

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XV<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Séances du mardi 30 avril 2019

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1<sup>re</sup> séance ..... 3899

2<sup>e</sup> séance ..... 3941

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019**

217<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**1<sup>re</sup> séance du mardi 30 avril 2019**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. RICHARD FERRAND

### 1. Questions au Gouvernement (p. 3902)

#### PROGRAMME DE RÉFORMES (p. 3902)

M. Olivier Becht

M. Édouard Philippe, Premier ministre

#### CAUSES DE L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS (p. 3903)

M. Bruno Fuchs

M. Franck Riester, ministre de la culture

#### FINANCES PUBLIQUES (p. 3904)

M. Éric Woerth

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics

#### BASSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (p. 3904)

M. Laurent Saint-Martin

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics

#### LIBERTÉ DE LA PRESSE (p. 3906)

M. Alain David

M. Édouard Philippe, Premier ministre

#### PRÉVENTION DES SUICIDES PARMIS LES FORCES DE L'ORDRE (p. 3907)

Mme Graziella Melchior

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur

#### RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS (p. 3907)

Mme Brigitte Kuster

M. Franck Riester, ministre de la culture

#### DÉCENTRALISATION (p. 3908)

M. Philippe Vigier

M. Édouard Philippe, Premier ministre

#### DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR LE 1<sup>er</sup> MAI (p. 3910)

Mme Constance Le Grip

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur

#### CONVENTION CITOYENNE SUR L'ÉCOLOGIE (p. 3911)

Mme Bérangère Couillard

M. François de Rugy, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire

#### TEMPS DE TRAVAIL (p. 3912)

M. Adrien Quatennens

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail

#### SUITES DE L'INCENDIE À NOTRE-DAME DE PARIS (p. 3912)

M. Pacôme Rupin

M. Franck Riester, ministre de la culture

#### MESURES ANNONCÉES À L'ISSUE DU GRAND DÉBAT NATIONAL (p. 3913)

M. Fabien Roussel

Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement

#### DÉSERTIFICATION MÉDICALE (p. 3914)

M. Guillaume Garot

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé

#### VIOLENCES CONJUGALES FAITES AUX HOMMES (p. 3915)

Mme Claire O'Petit

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 3916)

## PRÉSIDENTE DE M. SYLVAIN WASERMAN

### 2. Déclaration du Gouvernement sur le projet de programme de stabilité pour les années 2019-2022 (p. 3916)

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances

M. Éric Woerth, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Mme Sabine Thillaye, présidente de la commission des affaires européennes

M. Mohamed Laqhila

Mme Christine Pires Beaune

Mme Lise Magnier

Mme Sabine Rubin

M. Fabien Roussel

M. Charles de Courson

M. Philippe Chassaing

M. Gilles Carrez  
Mme Valérie Rabault  
M. Éric Coquerel  
M. Fabrice Le Vigoureux  
M. Ludovic Pajot  
Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas

**PRÉSIDENCE DE MME CAROLE BUREAU-BONNARD**

M. Francis Chouat  
M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique  
Mme la présidente

**3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 3939)**

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RICHARD FERRAND

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### PROGRAMME DE RÉFORMES

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Becht.

**M. Olivier Becht.** Monsieur le Premier ministre, il y a près de six mois, la hausse des carburants a déclenché un mouvement social sans précédent, révélant ainsi une crise plus profonde. Cette crise avait au moins trois dénominateurs communs : le prix de l'énergie, le montant des retraites, le niveau des salaires, autrement dit le reste à vivre de ceux qui, malgré leur travail, ne parviennent pas à boucler leurs fins de mois. À ces demandes, une première réponse a été apportée en décembre. Puis, le grand débat a permis à chacun de s'exprimer sur ses difficultés, ses attentes, et sur l'avenir du pays. Parmi les annonces du Président de la République jeudi dernier, on peut saluer l'allègement de la charge fiscale pesant sur les classes moyennes, la réindexation des petites retraites sur l'inflation – comme nous l'avions demandé depuis sa suppression –, l'engagement en faveur d'une retraite minimale à 1 000 euros, ou encore le maintien des services publics au plus près des territoires ruraux.

Et maintenant, monsieur le Premier ministre ? Ce sont 8 milliards d'euros supplémentaires de dépenses, qui s'ajoutent aux 10 milliards de décembre. Le plus dur reste à faire. (« Ah ! » sur les bancs du groupe LR)

Je veux parler d'un plan de réduction de la dépense publique, pour que les mesures d'aujourd'hui ne soient pas la dette et les impôts de demain. Salaires, retraites et, surtout, prix de l'énergie : les racines de la crise demeurent et la réponse ne peut se focaliser sur les symptômes. Nous sommes toujours convaincus que la seule issue pérenne est la construction d'un nouveau projet de société et d'un nouveau modèle économique, social et environnemental.

**M. Éric Straumann.** Il fallait le prendre au Gouvernement !

**M. Olivier Becht.** Comment, monsieur le Premier ministre, au-delà de mesures techniques qui risquent de nourrir un puits sans fond et une dette sans fin, redonner aux Français le sens de la fraternité, de l'humain, de la responsabilité vis-à-vis de la planète ? Comment faire en sorte que notre pays retrouve durablement le chemin de l'apaisement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Monsieur le député, dans votre question, vous évoquez la situation actuelle, qui est en effet difficile. Nous devons y répondre rapidement, tout en prenant en compte des éléments de long terme. Nous devons agir sur le pouvoir d'achat sans dégrader les fondamentaux de notre économie, de notre compétitivité, de notre dette, sous peine de condamner ceux qui nous suivront, nos enfants, nos petits-enfants, à des moments encore plus difficiles que ceux que nous vivons. C'est tout l'art de gouverner, et c'est tout le défi qui est posé aujourd'hui.

**M. Fabien Di Filippo.** Que vous êtes mauvais !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Pour répondre à votre question, le Président de la République a fait, jeudi dernier, un certain nombre d'annonces importantes.

**M. Pierre Cordier.** Adieu l'ENA !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Elles sont venues compléter celles qu'il avait formulées au mois de décembre, qui se sont traduites par des mesures immédiates d'augmentation du pouvoir d'achat, par l'accroissement de la prime d'activité, la possibilité offerte aux entreprises de verser une prime totalement défiscalisée, la disparition de mesures relatives à la CSG, lesquelles se traduiront par un remboursement pour ceux qui ont payé les sommes en cause depuis le 1<sup>er</sup> janvier. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)* Ces mesures se sont traduites par une augmentation immédiate du pouvoir d'achat pour un très grand nombre de nos concitoyens. *(Mêmes mouvements.)*

Nous devons aujourd'hui continuer sur ce chemin et préparer, bien au-delà encore, la transformation de notre pays.

**M. Éric Straumann.** À quelle vitesse ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** À court terme, le Président de la République a annoncé une baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui est loin d'être négligeable puisque, vous le savez, le produit global de cet impôt s'élève à près de 77 milliards d'euros. Le réduire de 5 milliards n'est donc pas une petite mesure ; cela permet de redistribuer du pouvoir d'achat à un très grand nombre de Français.

**M. Pierre Cordier.** Sans recettes !

**M. Fabien Di Filippo.** Rendez l'argent !

**M. Éric Straumann.** Comment la financez-vous ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Le ministre de l'économie et des finances me fera des propositions. Nous vous présenterons au cours du mois de juin les modalités selon lesquelles la réduction de l'impôt sur le revenu permettra aux Français de retrouver du pouvoir d'achat.

Au-delà des mesures fiscales de redistribution du pouvoir d'achat, il y a des enjeux considérables de retour au plein emploi. Comme l'a dit le Président de la République, nous devons organiser la société française, le tissu productif pour revenir vers le plein emploi.

**M. Pierre Cordier.** S'il l'a dit, c'est que c'est vrai !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Je sais qu'un grand nombre de Français, peut-être un certain nombre de parlementaires, considèrent cet objectif avec une forme d'étonnement, voire de pessimisme. Voilà bien longtemps que nous peinons, en France, à résoudre la question du chômage de masse. Depuis trop longtemps, sans doute, notre société s'est à certains égards résignée à cette situation. Le Président de la République, pour sa part, ne s'y résigne pas.

**M. Pierre Cordier.** Heureusement qu'il est là !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Il nous a demandé de mobiliser l'ensemble des forces productives de notre pays, les corps intermédiaires... (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Pierre Cordier.** Vous avez essayé de les détruire !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** ...qui se disent depuis longtemps prêts à intervenir.

Tel est le sens de la mobilisation nationale que je lancerai lundi prochain avec les organisations syndicales, patronales, les associations d'élus, les associations environnementales pour faire en sorte que l'ensemble des instruments existants soient mis au service de mobilisations territoriales.

**M. Laurent Furst.** Elles existent !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Il s'agit de répondre au cas par cas, territoire par territoire, à des problèmes cruciaux qui nous empêchent de résorber le chômage de masse. Cela peut être un problème de domiciliation : quelqu'un qui veut accéder à un travail et dispose des compétences nécessaires ne peut occuper cet emploi parce qu'il n'a pas de garde d'enfants. Cela peut être une difficulté liée à la mobilité : l'idée d'une prime de mobilité, qui a été évoquée, devrait pouvoir être étudiée dans ce cadre. Beaucoup de mesures de court terme doivent être étudiées. J'ai indiqué hier, à l'issue du séminaire qui rassemblait un certain nombre de membres de la majorité et l'ensemble du Gouvernement, quels étaient les pistes et le calendrier de travail.

Je voudrais conclure ma réponse à votre question, monsieur le député, sur l'aspect de long terme qu'elle envisage. Préserver le long terme, c'est accroître la compétitivité de notre économie, améliorer l'éducation et la formation professionnelle de nos concitoyens, définir collectivement – pas seulement au sein du pouvoir exécutif –, à travers l'agenda 2025 auquel nous invite le Président de la République, le modèle de société que nous voulons construire à cette échéance. Il ne s'agit pas, monsieur le député, de revenir au plan, mais de se demander collectivement ce que nous mettons en œuvre pour atteindre un objectif sur lequel nous pouvons nous entendre. Il y a là quelque chose comme une méthode nouvelle, digne d'intérêt, qui nous permet, en mariant les réponses de court terme, de préparer le long terme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – M. Olivier Becht applaudit également.*)

#### CAUSES DE L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Fuchs.

**M. Bruno Fuchs.** Monsieur le ministre de la culture, il y a quinze jours, un terrible incendie ravageait la cathédrale Notre-Dame de Paris, notre cathédrale. Devant leur poste de télévision, des citoyens du monde entier ont vécu en direct ce drame, impuissants et désespérés. Ce monument, symbole de notre culture et témoin de notre histoire, ne doit sa survie qu'à l'intervention héroïque des pompiers de Paris. Je veux ici, devant la représentation nationale, saluer leur courage et leur exprimer notre plus profonde gratitude. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

Alors que le Gouvernement a posé avec ambition la première pierre d'un chantier de reconstruction et que les solidarités nationales et internationales se sont exprimées, il nous faut nous interroger sur les causes de cet accident, qui n'est malheureusement pas le premier du genre : en 2003, le château de Lunéville s'est embrasé ; en 2014, un incendie a détruit la villa Primerose de Fort-de-France ; en février dernier, un début d'incendie s'est déclaré dans la chambre de Marie-Antoinette, au Petit Trianon.

Cette liste, non exhaustive, est significative des failles de sécurité qui mettent en danger notre patrimoine. Pour Notre-Dame, un certain nombre de dysfonctionnements sont rendus publics, concernant le système d'alerte ou des fils électriques courant dans les combles : les règlements de sécurité et le plan incendie n'ont visiblement pas été totalement respectés. Dès lors, il est légitime de se demander si Notre-Dame de Paris est un cas isolé. Est-on sûr que les normes électriques et les plans incendie sont bien respectés dans l'ensemble des monuments nationaux ?

Monsieur le ministre, il me semble urgent de lancer un audit général de sécurité des monuments nationaux et de redéfinir les stratégies de protection, notamment lorsque la hauteur et la structure rendent difficile l'intervention des pompiers – je pense aux Invalides ou à la cathédrale de Strasbourg –, afin que plus jamais la France ne revive un pareil drame. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Franck Riester, ministre de la culture.** Lundi 15 avril, nous étions tous saisis d'effroi face au terrible incendie de Notre-Dame de Paris. Le drame aurait été bien pire, comme vous l'avez dit, sans l'intervention courageuse, compétente et empreinte de sang-froid des sapeurs-pompiers de Paris mais aussi des départements franciliens, venus renforcer les équipes parisiennes. Le pire a été évité.

Depuis lundi dernier, les équipes du ministère de la culture ont également effectué un travail remarquable, aux côtés des sapeurs-pompiers, pour sécuriser ce qui restait fragile, notamment les pignons et la voûte de la cathédrale. Sans cela, les dégâts auraient pu être bien plus importants.

Je tiens à dire, monsieur Fuchs, que nous avons évité le pire, parce que les sapeurs-pompiers de Paris et les équipes du ministère de la culture, de l'évêché et de l'hôtel de ville de Paris étaient préparées à ce type d'événement. Elles étaient entraînées : elles avaient effectué plusieurs exercices pour lutter contre un incendie et pour préserver les œuvres d'art présentes dans la cathédrale. Ce travail de préparation s'est avéré essentiel.

Pour autant, il y aura un après incendie de Notre-Dame de Paris.

**M. Pierre Cordier.** Que c'est poussif ! Il faut connaître ses dossiers, monsieur le ministre !



**M. Franck Riester, ministre.** J'ai d'ores et déjà lancé une actualisation des audits de sécurité, non seulement des quatre-vingt-sept cathédrales mais aussi de tous les grands monuments dépendant du ministère de la culture, afin de s'assurer que tous les dispositifs de sécurité sont à niveau pour faire face à ce type d'incendies. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

## FINANCES PUBLIQUES

**M. le président.** La parole est à M. Éric Woerth.

**M. Éric Woerth.** Monsieur le Premier ministre, face à la crise sociale, le Gouvernement va de renoncement en renoncement. (*Protestations sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Le premier renoncement concerne l'équilibre de nos finances publiques. Et ce n'est pas un sujet comptable, car les finances publiques sont les finances de tous les Français. Malgré une croissance française qui résiste mieux, compte tenu d'une moindre exposition à l'économie mondiale, vous dégradez de 45 % votre objectif de réduction des déficits publics sur la durée du quinquennat. L'écart avec nos voisins européens se creuse : en 2018, le déficit public de la France excède de près de 2 points celui de la zone euro. Vous avez abandonné votre objectif de réduction de la dette publique de 5 points de PIB. Vous avez abandonné l'idée de baisser la dépense structurelle de notre pays, qui repartira à la hausse dès cette année. Quand on se compare, monsieur le Premier ministre, on se désole.

Le deuxième renoncement a trait aux réformes indispensables. Les propos du Président de la République sont très vagues. Et quand c'est vague, c'est qu'il y a du vague à l'âme. (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*) Vous n'y croyez plus, vous ne croyez plus à la réforme en profondeur de notre pays ; vous vous contentez de quelques ajustements. (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Chut !

**M. Éric Woerth.** Vous évitez soigneusement d'aborder le débat sur l'âge de départ à la retraite, sacrifiant ainsi la pérennité financière du système. Vous renoncez à votre objectif de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique, condition indispensable de la réforme de l'État.

Chaque prise de parole du Président de la République coûte 10 milliards d'euros à la France. Entre décembre et avril, nous sommes à près de 20 milliards d'euros de mesures nouvelles non financées. Vous distribuez l'argent public que vous n'avez pas. Vous créez du pouvoir d'achat sur du sable. Le financement de cette injection massive de fonds publics repose sur deux leviers qui n'en sont pas : d'abord, l'augmentation de l'impôt sur les sociétés et la suppression de niches fiscales ; ensuite, le recours à l'endettement, mettant ainsi à contribution les générations futures.

Cerise sur le gâteau, à un mois des élections européennes, vous allez transmettre à la Commission européenne une trajectoire de finances publiques erronée. Monsieur le Premier ministre, est-ce cela, pour vous, l'art d'être européen ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

**M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.** Je vous prie de bien vouloir excuser Gérald Darmanin, absent cet après-midi, qui m'a demandé de répondre à sa place à votre question, monsieur le président Woerth. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

Vous avez pointé ce qui, selon vous, s'apparenterait à deux renoncements, alors qu'il s'agit en réalité, à nos yeux, de la meilleure façon de tracer le sillon...

**M. Fabien Di Filippo.** Droit dans le mur !

**M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État.** ...des engagements pris par le Président de la République en 2017.

**M. Pierre Cordier.** Socialiste !

**M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État.** En matière d'équilibre budgétaire, nous tenons notre trajectoire,...

**M. Éric Straumann.** La trajectoire de Hollande !

**M. Patrick Hetzel.** Donc celle de Macron !

**M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État.** ...comme l'illustrent les chiffres de 2017 et de 2018. En effet, pour la première fois depuis 2006, le déficit budgétaire est maintenu sous 3 % du PIB pour la deuxième année consécutive – en 2018, il s'est établi à 2,5 %, au lieu des 2,7 % prévus. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LR.*)

Nous poursuivrons cette trajectoire, avec l'objectif de tendre vers un déficit de 1 % en 2022, afin de tenir, là encore, les engagements du Président de la République. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

En 2018 encore, pour la première fois – vous le savez mieux que quiconque –, les dépenses publiques en volume se sont rétractées, de 0,3 %, grâce aux efforts de l'État, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités et aussi à la réforme du système de sécurité sociale.

Nous allons continuer à travailler, car il est vrai qu'il reste du chemin à accomplir, notamment pour continuer de réduire les prélèvements obligatoires, qui ont baissé de 0,2 point en 2018, afin de rendre du pouvoir d'achat aux Français et de la compétitivité aux entreprises. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Nous allons continuer à travailler pour stabiliser la dette et tenir les engagements que nous avons pris collectivement – pas seulement cette majorité...

**M. Pierre Cordier.** Il y a deux ans, vous la critiquiez !

**M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État.** ...mais l'ensemble de la nation – devant les autorités européennes. Nous le ferons en réformant l'allocation chômage, en transformant la fonction publique, en réformant le système de dépendance, autant de mesures annoncées et confirmées par le Président de la République jeudi puis par le Premier ministre, devant tout le Gouvernement, hier. Nous travaillons d'arrache-pied et les résultats sont au rendez-vous. Peut-être est-ce cela qui déplaît le plus à votre famille politique. Vous nous reprochez d'avoir injecté 17 milliards d'euros dans l'économie, alors que vous défendiez il y a quelques semaines une proposition de loi visant à engager 20 milliards d'euros de dépenses. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**Mme Olivia Gregoire.** Bravo !

## BAISSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Saint-Martin.

**M. Laurent Saint-Martin.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

**M. Patrick Hetzel.** Il n'est pas là !



**M. Laurent Saint-Martin.** Jeudi dernier, le Président de la République a fait une annonce très claire :... (*Rires sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Éric Straumann.** Ah !

**M. Laurent Saint-Martin.** ...l'impôt sur le revenu, pour les personnes physiques, baissera à hauteur de 5 milliards d'euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Éric Straumann.** Et comment ?

**M. Laurent Saint-Martin.** Cette mesure...

**M. Pierre-Henri Dumont.** Financée par la dette !

**M. Laurent Saint-Martin.** ...apporte une réponse très claire à l'une des revendications majeures issues du grand débat national : moins de pression fiscale ! Moins de pression fiscale, c'est plus de pouvoir d'achat pour nos concitoyens !

Cela viendra se cumuler avec les mesures que nous avons votées depuis presque deux ans, au bénéfice notamment de ceux qui travaillent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Pierre Cordier.** Vous les avez matraqués !

**M. Laurent Saint-Martin.** Je pense, bien évidemment, à la suppression des cotisations salariales. (*Mêmes mouvements.*) Je pense, bien évidemment, à la défiscalisation des heures supplémentaires. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Éric Straumann.** Merci Sarko !

**M. Fabien Roussel.** Mieux vaudrait augmenter les salaires !

**M. Laurent Saint-Martin.** Je pense, bien évidemment, à la revalorisation sans précédent de la prime d'activité, consécutive aux annonces faites par le Président de la République le 10 décembre dernier. Plus que jamais, avec cette majorité, le travail paie mieux ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Éric Straumann.** Merci les gilets jaunes !

**M. Laurent Saint-Martin.** En outre, revoir l'impôt sur le revenu et sa progressivité répond à une autre revendication majeure du grand débat national : plus de justice fiscale ! (*M. Florian Bachelier applaudit.*)

Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, pouvez-vous préciser le calendrier et les modalités opérationnelles de la baisse de l'impôt sur le revenu ?

**M. Éric Straumann.** Et de la suppression de l'ISF !

**M. Laurent Saint-Martin.** Pouvez-vous également esquisser les premières pistes de financement des 5 milliards d'euros qu'elle représente ? (« Ah ! » *sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Frédéric Reiss.** Très bonne question !

**M. Laurent Saint-Martin.** Vous en conviendrez : la dette d'aujourd'hui étant l'impôt de demain, elle ne saurait être une solution pour nos finances publiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

**M. Olivier Dussopt,** *secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.* Monsieur le député, vous avez eu raison de rappeler l'importance de l'annonce d'une baisse

de l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros faite par le Président de la République. Comme l'a rappelé tout à l'heure M. le Premier ministre, cette baisse est significative.

La recette issue de l'impôt sur le revenu est supérieure à 70 milliards d'euros. On peut donc mesurer combien cette diminution d'impôt est substantielle.

**Plusieurs députés du groupe LR.** Comment ? Vous n'avez pas l'argent !

**M. Jean-Marie Sermier.** Il est convaincant !

**M. Laurent Furst.** Il soutenait Ayrault et Hollande !

**M. Erwan Balanant.** Et vous Fillon !

**M. Olivier Dussopt,** *secrétaire d'État.* Nous voulons qu'elle bénéficie aux classes moyennes et permette à celles et ceux qui travaillent de mieux gagner leur vie, de payer moins d'impôts et, ainsi, de gagner du pouvoir d'achat.

**M. Charles de la Verpillière.** Bla-bla ! C'est fini, le grand débat national !

**M. Olivier Dussopt,** *secrétaire d'État.* Dès le mois de juin, le Premier ministre et d'autres membres du Gouvernement formuleront plusieurs propositions sur la façon dont cette baisse pourrait être appliquée. Nous attendons beaucoup des initiatives parlementaires et des propositions qui pourront être formulées.

Vous-même, monsieur Saint-Martin, ainsi que les membres de la majorité et ceux de la commission des finances, en avez formulé. Je pense à Émilie Cariou, qui a soulevé la question du seuil d'entrée dans l'impôt. Je pense au député Dirx, qui a évoqué les pistes de baisse des impôts techniquement possibles.

Toutes ces hypothèses seront examinées. Dans le cadre du débat d'orientation sur les finances publiques, qui aura lieu au mois de juillet, nous ferons en sorte d'intégrer les propositions des parlementaires.

**M. Fabien Roussel.** Comme sur les privatisations ?

**M. Hubert Wulfranc.** menteur !

**M. Patrick Hetzel.** Il interprète Pinocchio !

**M. Olivier Dussopt,** *secrétaire d'État.* Nous voulons que cette baisse des impôts soit applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La mise en œuvre du prélèvement à la source permettra de l'appliquer à cette date, sans devoir attendre le mois d'octobre.

**M. Charles de la Verpillière.** Bla-bla !

**M. Thibault Bazin.** En fait, vous ne savez pas où vous allez !

**M. Olivier Dussopt,** *secrétaire d'État.* Comment finançons-nous cette baisse de l'impôt sur le revenu des Français ? Par des économies sur la dépense publique – qui sont la marque de fabrique de ce gouvernement – et par la révision de certaines niches fiscales dont bénéficient les entreprises.

Il est hors de question de toucher à ce qui favorise leur compétitivité, notamment le CICE. Il est hors de question de toucher aux niches fiscales permettant aux ménages de gagner en pouvoir d'achat ou d'avoir recours à du personnel à domicile.

**M. Claude Goasguen.** Quand on ne sait pas, on ne répond pas !

**M. Jean-François Parigi.** C'est le début de la fin !

**M. Olivier Dussopt**, *secrétaire d'État*. En revanche, nous savons que nous pouvons trouver, parmi les 40 milliards d'euros de niches fiscales dont bénéficient les entreprises, des marges pour financer cette baisse d'impôt.

Un travail d'envergure est nécessaire pour la réussir dans de bonnes conditions. Au demeurant – vous avez eu raison, monsieur Saint-Martin, de le préciser –, celle-ci s'ajoute à une première baisse – de plus de 20 milliards d'euros – de l'impôt payé par l'ensemble des Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

#### LIBERTÉ DE LA PRESSE

**M. le président**. La parole est à M. Alain David.

**M. Alain David**. Monsieur le Premier ministre, nouvel épisode dans les relations entre le pouvoir et les journalistes : le reporter d'images Gaspard Glanz a été autorisé par la justice à exercer sa profession librement. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Bruno Millienne**. Il n'est pas journaliste !

**M. Alain David**. Il pourra couvrir, demain, le cortège du 1<sup>er</sup> mai et, samedi, l'acte XXV de la mobilisation des gilets jaunes. Si le droit et l'apaisement ont heureusement prévalu, grâce au soutien de nombreuses sociétés de journalistes, cette nouvelle affaire a de quoi inquiéter.

Je citerai également les trois journalistes récemment convoqués par la Direction générale de la sécurité intérieure pour avoir publié une enquête sur la scandaleuse utilisation d'armes de fabrication française au Yémen. Et je ne remonterai pas à la déclaration présidentielle au sujet des journalistes « qui ne cherche[nt] plus la vérité ».

La multiplication des atteintes à la liberté de la presse a même récemment amené le président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme à prendre la plume, afin de déplorer que nos libertés soient menacées au nom de la sécurité.

Aux côtés des citoyens ordinaires, il y aurait certaines catégories de Français suspects, qui pourraient être soumis à des procédures particulières : les gilets jaunes, dans le cadre de la loi anticasseurs – heureusement en partie censurée par le Conseil constitutionnel –, les migrants visés par la loi Collomb, les syndicalistes qui tentent de se faire entendre – et, demain, ceux qui expriment leurs désaccords avec votre politique ?

La France figure toujours à une peu reluisante trente-deuxième place dans le classement mondial de la liberté de la presse publié récemment par Reporters sans frontières.

**M. Erwan Balanant**. Comme lorsque vous étiez dans la majorité !

**M. Alain David**. Pourtant, ces droits de l'homme fondamentaux ne sont pas un gadget, mais un trésor, qu'il faut défendre inlassablement. Monsieur le Premier ministre, comment votre gouvernement entend-il agir afin de faire cesser ces attaques inquiétantes contre la liberté de la presse ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

**M. Éric Straumann**. Hollande ne faisait pas mieux !

**M. le président**. La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Philippe**, *Premier ministre*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la liberté de la presse et sur la façon dont elle est garantie en France. Il s'agit d'un sujet sérieux.

Vous et moi avons conscience qu'il n'existe pas de démocratie réelle – ni, au fond, de démocratie – sans liberté de la presse, sans cette capacité qu'ont des hommes et des femmes à enquêter sur les faits et à dire leur part de vérité, en essayant de la mettre en perspective et en faisant leur travail du mieux qu'ils le peuvent – il est souvent difficile.

Je suis attaché au rôle de la presse. Je suis encore plus attaché, d'une certaine façon, à la liberté de la presse. Vous la défendez ; moi aussi.

J'observe qu'il faudrait avoir une lecture partielle – me semble-t-il – de la réalité de notre pays pour affirmer qu'il n'existe pas de liberté de critiquer en France, qu'il n'y aurait pas de liberté d'enquêter en France, qu'il n'y aurait pas de liberté de dire – y compris contre les pouvoirs, qu'ils soient politiques ou économiques – qu'on est en désaccord, ou plus exactement de mettre sur la place publique des faits qui pourraient les gêner. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Jean-Paul Lecoq**. Et le secret des affaires ?

**M. Édouard Philippe**, *Premier ministre*. Nous observons tous les jours, dans tous les organes de presse, cette capacité, qui est constitutive de la démocratie et de nos libertés publiques, et que je respecte profondément. Je tiens à vous le dire, monsieur le député, car je sais que votre interrogation est de bonne foi et que vous êtes de bonne foi attaché à la liberté de la presse. Croyez bien que je le suis moi-même tout autant, ainsi que l'ensemble du Gouvernement.

Mais une fois posé ce principe, doté d'une valeur absolue et constitutif de l'une de nos libertés publiques, ...

**M. Éric Straumann**. On est d'accord !

**M. Édouard Philippe**, *Premier ministre*. ...reconnaissez avec moi que cette liberté publique essentielle s'applique en France, et doit trouver à s'appliquer en France dans les mêmes conditions que les autres libertés publiques, c'est-à-dire dans le respect de la loi.

**M. Bruno Millienne**. Absolument !

**M. Édouard Philippe**, *Premier ministre*. Et rien, dans la liberté de la presse, n'autorise un journaliste, ou quelqu'un qui, sans être journaliste, se prévaut de la liberté de la presse – il en a parfaitement le droit –, à provoquer ou à insulter, par exemple, les forces de l'ordre. Rien ! Cela n'est pas la liberté de la presse ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – M. Bertrand Pancher applaudit également.*)

Comment accepter, monsieur le député, qu'on pourrait, parce qu'on est journaliste, se mettre en porte-à-faux avec des obligations et des règles valables pour tout un chacun ? Comment l'accepter ? Vous-même ne l'accepteriez pas, et vous auriez raison.

**Un député du groupe LaREM**. Très bien !

**M. Alexis Corbière**. Soixante-dix-sept journalistes blessés !

**M. Édouard Philippe**, *Premier ministre*. Autrement dit, je crois à la liberté de la presse – j'y crois profondément ; je crois à la difficulté de ce métier – et je la connais ; je crois à la liberté absolue de critique – et, croyez-moi, j'en prends ma part, voyez-vous ! (*Sourires.*) Tout un chacun a le droit de s'y livrer et c'est très bien ainsi.

Mais je n'accepte pas que, sous couvert de cette liberté capitale, fondamentale et essentielle à la démocratie, on insulte les forces de l'ordre, on les provoque et on essaie de se soustraire à la loi, qui est la même pour tous ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM, ainsi que sur quelques bancs des groupes LT et UDI-Agir.*)

#### PRÉVENTION DES SUICIDES PARMI LES FORCES DE L'ORDRE

**M. le président.** La parole est à Mme Graziella Melchior.

**Mme Graziella Melchior.** Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a quelques jours, les murs de la gendarmerie de Landivisiau, dans le Finistère, étaient souillés de tags incitant les gendarmes à se suicider. Je tiens ici à renouveler tout mon soutien à la brigade. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Ces inscriptions n'étaient que la reprise écrite de ce qu'avaient chanté à tue-tête certains manifestants haineux, place de la République, à Paris. « Suicidez-vous ! », « Flic suicidé, à moitié pardonné ». Ces mots sont durs, ils sont intolérables. Ils visent les forces de l'ordre mais atteignent aussi leurs familles, et c'est inacceptable.

Ces faits d'une gravité extrême surviennent alors même que les forces de l'ordre connaissent une vague de suicides sans précédent : vingt-huit policiers ont mis fin à leurs jours depuis le début de l'année, soit, en seulement quatre mois, presque autant qu'en 2018.

Les problèmes familiaux n'expliquent pas tout. Les tensions que connaît actuellement notre société y sont pour beaucoup. Quand les manifestants s'opposaient au Président de la République, cela faisait l'affaire de certains. Quand ils s'attaquèrent à un piéton parisien, parce que philosophe et juif, nous nous sommes émus. Quand d'autres brûlèrent la maison du président de l'Assemblée nationale, nous nous sommes tous mobilisés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM, UDI-Agir et LT.*)

**M. Thierry Benoit.** Bravo !

**Mme Graziella Melchior.** Des magasins et des permanences furent aussi saccagés. Désormais, ce sont les gardiens de la paix que l'on assigne à n'être que des forces de l'ordre et que l'on incite à se suicider. Sur les réseaux sociaux et sur les murs, la haine et les insultes fusent. À la fraternité initiale des ronds-points s'est substituée la bêtise pour certains, la violence des mots voire des actes pour d'autres.

Il ne suffira pas d'affirmer notre solidarité évidente avec les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie. Bien sûr, ils sont les gardiens de notre paix, de notre paix publique. Nos forces de l'ordre ont besoin de tout notre soutien mais aussi d'un accompagnement spécifique. Si, en première ligne, ils résistent avec sang-froid aux menaces et aux injures, il faut qu'ils trouvent auprès de leur hiérarchie l'écoute et l'appui nécessaires à leur équilibre professionnel et personnel.

Je compte sur vous, monsieur le ministre : que mettre en place pour lutter contre ce fléau ? (*Les députés des groupes LaREM, MODEM, UDI-Agir et LT se lèvent et applaudissent longuement. – Plusieurs députés du groupe LR applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.** Madame Melchior, l'exemplarité doit être au cœur de l'engagement de nos forces de sécurité intérieure. (*Rires sur les bancs du groupe FI.*)

**M. Patrick Hetzel.** C'est un expert qui parle !

**M. Christophe Castaner, ministre.** Mais le respect est aussi une exigence. C'est cette notion qu'au nom, j'en suis sûr, de l'ensemble des parlementaires, vous voulez mettre en avant. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Ne pensez-vous pas, mesdames et messieurs les députés, que ce sujet mériterait aussi que vous me respectiez en m'écoutant ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Claude Goasguen.** Oh, ça va !

**M. Christophe Castaner, ministre.** Ce matin, un gendarme a mis fin à ses jours ; ce matin, un pompier a mis fin à ces jours. Vous avez évoqué ces vingt-huit policiers, femmes et hommes, qui, depuis le début de l'année, ont mis fin à leurs jours.

Chacun ici connaît la souffrance que provoque le suicide d'un proche, d'un membre de sa famille. Chacun sait aussi la souffrance de celles et ceux avec laquelle la personne suicidée travaillait. Ils culpabilisent, se demandent s'ils n'ont pas loupé quelque chose, s'ils auraient dû agir autrement.

Chacun sait encore que les employeurs ont trop souvent le réflexe de considérer qu'il existe à ces suicides des raisons qui ne sont pas liées au travail – et, dans la police nationale, nous n'y échappons pas. C'est vrai, d'ailleurs, car le suicide a toujours des causes multifactorielles. Mais une chose est sûre, et je l'ai dit très clairement à l'ensemble des responsables du ministère : je ne veux plus entendre dire qu'un suicide n'avait rien à voir avec le travail, comme si l'on pouvait ne pas se préoccuper de ce fléau.

La police, la gendarmerie, les pompiers sont confrontés à des violences quotidiennes, qui peuvent alimenter le risque suicidaire. C'est la raison pour laquelle, dès ma première rencontre avec les représentants des gendarmes, au mois de novembre, j'ai affirmé que la prévention du suicide devait constituer une priorité. Et il en va de même pour la police.

Il y a trois semaines, j'ai donc lancé un plan, composé de vingt-sept fiches action qui permettront qu'un policier ou un gendarme puisse systématiquement, à n'importe quel moment de la journée, trouver appui, secours, assistance.

**M. Patrick Hetzel.** Des fiches ? Nous sommes sauvés !

**M. Christophe Castaner, ministre.** Mais cela ne suffit pas, et nous devons aller bien plus loin. C'est la responsabilité qui m'incombe et que j'ai confiée à tous les cadres du ministère, en centrale comme en territoriale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Jean-Michel Fauvergue.** Bravo !

#### RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

**M. le président.** La parole est à Mme Brigitte Kuster.

**Mme Brigitte Kuster.** Monsieur le Premier ministre, l'émotion n'est jamais bonne conseillère, surtout lorsqu'elle s'empare des puissants. Face aux flammes qui ont ravagé Notre-Dame, Emmanuel Macron s'est laissé envahir par l'orgueil. (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM.*) À l'écouter, il ne faudrait que cinq ans pour restaurer la cathédrale, et – entendez-moi bien – pour la rendre « encore plus belle » ! Ainsi, 800 ans d'histoire n'ont pas suffi à inspirer au Président un peu de modestie. (*Mêmes mouvements.*)



Les Français, eux, ont saisi la portée symbolique du désastre.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Pas le Président !

**Mme Brigitte Kuster.** Ils l'ont compris : toute chose est mortelle, y compris Notre-Dame, y compris notre culture, y compris notre civilisation. Là est le cœur de cette émotion particulière qui nous a tous étreints.

Grâce au courage inouï des pompiers de Paris, Notre-Dame ne s'est pas effondrée. L'œuvre colossale qui se dresse devant nous est un travail de restauration, avec des règles, avec des principes.

**Mme Olivia Gregoire.** Et non un travail de récupération, donc !

**Mme Brigitte Kuster.** « Restaurer un édifice n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir », écrivait Viollet-le-Duc.

À ce titre, nous devons faire confiance à la connaissance et au talent de tous ceux qui œuvrent à la préservation du patrimoine – architectes, compagnons du devoir, conservateurs, historiens – et inscrire la restauration de Notre-Dame dans le cadre d'une déontologie qui se défie de tout accaparement, fût-il présidentiel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe GDR.*) Cette déontologie existe ; elle est même sanctionnée par des traités internationaux que la France a grandement contribué à élaborer.

**M. Alexis Corbière.** Elle a raison !

**Mme Brigitte Kuster.** Notre-Dame n'a nul besoin d'un concours international ou d'un geste architectural ; elle a besoin d'être rétablie dans sa splendeur quasi millénaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

**M. Erwan Balanant.** Sa splendeur d'avant Viollet-le-Duc ?

**Mme Brigitte Kuster.** C'est un travail qui requiert l'humilité des premiers bâtisseurs, le temps de la réflexion et le concours des meilleurs experts et artisans, toutes préoccupations dont le Président s'est malheureusement détourné, ce qui nourrit de grandes craintes pour l'avenir.

Monsieur le Premier ministre, entendez-vous les voix expertes qui s'élèvent, inquiètes des conditions et du calendrier décidés pour la restauration de Notre-Dame ? Êtes-vous prêt à les écouter et à agir en conséquence ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs des groupes FI et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Franck Riester, ministre de la culture.** Madame Kuster, je suis un peu déçu car vous ne nous aviez pas habitués à tomber dans les travers de la politique politicienne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – Vives protestations sur les bancs des groupes LR et GDR.*)

**M. Pierre Cordier.** Et c'est vous qui dites ça ? Judas !

**M. Jean-Paul Lecoq.** La question était très correcte du début jusqu'à la fin ! Vous ne pouvez pas laisser dire cela, monsieur le président !

**M. Franck Riester, ministre.** C'est d'autant plus décevant sur ce sujet, puisqu'il s'agit de Notre-Dame de Paris. Le Président de la République, comme tous les Français, a été saisi d'effroi le lundi 15 avril. Ce jour-là, tous les Français étaient unis, unis avec les pompiers, unis avec les équipes du ministère de la culture. Restons unis !

**M. Éric Straumann.** Ce n'est pas la question !

**M. Franck Riester, ministre.** Restons unis pour restaurer Notre-Dame de Paris, madame la députée !

Le Président de la République, le Premier ministre, tout le Gouvernement et la majorité sont, croyez-moi, totalement déterminés à restaurer Notre-Dame de Paris pour qu'elle redevienne à la hauteur de ce qu'elle doit être dans l'histoire de l'architecture, mais aussi pour les catholiques, pour les Français, pour les Européens, et plus largement pour l'humanité.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Ne confondez pas vitesse et précipitation !

**M. Franck Riester, ministre.** Bien évidemment, nous allons travailler avec les spécialistes. Ce sont eux qui sont à la manœuvre aujourd'hui : les architectes en chef des monuments historiques, les architectes des bâtiments de France, en lien avec les experts, avec les historiens, avec toutes celles et tous ceux qui savent.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Ce n'est pas ce qu'ils disent !

**M. Hubert Wulfranc.** Absolument ! Ce sont eux qui s'inquiètent !

**M. Franck Riester, ministre.** Madame la députée, il y aura un débat parlementaire.

**Mme Brigitte Kuster.** Vous demandez une habilitation pour procéder par ordonnances !

**M. Franck Riester, ministre.** Nous nous donnerons ainsi une loi qui nous permettra d'être encore plus efficaces pour restaurer Notre-Dame de Paris à la hauteur des attentes. Le Président de la République a fixé un objectif ; c'est bien, parce que nous avons besoin d'objectifs pour mobiliser les troupes. Pour autant, nous ne mélangeons jamais vitesse et précipitation. Ce qui compte, c'est que la restauration de Notre-Dame de Paris soit à la hauteur de ce qu'est cette cathédrale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, notre hémicycle s'accommode mieux des messes basses que des cris, même quand il est question de Notre-Dame de Paris. (*Sourires. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

## DÉCENTRALISATION

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Monsieur le Premier ministre, lors de la conférence de presse qu'il a donnée à l'issue du grand débat, le Président de la République a semblé vouloir rompre avec la politique faite à Paris, depuis Paris et pour Paris, qui a souvent marqué la première partie du quinquennat. Il a ainsi évoqué la déconcentration, une nouvelle vague de décentralisation et un intérêt pour une différenciation territoriale.

Le groupe Libertés et territoires ne peut que saluer cette volonté, mais ne se contentera pas de ces annonces : nous attendons des actes forts, inédits pour nos territoires.

Il est vital de recréer de la confiance sur le terrain et de garantir aux Français proximité et efficacité dans l'action, en supprimant les doublons, en donnant de vraies compétences à ces territoires et des moyens aux élus locaux.

Pour cela, monsieur le Premier ministre, êtes-vous prêt à ce que les collectivités disposent d'une part d'impôt dynamique, sans augmenter la fiscalité, et d'une vraie autonomie financière ?

Êtes-vous prêt à de vrais transferts de compétences, en confiant par exemple la formation professionnelle et le développement économique aux régions, ou la politique du logement et du handicap aux départements, tout en les déchargeant de celle des mineurs non accompagnés ?

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Non, non, non !

**M. Philippe Vigier.** Monsieur le Premier ministre, il faut également plus de différenciation dans notre République, pour tenir compte des spécificités de chaque territoire, car la Corse n'est pas l'Alsace ou la Bretagne.

**M. Éric Straumann.** Il faut rendre l'Alsace à l'Alsace !

**M. Philippe Vigier.** Alors que des possibilités de différenciation existent déjà mais que l'État fait la sourde oreille aux demandes des territoires, laisserez-vous enfin aux élus locaux la possibilité d'adapter les lois nationales aux spécificités locales, et dans quels domaines ?

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Certainement pas !

**M. Philippe Vigier.** Monsieur le Premier ministre, ne décevez pas les territoires : vous en avez besoin pour redresser la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Lors de la conférence de presse qu'il a tenue jeudi dernier, le Président de la République a en effet évoqué à de nombreuses reprises l'organisation qu'il souhaitait et la direction qu'il assignait au Gouvernement et à tous ceux qui veulent contribuer à cette tâche en matière de décentralisation et de déconcentration.

Il a évoqué plusieurs ensembles, sur lesquels je souhaiterais revenir. Le premier ensemble est celui qui consiste à corriger certains mécanismes qui, aujourd'hui, ne fonctionnent pas comme ils le devraient.

**M. Éric Straumann.** Il fallait les balancer !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** L'amélioration du statut des maires, notamment, a souvent été évoquée durant le grand débat, à chaque fois que ces derniers pouvaient s'exprimer. Il s'agit de corriger ce que les maires appellent souvent les « irritants de la loi NOTRe » – une loi qui n'a pas été adoptée sous cette majorité, vous le savez, monsieur le député.

**M. David Habib.** On peut le dire !

**M. Laurent Furst.** Parlez-en à M. Dussopt, il en était le rapporteur !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Son application révèle un certain nombre de problèmes que les maires, dans leur ensemble, désignent et qu'il nous appartiendra de corriger, de façon à rendre plus simple l'exercice des compétences des maires, des présidents d'intercommunalité et de l'ensemble des élus locaux.

C'est la fin des doublons, qui a été évoquée par le Président de la République.

**M. Frédéric Reiss.** Elle est nécessaire !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Ces doublons existent. Reconnaissez avec moi, monsieur le président, que s'ils existent, c'est à raison de décisions de décentralisation

qui ont été prises il y a fort longtemps et d'absence de transformations de la machine de l'État, qui, elle aussi, date d'il y a fort longtemps.

Néanmoins, ces doublons existent. Il faut les supprimer.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Par exemple ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Tous ces sujets feront l'objet d'annonces et de concertations. Il reviendra au ministre chargé des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, d'instruire ce dossier et de proposer des solutions pour régler ce premier bloc de questions évoqué par le Président de la République.

Deuxième bloc de questions évoqué par le Président de la République : les transferts de compétences. La décentralisation s'est souvent faite dans notre pays – c'était bien naturel – par transfert de compétences.

**M. Frédéric Reiss.** Donc de charges !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Tous fonctionnent-ils bien ? Faut-il en rajouter ? Faut-il, comme vous l'avez évoqué, transférer la compétence de la formation professionnelle, du logement, des infrastructures de transport, de l'État vers les collectivités territoriales ? Certaines compétences exercées au niveau local devraient-elles, à l'inverse, remonter au niveau de l'État ?

Je ne le sais pas, mais la question est posée. Après tout, puisque nous voulons entrer dans un nouvel acte de la décentralisation, et donner à celle-ci un nouvel élan, il est assez légitime de se poser la question.

**M. Laurent Furst.** Il y a trois mois, il fallait la stabilité !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Ce deuxième bloc de questions sera évoqué avec les élus locaux à partir de début juin.

Troisième axe de transformation : cette différenciation que vous appelez de vos vœux. Elle figurait dans le projet de révision constitutionnelle qui a été soumis à l'Assemblée nationale au mois de juillet dernier. Elle reste un objectif que nous nous fixons. Elle est attendue, car elle permettra en effet aux territoires de s'organiser en fonction de considérations historiques et géographiques, dans le respect de la loi, en prenant en compte toutes les spécificités qui sont les leurs et qu'ils veulent choisir pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Cette différenciation est donc un élément puissant de réorganisation et d'action publique territoriales. Nous y sommes entièrement favorables.

Le Président de la République s'était engagé sur cette différenciation pendant la campagne. Nous l'avons fait figurer dans la révision constitutionnelle de juillet. Je peux vous garantir, monsieur le président, que nous y restons très attachés et qu'elle figurera dans le texte de révision constitutionnelle qui, je l'ai indiqué hier, sera soumis le moment venu à la représentation nationale pour examen.

Nous voulons nous inspirer de certains préalables ou précédents que nous avons créés dans les territoires. Dans la Creuse, dans les Pays de la Loire, en Bretagne, dans les Ardennes, dans le bassin minier, nous avons essayé d'accompagner les élus locaux lorsqu'ils formulent des projets. S'ils s'entendent sur ces projets, nous faisons en sorte que l'État puisse les accompagner dans leur réalisation.

Partout où j'ai signé ces contrats, j'ai rencontré des élus locaux issus de familles politiques incroyablement différentes, aux avis incroyablement différents sur la politique nationale que mène le Gouvernement.

Mais partout où j'ai signé ces contrats, j'ai observé un très bon niveau d'entente entre les présidents des exécutifs. Cela a été le cas dans la Creuse, en Bretagne, dans les Pays de la Loire – vous le savez, monsieur le président, car je n'ignore pas que vous suivez ces questions avec attention.

Cela veut donc dire que nous pouvons faire confiance aux territoires, en étant très fermes sur ce que l'État souhaite, et très ambitieux sur la déconcentration qui doit accompagner cette décentralisation. Il faut faire en sorte que davantage de fonctionnaires d'État travaillent sur le terrain, qu'ils soient plus près des citoyens et que l'accès aux services publics soit amélioré. Il faut aussi déconcentrer un nombre considérable de décisions qui n'ont pas à être prises à Paris, mais qui peuvent l'être localement.

**M. Éric Straumann.** Les 80 kilomètres heure, par exemple!

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** J'aurai l'occasion de présenter...

**M. Philippe Vigier.** Maintenant!

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** ...au mois de juin (*Exclamations sur les bancs des groupes LT et LR*) – n'allez pas trop vite, monsieur le président Vigier! – l'ambition portée par ce Gouvernement et cette majorité en matière de déconcentration et de décentralisation.

**M. Fabien Di Filippo.** Elle ne pourra pas être pire que l'actuelle!

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Et je crois, monsieur le président, que vous serez au rendez-vous de cette ambition. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

#### DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR LE 1<sup>er</sup> MAI

**M. le président.** La parole est à Mme Constance Le Grip.

**Mme Constance Le Grip.** Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question porte sur le dispositif de sécurité qui sera mis en place demain, mercredi 1<sup>er</sup> mai, partout en France et plus particulièrement à Paris. Parce qu'un 1<sup>er</sup> mai à haut risque se profile, nos compatriotes sont à juste titre inquiets. Ils ont encore en mémoire le 1<sup>er</sup> mai dernier – le 1<sup>er</sup> mai 2018 – (« *Benalla!* » sur les bancs du groupe LR)...

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et Benalla!

**Mme Constance Le Grip.** ...qui avait vu 1 200 « black blocs » infiltrer les manifestations syndicales de la Fête du travail et se livrer, en fin de manifestation, au moment de sa dispersion, à des actes de vandalisme, de saccage et de pillage extrêmement choquants.

Le spectre de ce 1<sup>er</sup> mai désastreux nous hante tous. Est-il besoin de rappeler que c'est aussi ce 1<sup>er</sup> mai 2018 qui vit se déclencher, place de la Contrescarpe, à Paris, ce qu'il est convenu d'appeler la première affaire Benalla? (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LR. – M. Charles de la Verpillière fredonne « Joyeux anniversaire ».*)

**Une députée du groupe LR.** Elle a raison!

**Mme Constance Le Grip.** Comment le Gouvernement compte-t-il, demain, mercredi, assurer l'ordre républicain dans les rues de Paris et des autres villes de France,

garantir la sécurité des manifestants, protéger les habitants et les commerces des exactions et des violences des « black blocs » et autres « ultra-jaunes »?

La nouvelle doctrine de maintien de l'ordre instaurée depuis cinq semaines connaîtra demain une journée test. Alors que des mots d'ordre terribles circulent sur internet – « Acte ultime : Paris, capitale de l'émeute », « Pour un 1<sup>er</sup> mai jaune et noir » –, monsieur le ministre, les Français attendent de vous fermeté et efficacité.

**M. Fabien Di Filippo.** Tout ce qu'il n'a pas!

**Mme Constance Le Grip.** Au-delà des postures et des résultats, nos forces de l'ordre font face, avec professionnalisme, endurance et discipline, à des actes de violence sans précédent par leur durée et leur intensité. Monsieur le ministre de l'intérieur, peuvent-elles compter sur vous?

Nos services de renseignement connaissent depuis déjà plusieurs années ces « black blocs » et autres mouvances anarchistes. Nous nous étonnons que vous n'ayez pas encore réussi à mettre un terme à leurs agissements. Monsieur le ministre de l'intérieur, les Français peuvent-ils compter sur votre efficacité et votre professionnalisme? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Patrice Verchère.** C'est le secrétaire d'État qui répond! Cela prouve le niveau de Castaner!

**M. le président.** Laissez M. le secrétaire d'État s'exprimer! Que signifie cette attitude? Écoutez plutôt la réponse!

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.** Madame la députée, vous avez raison de dire que la journée de demain sera très compliquée, pour les raisons que vous avez évoquées. D'abord viendront les traditionnelles manifestations du 1<sup>er</sup> mai à l'initiative notamment des organisations syndicales, manifestations qui ont été déclarées et qui seront encadrées par les services d'ordre. De nombreuses manifestations ont ainsi été déclarées à Paris.

Par ailleurs, le mouvement dit des gilets jaunes a en effet lancé un appel à manifester. Nous pensons que le mouvement de la mouvance ultra-gauche et anarcho-autonome, qui n'a pas été déclaré, pourrait venir perturber les cortèges officiels qui ont été déclarés.

Je peux vous rassurer, notre priorité sera double. Il s'agira d'abord de faire en sorte que ces manifestations syndicales déclarées se déroulent dans les meilleures conditions et dans le bon ordre, comme le veut la liberté d'expression, la liberté syndicale.

Notre autre priorité sera d'intervenir systématiquement, chaque fois que nous constaterons des exactions. Bien évidemment, je vise là les appels à manifester de certains leaders des gilets jaunes, de la mouvance ultra-gauche, de la mouvance anarcho-autonome. Soyez assurés que nous ne tolérerons aucune exaction.

**M. Fabien Di Filippo.** Comme l'année dernière!

**M. Éric Straumann.** Que devient le colonel Benalla?

**M. Pierre Cordier.** Rappelez Benalla, il sera efficace!

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État.** Le dispositif mobilisé, que décrira tout à l'heure le ministre de l'intérieur, avec le préfet de police, lors d'une conférence de presse, sera d'une



ampleur exceptionnelle, mobile et réactif. Il nous permettra de percuter les groupes qui commettront des exactions, et de procéder au plus grand nombre d'interpellations.

Soyez assurés que nous sommes très déterminés pour intervenir et faire respecter l'ordre à Paris et partout en France...

**M. Fabien Di Filippo.** On voit ça !

**M. Pierre Cordier.** Il faut prévenir M. Crase !

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État.** ...car, vous avez raison de le souligner, certaines grandes villes françaises soulèvent aussi quelques inquiétudes.

S'agissant des « black blocs », c'est avec une certaine lassitude...

**M. Fabien Di Filippo.** Démissionnez, alors !

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État.** ...que je rappellerai qu'ils ne sont pas un mouvement, mais une forme d'organisation d'une manifestation, qui consiste à se vêtir en noir et à commettre des exactions. Malheureusement, ce n'est pas le seul apanage de l'ultra-gauche et des anarcho-autonomes. (*Mme Muriel Ressaiguié applaudit.*) Nous avons aussi des gilets jaunes radicalisés.

Je tenais à rappeler ce point, qui me paraît important : on ne peut pas dissoudre un « black bloc ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Jean-François Parigi.** Nous ne sommes pas rassurés !

#### CONVENTION CITOYENNE SUR L'ÉCOLOGIE

**M. le président.** La parole est à Mme Béragère Couillard.

**Mme Béragère Couillard.** Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, lors de sa conférence de presse, le Président de la République a détaillé les différentes mesures destinées à répondre au grand débat national. Nombre d'entre elles auront des conséquences concrètes, immédiates et importantes dans la vie des Français.

Pour accélérer la transition écologique, il apparaît nécessaire de se rassembler autour d'actions concrètes et de mesures fortes. Comme l'a rappelé le Président de la République, il y a urgence climatique. Il est indispensable de sonner la mobilisation générale pour l'écologie. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Éric Straumann.** Ce n'est pas ce qu'on a compris !

**Mme Béragère Couillard.** En créant un conseil interministériel de défense écologique, le Gouvernement se donne les moyens d'assurer un suivi de son action au plus haut niveau. Nous partageons le sentiment d'urgence climatique qu'éprouvent les Français. Voilà pourquoi nous agissons depuis dix-huit mois avec détermination. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Vous avez échoué !

**Mme Béragère Couillard.** Les Français ont leur mot à dire. J'estime essentiel de les écouter. Il importe de leur donner la parole pour qu'ils nous disent comment ils souhaitent changer la donne. Tel sera l'objet de la convention citoyenne, composée de 150 Français tirés au sort, qui a vocation à formuler des propositions sur la transition écologique.

**M. Pierre Cordier.** Gadget !

**Mme Béragère Couillard.** Je tiens à saluer cette initiative. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

La sortie du grand débat passe par davantage de participation citoyenne pour davantage d'écologie en actes. C'est inédit, et nous le faisons ! (*Exclamations continues sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Éric Straumann.** Hulot, reviens !

**M. le président.** Chut !

**Mme Béragère Couillard.** Ces citoyens devront faire des choix sur de nombreux sujets, comme la fiscalité écologique, l'isolation, le chauffage, les transports. Leurs propositions seront soumises soit au vote du parlement, soit au référendum. C'est une méthode nouvelle, innovante, chers collègues. Nous faisons de la participation citoyenne le nouveau moteur de la transition écologique.

Aussi, monsieur le ministre d'État, pouvez-vous nous apporter des précisions sur la création de ce que vous avez qualifié ce matin d'« assemblée citoyenne constituante » ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

**M. François de Rugy, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.** Le processus de convention citoyenne pour l'écologie que le Président de la République a annoncé jeudi dernier est totalement inédit et innovant en France. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes LR et FI.*)

**M. Éric Coquerel.** Comité Théodule !

**M. Pierre Cordier.** Gadget !

**M. François de Rugy, ministre d'État.** Peut-être, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, désapprouvez-vous que nous cherchions à innover. Pour ma part, je crois qu'il faut innover pour lever certains blocages et dissiper certaines crispations auxquels nous sommes confrontés lorsque nous voulons conduire des transformations importantes dans le domaine de l'écologie et du climat, lesquelles ont des conséquences concrètes dans la vie quotidienne des Français, en matière de logement ou de transport. Le grand débat a montré l'importance de ces sujets. (*Exclamations continues sur les bancs du groupe LR.*)

Nous demanderons aux 150 citoyens tirés au sort...

**M. Éric Straumann.** Bientôt, ce sont les députés que l'on tirera au sort !

**M. François de Rugy, ministre d'État.** ...non pas de débattre sur le climat ou l'effet de serre, mais de proposer des solutions concrètes. Il s'agit, comme l'a dit le Président de la République, de passer du consensus sur le diagnostic au compromis sur les solutions, car ce seront nécessairement des compromis. Faut-il utiliser le levier de la fiscalité ? Si oui, comment doit-elle être répartie ?

**Mme Mathilde Panot.** Il faut taxer Total !

**M. François de Rugy, ministre d'État.** Faut-il utiliser le levier de la réglementation, imposer des obligations ? Si oui, à quelles échéances, dans quels domaines – logement, transport ou autres ? Les Français devront se prononcer.

Le Président de la République s'est engagé – là aussi, c'est totalement inédit – à ce que ce ne soit pas une énième consultation, mais à ce que le travail effectué par les citoyens, en d'autres termes, les mesures qu'ils auront arrêtées, soient soumises soit au Parlement pour ratification, soit aux Français directement par référendum. Cette méthode

sera enfin de nature à créer un consensus et à mobiliser tout le monde. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM. – Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

C'est un pari. Je suis convaincu que ce pari de la démocratie citoyenne sera un pari gagnant pour l'écologie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Laurent Furst.** C'est un naufrage!

**M. Michel Herbillon.** Il ne croit même pas ce qu'il dit!

#### TEMPS DE TRAVAIL

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Quatennens.

**M. Adrien Quatennens.** Monsieur le Premier ministre, jeudi, le monarque présidentiel a parlé mais il n'a rien dit qui soit à la hauteur du moment. (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** Chut!

**M. Adrien Quatennens.** Il a menti aussi en prétendant que les Français travaillaient moins que nos voisins européens, ce qui est faux. En comparant l'ensemble des salariés de l'OCDE – l'Organisation de coopération et de développement économiques –, il apparaîtrait qu'avec 1 482 heures par an, les Français travaillent plus que leurs collègues allemands, hollandais, norvégiens ou danois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

Alors que la France est championne du monde des dividendes versés aux actionnaires, le Président protège encore et toujours les riches et le capital. (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Non, il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver du travail, la situation de l'emploi en France le prouve : une offre sans candidat pour cent personnes disponibles à Pôle emploi ; 66 % des offres pourvues en 2017 sont des CDD de moins d'un mois – un bonus-malus n'y suffira pas!

Le Président l'a dit, les 35 heures aujourd'hui, ce n'est plus que de la théorie. Les Français demandent des hausses de salaires et vous leur répondez : « Travaillez plus ! »

De même, le Président a beau dire qu'il ne touchera pas à l'âge de départ à la retraite, tout le monde comprend que la retraite par points rend inopérante la notion même d'âge de départ. En effet, si la pension est faible, le salarié n'aura pas d'autre choix que de continuer à travailler. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe FI.*) Or la France compte quelque 300 000 chômeurs de plus de soixante ans, dont la majorité ont effectué quarante annuités. Le recul de l'âge de la retraite ne profite pas aux caisses de retraite mais augmente les dépenses des caisses d'assurance chômage.

Alors que l'on apprend que 723 emplois, sur 21 sites du groupe Auchan, sont menacés, et que l'on sait que les dividendes de la famille Mulliez ont été multipliés par trois entre 2014 et 2015, on se demande où est passé l'argent du CICE – le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi! (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.*)

La diminution du temps de travail est bien plus efficace et bien moins chère pour créer de l'emploi que votre politique absurde d'exonération fiscale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe FI.*) Face au chômage de masse, il ne peut être question de travailler plus. Il est au contraire urgent de travailler moins, pour travailler mieux et travailler tous. Prouvez-nous le contraire, monsieur le Premier ministre! (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre du travail.

**Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail.** Monsieur Quatennens, prenons les sujets dans l'ordre, puisque vous en avez abordé pas moins de cinq dans une même question.

La question principale est la suivante : le volume de travail doit-il augmenter en France? Ce qui fait la richesse d'une nation, c'est le volume de travail et la productivité. À quoi sert la richesse de la nation? En France, elle sert à financer un modèle social généreux, redistributif, qui nous donne une éducation, un système de santé de qualité, un système de retraites et une prise en charge de la dépendance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. François Ruffin.** Elle sert surtout à financer les dividendes!

**Mme Muriel Pénicaud, ministre.** Le volume de travail actuel est-il celui dont nous avons besoin? Le travail garantit la dignité de chacun et l'autonomie, mais aussi, je le répète, la richesse de la nation. Le volume de travail sur une semaine – autour de 39,1 heures pour un temps plein – est comparable à celui de nos voisins, et les ordonnances travail permettent la signature de plus en plus d'accords qui apportent de la flexibilité. Le problème ne porte donc pas sur la durée hebdomadaire du travail puisque, par le dialogue social, nous avons trouvé les marges de manœuvre nécessaires.

En revanche, la difficulté concerne le volume de travail tout au long de la vie. Il est un seul point sur lequel je serai d'accord avec vous : le volume de travail est aussi lié au taux de chômage.

**M. Loïc Prud'homme.** C'est un bon début!

**Mme Muriel Pénicaud, ministre.** La France connaît de fait, depuis très longtemps, une éviction du marché du travail des jeunes et des seniors. Par conséquent, sur la durée d'une vie, les Français ne travaillent pas autant que leurs voisins, non pas qu'ils le veulent...

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ah! Vous l'admettez!

**Mme Muriel Pénicaud, ministre.** ...mais parce que les seniors et les jeunes peinent à accéder au marché du travail. La moitié des emplois en CDD sont occupés par des salariés de moins de trente ans; ce sujet faisait partie des discussions dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, vous le savez.

Il faut donc à la fois réfléchir à la durée du travail sur toute une vie professionnelle et lutter contre le chômage.

**M. Alexis Corbière.** Vos explications sont incompréhensibles!

**Mme Muriel Pénicaud, ministre.** Je pense aux entreprises adaptées, aux emplois francs, que nous venons de généraliser dans les Hauts-de-France, et à d'autres dispositifs qui vont tous contribuer à augmenter le volume global de travail. Nous n'avons pas fini d'en parler mais il faut poser les termes du débat calmement, en partant des faits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM. – Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

#### SUITES DE L'INCENDIE À NOTRE-DAME DE PARIS

**M. le président.** La parole est à M. Pacôme Rupin.

**M. Pacôme Rupin.** Monsieur le ministre de la culture, nous nous souviendrons longtemps du 15 avril 2019, quand le toit et la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris se sont embrasés sous nos yeux ébahis et impuissants. Nous étions

effrayés à l'idée qu'une partie de notre histoire commune, un monument que nous aimons tous, connu du monde entier, puisse partir en fumée.

Heureusement, les pompiers de Paris, d'abord submergés par l'ampleur et la hauteur du feu, ont pris tous les risques : ils ont mis leur vie en danger en attaquant le feu depuis l'intérieur de la cathédrale et des tours, pour sauver Notre-Dame. Sans leur courage et leur savoir-faire, Notre-Dame serait aujourd'hui un champ de ruines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*) Toute la nation est reconnaissante à nos soldats du feu d'avoir sauvé notre cathédrale, symbole du génie français dans le monde et cœur du culte catholique parisien.

Après cette vive émotion est venu rapidement le temps de l'action, grâce à l'impulsion du Président de la République. Les services du ministère de la culture travaillent d'arrachepied pour consolider Notre-Dame. C'est un chantier inédit qui se prépare ; il va demander le savoir-faire des meilleurs architectes et artisans du pays.

Aujourd'hui, si tout le monde salue une grande solidarité et réactivité pour sauver Notre-Dame, plusieurs sujets peuvent susciter de l'inquiétude chez les riverains et les commerçants de l'île de la Cité, qui vivent une dure épreuve depuis quinze jours. Tout le monde comprend que l'urgence de la situation amène à prendre des décisions au jour le jour, mais notre devoir est aussi de donner le plus de visibilité possible à ceux qui vivent et travaillent sur l'île.

Plusieurs questions se posent : quand Notre-Dame sera-t-elle suffisamment solide pour permettre la réouverture de ses abords au public ? Est-il prévu, dans le projet de reconstruction, une meilleure prise en compte de l'accueil et de la sécurité du public, sachant que la cathédrale est le monument le plus visité d'Europe ? Quel système de solidarité et d'indemnisation l'État va-t-il mettre en place pour les commerces qui sont fermés depuis deux semaines et vont connaître une baisse de fréquentation dans les prochaines années ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Franck Riester, ministre de la culture.** Vous avez raison, monsieur Rupin, les pompiers ont fourni un travail exceptionnel, de même que les équipes du ministère de la culture. Je tiens également à saluer l'intervention des entreprises, qui ont, dès lundi soir, solidifié un grand nombre de points de la cathédrale, notamment les pignons, qui menaçaient de tomber.

C'est d'ailleurs pourquoi la rue du Cloître-Notre-Dame a été fermée pendant un certain temps ; elle est désormais rouverte en partie. Bien évidemment, les voies seront rouvertes le plus vite possible, dès que toutes les sécurisations auront été apportées. Néanmoins, une partie du domaine public sera occupée par le chantier, car nous aurons besoin de place autour de Notre-Dame de Paris pour stocker du matériel et des matériaux.

**M. Michel Herbillon.** C'est une réunion de voirie ?

**M. Franck Riester, ministre.** L'incendie a eu, vous avez raison, des conséquences pour les commerces de l'île de la Cité, et continuera vraisemblablement à en avoir dans l'avenir. Il nous faut donc travailler avec les commerçants, la Ville de Paris et la chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France. Bruno Le Maire m'a indiqué tout à l'heure qu'il recevrait très prochainement les élus concernés, la chambre de commerce et d'industrie et les commerçants, pour faire un point avec eux.

À l'avenir, il faudra vraisemblablement installer, autour de Notre-Dame, des dispositifs pour accueillir le public, notamment les touristes. S'agira-t-il de dispositifs éphémères, situés le cas échéant à l'intérieur de bâtiments qui jouxtent Notre-Dame ? Je pense par exemple à l'Hôtel-Dieu.

**M. Michel Herbillon.** Il nous faut des réponses, pas des questions !

**M. Robin Reda.** Ce sont les questions au Gouvernement !

**M. Éric Straumann.** Nous ne sommes pas au Conseil de Paris !

**M. Franck Riester, ministre.** Il faudra également permettre l'exposition des œuvres qui ont été évacuées de Notre-Dame et mettre en valeur les métiers nécessaires à sa restauration, qui sont extraordinaires. Nous le ferons avec le concours de Campus France. Vous le savez, Jean-Michel Blanquer, Muriel Pénicaud et moi-même avons annoncé un grand plan de formation des jeunes à ces métiers, qui vise à les valoriser. Les dispositifs autour de Notre-Dame le permettront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – M. Olivier Becht applaudit également.*)

#### MESURES ANNONCÉES À L'ISSUE DU GRAND DÉBAT NATIONAL

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Roussel.

**M. Fabien Roussel.** Monsieur le Premier ministre, voilà les conclusions de votre grand débat.

À nos concitoyens qui réclament davantage de justice sociale et fiscale, vous répondez : « Travaillez plus ! »

**M. Éric Straumann.** Sans gagner plus !

**M. Fabien Roussel.** À ceux qui demandent plus de services publics, vous répliquez : « Moins de dépense publique ! »

À ceux qui veulent plus de démocratie, vous dites : « Vous aurez moins de députés ! »

À ceux qui revendiquent des salaires plus élevés et une baisse de la TVA, la réponse est sans appel : « Vous n'aurez ni l'un, ni l'autre. »

À ceux qui exigent le rétablissement de l'ISF, on dit : « Circulez, il n'y a rien à voir ! »

Ceux qui veulent s'attaquer à l'évasion fiscale auront droit un rapport.

À ceux qui demandent la suppression du CICE, vous répondez par un grand silence.

Quant à ceux qui s'inquiètent pour le climat, eh bien, ils peuvent continuer de s'inquiéter. C'est grave...

Oui, c'est grave, et la déception est grande pour nos concitoyens, même si vous avez corrigé, sous la pression des mobilisations, quelques-unes de vos erreurs les plus criantes, en amorçant la réindexation des retraites, l'allègement de l'impôt sur le revenu et le maintien des écoles et des hôpitaux. Néanmoins, tout cela mérite d'être vérifié, et le mouvement d'être amplifié.

**M. Robin Reda.** On jugera sur le terrain !

**M. Fabien Roussel.** En tout cas, il n'y a rien, dans vos mesures, qui remette en cause votre modèle de société favorable aux plus riches et au capital, qui privatise tout, en créant tant d'injustices, d'inégalités et toujours autant de pauvreté et de précarité dans notre pays.



C'est pourquoi nous appelons à poursuivre les mobilisations et les convergences les plus larges,...

**M. Rémy Rebeyrotte.** Voilà qui est clair!

**M. Fabien Roussel.** ...notamment en ce 1<sup>er</sup> mai, en vous demandant d'ailleurs de garantir notre droit à manifester pacifiquement.

Monsieur le Premier ministre, quand les richesses énormes produites dans notre pays seront-elles enfin mises au service des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, au service de l'être humain et de notre planète? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs des groupes SOC et FI.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.** Je vous remercie de votre question, monsieur Roussel, car elle me permettra de vous rappeler le cap suivi par le Gouvernement: il s'agit, depuis le début du quinquennat, de s'attaquer aux inégalités à la racine. (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.*)

**M. Pierre Dharréville.** Ça ne s'est pas vu!

**Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État.** La crise des gilets jaunes nous a montré que nos compatriotes avaient un certain sentiment d'injustice, à la fois sociale, territoriale et fiscale.

**M. Hubert Wulfranc.** Ce n'est pas qu'un sentiment!

**Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État.** Le Président de la République – il l'a exprimé lors de son intervention la semaine dernière – et le Premier ministre – il l'a montré à l'occasion du récent séminaire gouvernemental – ont décidé de s'attaquer à ce triple sentiment d'injustice.

**M. Aurélien Pradié.** Ça suffit! Ce n'est pas un sentiment!

**Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État.** Je vous le prouve. Nous avons d'ores et déjà commencé à apporter des réponses très concrètes, notamment avec les mesures très fortes annoncées par le Président de la République.

En ce qui concerne les injustices fiscales, une baisse de l'impôt sur le revenu a été annoncée.

**Mme Sylvie Tolmont.** Rétablissez l'ISF!

**Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État.** Elle a été chiffrée – 5 milliards d'euros – et s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. De manière très concrète, 16 millions de foyers fiscaux en bénéficieront. Le ministre de l'économie et des finances a d'ores et déjà indiqué des montants; on peut imaginer qu'ils seront de l'ordre de 350 euros en moyenne pour les premières tranches d'imposition.

En ce qui concerne les injustices territoriales, nous avons souhaité un nouveau mouvement de décentralisation, mais aussi une déconcentration des administrations, pour qu'elles agissent au plus près du terrain. Nous apporterons ainsi une réponse de proximité à nos concitoyens, pour que la décision soit prise non plus de manière lointaine à Paris, mais au plus près de chez eux.

En ce qui concerne l'injustice sociale, le Gouvernement a pris, vous le savez, un certain nombre de mesures depuis le début du quinquennat. Je ne vous en citerai que quelques-unes.

**M. David Habib.** Elle n'a rien à dire!

**Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État.** Le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est une véritable mesure sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme Sylvie Tolmont.** On ferme les classes en milieu rural!

**Mme Sibeth Ndiaye, secrétaire d'État.** Parmi les décisions récentes, je citerai la cantine à 1 euro. Le Gouvernement a donc pris de manière immédiate un certain nombre de mesures qui permettent de lutter contre les inégalités sociales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

#### DÉSERTIFICATION MÉDICALE

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Garot.

**M. Guillaume Garot.** Monsieur le Premier ministre, nous sommes nombreux ici – sur tous les bancs d'ailleurs – à tirer le signal d'alarme sur le problème de la désertification médicale. Ce sujet est revenu en force dans les cahiers de doléances de beaucoup de départements, où nos concitoyens craignent de ne plus trouver de médecins à proximité. Je veux d'abord témoigner des regrets de beaucoup de Français, qui, jeudi dernier, n'ont pas entendu le Président de la République dire un mot sur le sujet durant sa conférence de presse.

Dans la loi santé, vous avez présenté la suppression du *numerus clausus*, qui, jusqu'à présent, a limité le nombre d'étudiants en médecine, comme une des principales réponses à la désertification, après avoir écarté les mesures de régulation de l'installation des médecins, que nous proposons pour mieux répartir ceux-ci sur l'ensemble du territoire national.

Quelle a été notre surprise à la lecture d'un arrêté signé le 16 de ce mois par la ministre des solidarités et de la santé, concernant la répartition des nouvelles places ouvertes aux étudiants en médecine! En 2019, leur nombre augmentera de 10 %; c'est bien, c'est même très bien! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. Florian Bachelier.** Très bien!

**M. Guillaume Garot.** Toutefois, chers collègues, deux tiers de ces nouvelles places se concentreront sur Paris et la région parisienne. (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR et LT.*)

**M. Patrick Hetzel.** Sans doute à la demande de M. Griveaux!

**M. Guillaume Garot.** Soyons précis: au total, un peu plus de 600 nouvelles places seront créées, dont près de 400 pour Paris et sa région. Mais écoutez bien: il y aura zéro place supplémentaire pour Caen, zéro pour Nantes, zéro pour Tours, zéro pour l'université de Lorraine, zéro pour Clermont-Ferrand, zéro pour Limoges! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et sur plusieurs bancs des groupes GDR et LT.*)

Monsieur le Premier ministre, comment pouvons-nous croire que vous menez une politique efficace contre la désertification médicale, alors que vous oubliez des régions entières dans la formation des étudiants? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, sur plusieurs bancs des groupes LR, GDR et LT ainsi que parmi les députés non inscrits.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé*. Monsieur Garot, permettez-moi tout d'abord de rappeler ce constat partagé : l'offre de soins se dégrade sur de nombreux territoires. Vous le savez bien, cette situation résulte de plusieurs facteurs, tout d'abord de mauvaises décisions qui ne relèvent pas du seul Gouvernement mais ont été prises au cours des années passées.

**Mme Sylvie Tolmont**. Vous oubliez votre responsabilité !

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État*. Vous l'avez évoqué : dès la fin des années 70, on observe une baisse continue du numerus clausus en médecine, qui descend sous les 4 000 places entre 1991 et 2000.

Cette situation provient aussi d'une mauvaise anticipation du vieillissement de la population et d'une augmentation des maladies chroniques. De tout cela résulte une baisse du temps médical.

Le Gouvernement a réagi rapidement avec le plan d'accès aux soins, peu après notre élection, en octobre 2017, dont l'objectif est de dépasser la seule politique de l'incitation à l'installation, laquelle est une illusion, une chimère, défendue par certains sur ces bancs, alors que ses effets sont connus.

**M. Éric Straumann**. Répondez à la question : pourquoi tous les postes sont-ils créés à Paris ?

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État*. Le Gouvernement a effectivement décidé de changer de paradigme et de parler désormais de temps médical accessible ou encore de coopération interprofessionnelle. C'est tout le sens, vous le savez, du projet de loi dit « ma santé 2022 », dont il a été débattu dans cet hémicycle. Les mesures concrètes consistent à développer les délégations de tâche, à augmenter la quantité de temps médical, à améliorer l'organisation des soins de proximité, à réorganiser les hôpitaux et enfin à assurer un usage effectif et de qualité de la télémédecine.

**Plusieurs députés du groupe SOC**. Répondez à la question !

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État*. Ainsi, notre projet est ambitieux.

**M. David Habib**. Arrêtez !

**M. Aurélien Pradié**. Répondez à la question !

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État*. En outre, il pourra évoluer pour prendre en compte les retours d'expérience qui nous parviendront du terrain, lorsque ces différentes mesures seront appliquées. (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

Soyez convaincus que nous sommes pleinement engagés pour aider chaque territoire à offrir à nos concitoyens des soins de qualité.

**M. David Habib**. Seulement aux Parisiens !

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État*. Telle est la volonté qui nous anime. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. Éric Straumann**. Il a noyé le poisson !

## VIOLENCES CONJUGALES FAITES AUX HOMMES

**M. le président**. La parole est à Mme Claire O'Petit.

**Mme Claire O'Petit**. Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, vous le savez et les Français commencent à le savoir : en France, selon les chiffres du ministère de l'intérieur, une femme meurt tous les deux jours sous les coups d'un homme. En 2017, vous avez lancé le cinquième plan de

mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, qui traduit votre engagement sans relâche dans ce domaine. La représentation nationale et les femmes vous en sont reconnaissantes.

Pour autant, les rôles peuvent s'inverser et le cas des hommes battus ou maltraités n'est pas si exceptionnel. Dans plus d'un quart des affaires de violences conjugales, l'homme est une victime. Ainsi, un homme meurt tous les treize jours sous les coups d'une femme. Ces crimes sont commis à domicile, sans préméditation, souvent à l'arme blanche. La femme devient le bourreau et l'homme, la victime. Mais les victimes sont aussi les enfants qui subissent cette maltraitance dans le cercle familial, que l'auteur soit le père ou la mère.

Alors qu'il est déjà très difficile pour une femme de franchir la porte d'un commissariat, imaginez ce que cela peut-être pour un homme, compte tenu des préjugés persistants dans notre société. Madame la ministre, comment comptez-vous briser le tabou des hommes battus et rendre visible ce phénomène ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président**. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Nicole Belloubet**, *garde des sceaux, ministre de la justice*. Madame O'Petit, en ce domaine extrêmement sensible, dramatique, il existe une véritable égalité devant la loi entre les femmes et les hommes. Nous disposons en l'espèce d'un cadre juridique qui me semble adapté. Vous l'avez d'ailleurs amélioré récemment, d'une part, en créant, dans la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, une nouvelle circonstance aggravante quand des violences conjugales sont commises devant des enfants mineurs, d'autre part, en prévoyant, dans la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, la possibilité de déposer plainte en ligne. Cette possibilité, qui s'ajoute à celles déjà en vigueur, permettra, dans les situations que vous évoquez, à certaines personnes de déposer plainte, alors qu'elles n'avaient pas osé franchir la porte d'un commissariat dans un premier temps.

Cela dit, au-delà du cadre juridique, il est important, je crois, que nous rendions effectives l'ensemble de ces possibilités. De ce point de vue, je travaille avec le ministère de l'intérieur, pour que les outils numériques permettant de déposer plainte en ligne soient effectivement disponibles au cours du premier semestre de l'année 2020.

Au-delà encore, Mme Schiappa et moi souhaitons, avec le ministre de l'intérieur, développer la formation conjointe des magistrats, des policiers et des gendarmes pour l'accueil et le suivi des victimes.

Toujours au-delà, dans les jours à venir, j'adresserai une circulaire aux procureurs de la République pour les inciter vigoureusement à déployer les outils juridiques dont nous disposons. Je pense notamment à l'ordonnance de protection, dont on sait qu'elle peut être extrêmement efficace pour les femmes et les hommes victimes de violences sexuelles.

Enfin, il nous appartiendra de développer des dispositifs innovants. Nous nous sommes déjà dotés du téléphone grave danger. Nous allons maintenant déployer le DEPAR – dispositif électronique de protection anti-rapprochement –, qui permet d'éloigner les victimes de violences.

Avec cet ensemble de mesures, nous serons, je l'espère, encore plus efficaces. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

***Suspension et reprise de la séance***

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Sylvain Waserman.)*

**PRÉSIDENTE DE M. SYLVAIN WASERMAN**

**vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

2

**DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LE  
PROJET DE PROGRAMME DE STABILITÉ POUR  
LES ANNÉES 2019-2022**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur le projet de programme de stabilité pour les années 2019-2022 suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 50-1 de la Constitution.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances.** Je suis très heureux de venir vous présenter cet après-midi le programme de stabilité pour 2019-2022. Je le fais dans un contexte économique international préoccupant, que chacun d'entre vous a présent à l'esprit : celui du ralentissement de la croissance mondiale. À Washington, où nous participions voilà quelques jours aux assemblées de printemps du Fonds monétaire international, toutes les institutions internationales, de la Banque centrale européenne au FMI, en passant par l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE – faisaient le constat d'un ralentissement de la croissance, lié en particulier aux tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et entre les États-Unis et l'Europe.

Autrement dit, la première responsabilité des difficultés économiques est politique : il nous revient donc d'apaiser ces tensions commerciales pour éviter que le ralentissement ne soit plus prononcé dans les mois qui viennent.

Dans ce contexte général de ralentissement de la croissance lié aux tensions commerciales, la croissance française résiste : selon l'INSEE, pour le premier trimestre 2019, elle serait supérieure de 0,3 % à ce que nous avons obtenu au premier trimestre 2018, soit 0,2 %. Elle résiste donc par rapport à celle de nos grands partenaires internationaux.

**M. Éric Coquerel.** Merci les gilets jaunes !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Le deuxième sujet de préoccupation est le niveau d'endettement public et privé, qui est aujourd'hui historiquement élevé. Aux États-Unis, l'endettement avoisine les 150 % de la richesse nationale, si l'on cumule l'endettement des entreprises et celui des ménages. En Europe, l'endettement du secteur privé dépasse partout les 100 %, sauf en Allemagne. Pour prévenir tout risque lié à

cette progression de l'endettement en France, j'ai été amené à prendre des mesures de précaution dans le cadre du Haut Conseil de stabilité financière.

Cet environnement économique international dégradé n'est pas satisfaisant ; personne ne peut se satisfaire de la croissance lente dans la zone euro – je sors tout juste d'un débat au Sénat sur ce sujet. Certains disent : « La croissance reviendra : il suffit d'attendre. » Dans ce cas, autant supprimer tout responsable politique : nous serons tout aussi bien ! Je pense que nous avons une responsabilité pour faire en sorte que la croissance et la prospérité soient plus élevées dans la zone euro.

J'ai donc proposé un nouveau contrat de croissance à nos partenaires de la zone euro, reposant sur des engagements réciproques. Je m'engage, comme ministre de l'économie et des finances français, à poursuivre la transformation économique de notre pays et le rétablissement de nos finances publiques. Dès cette année, nous engagerons la réforme de l'indemnisation du chômage, celle des retraites et celle de la fonction publique : ces trois réformes structurelles font suite à tout ce qui a été décidé sur la fiscalité du capital ou sur le marché du travail.

En contrepartie, j'attends des États qui connaissent une situation budgétaire plus favorable qu'ils investissent davantage et qu'ils participent donc davantage à la croissance dans la zone euro. Je reconnais que l'Allemagne a commencé à dépenser plus, mais je considère qu'elle peut faire davantage, par esprit de solidarité et de responsabilité, celui-là même dont fait preuve la France, sous la direction du Président de la République, en poursuivant des réformes structurelles.

Troisième pilier de ce contrat de croissance, il est indispensable que nous allions au bout de la transformation de la zone euro, qui se trouve aujourd'hui au milieu du gué – c'est la situation la plus défavorable, celle où les courants sont les plus violents. Il faut achever l'union bancaire, l'union des marchés de capitaux et mettre en place, comme nous le ferons dès juin de cette année, un budget de la zone euro nous permettant de résister davantage à toute crise financière ou économique.

Tel est le contrat de croissance que je propose pour la zone euro : il est aujourd'hui possible de lui redonner la croissance et la prospérité qu'attendent nos compatriotes. Je rappelle par ailleurs que les conditions favorables prévues par la Banque centrale européenne pour les prochains mois disparaîtront un jour ou l'autre, ce qui rendra d'autant plus difficile la relance de la croissance que j'appelle de mes vœux.

Dans ce contexte européen et international, la situation de la France se caractérise par sa solidité. Le taux de croissance devrait atteindre 1,4 % pour 2019 ; il suffit de regarder nos partenaires européens pour constater que la situation est moins favorable dans beaucoup d'autres pays membres de la zone euro. La politique économique que nous menons depuis deux ans commence à produire des résultats : croissance solide, créations d'emplois – nous avons créé, en un peu plus de deux ans, plus d'un demi-million d'emplois dans notre pays. Nous obtenons donc des résultats sur le front économique, sur le front de l'emploi ainsi que – j'y suis particulièrement attaché – sur le front industriel : pour la première fois depuis dix ans, en effet, nous ouvrons en France plus d'entreprises industrielles que nous n'en fermons.

Quant à nos engagements en matière de déficit public, ils sont tenus, puisque nous sommes sortis de la procédure pour déficit excessif en 2017. Notre engagement de rester sous les 3 % de déficit public tout au long du quinquennat sera également tenu. Certains diront que nous dépasserons les



3 % en 2019, mais je rappelle que cela est dû à la bascule du CICE – crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – en allègements de charges définitifs pour les entreprises : ce choix de compétitivité se paye certes par un ressaut du déficit public en 2019, mais, si l'on retire cet allègement de charges, nous sommes bien en dessous des 3 % de déficit.

Pourtant, je le reconnais bien volontiers, notre économie conserve deux fragilités structurelles. La première, c'est la dette publique. Elle a explosé de 30 points au cours des dix dernières années, passant de 64 % à plus de 98 % de la richesse nationale. J'entends parfaitement les arguments économiques de ceux qui nous disent que ce n'est pas grave, que la dette publique n'est pas un problème puisque les taux de refinancement sont tellement faibles que nous pouvons nous permettre de nous endetter davantage. Je ne souscris pas à cette analyse économique : nous devons continuer le combat pour stabiliser et baisser la dette publique française, qui est un poison pour notre économie et pour les générations futures. Je préfère donc annoncer très clairement que, dès que nous disposerons de marges de manœuvre supplémentaires, elles devront être consacrées en priorité à la réduction de la dette publique française. Nous avons également tenu compte des conditions de financement plus favorables de la dette en intégrant, dans la trajectoire du programme de stabilité, 2,8 milliards d'euros de moindres dépenses – nous procédons en deux temps : d'abord 1,6 milliard, puis 1,2 milliard.

La seconde fragilité structurelle de l'économie française tient à un volume global de travail trop faible. Notre durée du travail hebdomadaire se situe dans le haut de la fourchette des pays de l'OCDE. Il n'y a donc pas grand-chose à faire puisque nous travaillons déjà beaucoup au niveau hebdomadaire. Toutefois, si l'on considère la durée du travail sur un an, la situation est radicalement différente : nous avons plus de jours de congé, nous entrons plus tard sur le marché du travail et, surtout, nous en sortons beaucoup plus tôt que la plupart de nos voisins, parfois de manière subie – nous connaissons tous des personnes qui, à 52, 53 ou 54 ans, ont été licenciées de leur entreprise et à qui l'on a dit de prendre leur retraite parce qu'elles ne retrouveraient jamais un emploi, alors même que leur expérience serait précieuse pour les entreprises et pour notre économie. Enfin, nous sommes l'un des derniers pays d'Europe qui n'a pas vaincu le chômage de masse. Le chômage doit rester notre combat prioritaire en matière économique.

La conséquence de tout cela est que notre taux d'activité est de huit points plus faible que celui de notre principal partenaire européen, l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle, depuis dix ans, la France s'est appauvrie. À force d'avoir un volume de travail plus faible que celui de ses grands partenaires européens, la France s'est appauvrie. C'est bien par le travail que nous recréerons plus de pouvoir d'achat et plus de prospérité pour les Français.

Dans ce contexte, nous vous présentons le programme de stabilité pour 2019-2022. Vous connaissez les objectifs : un déficit réduit et maintenu sous les 3 %, avec 2,3 % pour 2019 – plus les 0,8 % de bascule du CICE en allègements de charges, cette décision étant exceptionnelle –, puis 2 % en 2020 et 1,2 % à la fin du quinquennat, en 2022. Je vous ai parlé de la dette et de la nécessité de consacrer les marges de manœuvre supplémentaires, dès que nous en aurons, en priorité absolue à la réduction de l'endettement français. Nous maintenons donc notre objectif : moins trois points de dépenses publiques sur le quinquennat ; en 2019, nous aurons déjà baissé ce ratio d'un point.

Reste le troisième engagement, celui qui concerne le plus nos compatriotes : les impôts. La photographie des années 2007 à 2017 est sans appel : nous avons assisté à une explosion des prélèvements obligatoires, taxes ou impôts, sur les ménages et les entreprises. Le montant des prélèvements obligatoires sur ces dix années est passé de 42 % à plus de 45 % de la richesse nationale. Les ménages sont ceux qui ont le plus subi cette augmentation puisque, à partir de 2014, avec la mise en place du CICE, les prélèvements sur les entreprises ont commencé à baisser alors même que les prélèvements sur les ménages continuaient à augmenter de manière vertigineuse.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ceci expliquant cela !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Depuis deux ans, nous avons inversé cette tendance en amorçant la décrue des impôts sur les ménages comme sur les entreprises. Les impôts ont commencé à baisser...

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Pour les riches !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** ...et, comme le Président de la République l'a indiqué, ils doivent continuer de le faire.

S'agissant des entreprises, nous avons engagé la réduction de l'impôt sur les sociétés, lequel sera ramené à 25 % pour toutes les entreprises en 2022, ainsi que le Président de la République l'a annoncé ; le CICE sera transformé en allègements de charges ; la taxe de 20 % sur l'intéressement sera supprimée. Tout cela représente des allègements de charges directs pour les entreprises : ce sont des impôts en moins pour elles.

S'agissant des ménages, un certain nombre de décisions ont été prises qui, toutes, permettront à ceux qui travaillent de vivre plus dignement de leur travail. La philosophie de notre baisse d'impôt est simple : le travail doit payer et chaque Français disposant d'un emploi doit pouvoir vivre dignement de son activité. Personne ici n'a oublié ce que nous ont dit les gilets jaunes, il y a plusieurs mois : alors qu'ils ont un emploi, ils ne s'en sortent pas car ils sont obligés de prendre leur voiture pour se déplacer, de financer leur plein et leur garde d'enfants.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Ils le disent toujours !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** C'est à eux que nous voulons répondre en priorité : ils doivent savoir que le travail paiera davantage en France.

Toutes les décisions que nous avons déjà prises – suppression des cotisations pour l'assurance maladie et l'assurance chômage, augmentation de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires – permettent à ceux qui ont un travail d'en vivre plus dignement. Il doit en être de même pour la baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu annoncée il y a quelques jours par le Président de la République. Nous avons commencé à échanger avec les parlementaires de la majorité – je remercie le rapporteur général, Joël Giraud, pour ses indications sur ce sujet – afin de définir un cadre, qui sera évidemment soumis à discussion avant l'arbitrage définitif du Premier ministre au mois de juin.

Le cadre est celui d'une baisse d'impôt sur le revenu qui prendrait effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, date à laquelle plus de 15 millions de foyers fiscaux en constateraient les effets concrets. La priorité porte sur la première tranche, celle à 14 %, celle des classes moyennes modestes qui, en dépit d'un revenu pas très élevé, sont soumises à l'impôt sur le revenu. Nous voulons travailler dans deux directions : d'une part, baisser le taux de cette première tranche à 14 % et, d'autre

part, lisser les effets de seuil liés à la décote, qui sont très forts dans cette première tranche. Ainsi, pour quelqu'un qui gagne 1 300 ou 1 400 euros, une augmentation de son revenu de 100 euros oblige à verser 40 euros de plus au Trésor public. Nous voulons baisser le taux de 14 % de la première tranche et lisser les effets de seuil : je propose donc, dans ce cadre général, que les 12 millions de foyers fiscaux de la première tranche d'imposition à 14 % bénéficient en moyenne de 350 euros d'impôts en moins.

Nous voulons en outre que la deuxième tranche, qui inclut également les classes moyennes, soit concernée par cette baisse. Ces 4,7 millions de foyers fiscaux sont imposés sur le revenu à 30 % : je souhaite que nous travaillions sur une hypothèse de baisse, en moyenne, de 180 euros pour chaque foyer fiscal de cette deuxième tranche d'impôt sur le revenu à 30 %. Telles sont les propositions de cadre que je fais : nous les soumettrons à la discussion des parlementaires avant d'obtenir l'arbitrage du Premier ministre au mois de juin.

Pour financer cette baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu, le Président de la République a été très clair : il faudra réduire la dépense publique. J'ai déjà évoqué la question de la durée du travail ; je voudrais revenir sur les deux autres sources de financement mentionnées par le Président de la République.

La première concerne les organismes publics. Des économies structurelles, et non de simples coups de rabot, sont possibles : c'est une question de volonté politique. Je voudrais citer l'exemple de la rationalisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie, qui bénéficiaient de plus de 1 milliard de taxes affectées. Nous avons fait le choix de les transformer en profondeur.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et elles s'en souviendront !

**M. Pierre Cordier.** Combien d'emplois supprimés ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Mesdames et messieurs Les Républicains, qui réclamez à cor et à cri des baisses de dépenses publiques, soutenez donc nos propositions qui vont dans ce sens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. Pierre Cordier.** Pas sur le dos des salariés des CCI !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Monsieur le député, réduire la dépense publique demande une chose : du courage.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Vous en manquez singulièrement lorsqu'il s'agit de taxer les riches !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Cette majorité a fait preuve de courage en transformant en profondeur les chambres de commerce et d'industrie.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Le courage de casser le pays ! C'est du massacre !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Les présidents des CCI ont fait preuve du même courage en acceptant cette transformation structurelle, une réforme du statut des membres des chambres et une prestation financée plutôt qu'une taxe affectée.

**M. Pierre Cordier.** Supprimez-les, ce sera plus simple !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je propose que nous travaillions tous ensemble à cette réduction de la dépense publique dans les organismes publics. D'ici à la fin de la semaine, avec Gérard Darmanin, je passerai en revue l'ensemble des organismes publics pour voir lesquels sont pertinents, lesquels le sont moins, lesquels sont parfaitement justifiés, lesquels mériteraient d'être transformés en profondeur pour

être plus efficaces. Nous avons demandé à chacun des ministres qui exercent la tutelle sur ces organismes publics de nous faire des propositions, et nous en ferons à notre tour au Premier ministre. Par cette méthode, nous pourrions identifier des économies à réaliser.

La seconde source de recettes, c'est la réduction des niches fiscales sur les entreprises. Je redis très clairement qu'il ne s'agit pas de financer l'intégralité de la baisse de l'impôt sur le revenu par la réduction de ces niches fiscales, qui n'y suffirait pas. Nous allons y travailler avec un souci de dialogue et de cohérence. Dès jeudi, je recevrai les organisations patronales et professionnelles. J'associerai les députés de la majorité intéressés à ce débat pour que nous regardions ensemble sur quelles niches fiscales nous voulons travailler.

**M. Laurent Furst.** Seulement les députés de la majorité ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Si d'autres parlementaires veulent se joindre à ce travail, ma porte leur est toujours ouverte. Vous êtes, monsieur le député, comme tous les députés – les députés alsaciens en particulier –, toujours le bienvenu à Bercy !

**M. Laurent Furst.** Ce sera un bonheur de venir !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** En tout cas, ce travail sera fait sérieusement, en cohérence avec la politique économique du Gouvernement, qui vise à améliorer la compétitivité de nos entreprises et leur permettre d'investir et d'innover davantage.

Enfin, dans cette présentation du programme de stabilité qui va être soumis à nos partenaires européens, je voudrais souligner la cohérence : cohérence d'une politique économique qui fait une priorité de la compétitivité des entreprises et qui vise à remettre le travail au centre de la société française. La valorisation du travail, la récompense du travail, la dignité que donne le travail du point de vue matériel comme du point de vue moral, c'est ce qui est au cœur de notre politique économique.

C'est la même cohérence qui guide nos engagements européens, car, si nous voulons être crédibles en Europe, nous devons rétablir nos finances publiques et respecter les règles que nous avons souverainement acceptées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**M. Éric Woerth, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Monsieur le ministre, ma présentation du programme de stabilité que vous adresserez bientôt à Bruxelles sera évidemment assez différente de la vôtre.

C'est tout d'abord un programme d'instabilité. Vous abandonnez en rase campagne l'objectif d'équilibre de nos finances publiques, qui ne semble plus être une priorité politique de votre gouvernement.

Votre objectif de retour à l'équilibre des finances publiques en 2022 a disparu : vous prévoyez un déficit de 1,2 % du PIB en lieu et place d'un excédent de 0,3 %. Vous abandonnez près de la moitié de votre objectif de réduction du déficit public : l'effort consenti passe de 2,9 à 1,6 point de PIB. Enfin – et c'est le plus grave, car c'est des générations futures qu'il s'agit –, votre objectif de réduction de 5 points de PIB tombe à 1,6 point, ce qui est considérable, d'autant que vous reconnaissez vous-même que c'est un problème absolument majeur.

C'est aussi un programme de divergence : alors que nos voisins européens ont mis à profit la période de croissance que nous connaissons depuis plusieurs années pour réformer, la France est de plus en plus isolée en Europe. Notre écart de déficit avec la zone euro s'est creusé, à 1,9 point de PIB : notre niveau de déficit est de 2,5 % contre 0,6 % en zone euro.

Dans leur programme de stabilité, publié il y a quelques jours, nos voisins prévoient d'être en excédent budgétaire jusqu'en 2022 alors que nous prévoyons pour notre part cinq ans de déficit. Notre écart cumulé avec l'Allemagne jusqu'en 2022 est estimé à plus de 425 milliards d'euros, ce qui est gigantesque.

Je ne parle pas du respect de notre engagement de ramener notre déficit structurel à 0,5 %, votre objectif étant désormais de 1,3 %. Comme je l'ai dit tout à l'heure lors des questions au Gouvernement, quand on se compare, on se désole !

C'est fondamentalement un programme d'incertitudes : le document que vous nous présentez est d'ores et déjà caduc, puisqu'il ne prend pas en compte l'impact, encore incertain, des annonces faites par le Président de la République. Nous commençons à en avoir l'habitude : chaque fois que le Président de la République s'exprime, cela coûte à peu près 10 milliards. Fin décembre, c'était le projet de loi de finances qui était affecté ; aujourd'hui, c'est le programme de stabilité.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que les mesures relatives à l'impôt sur le revenu, aux retraites, à la prime exceptionnelle, vont coûter 7 milliards d'euros. Le chiffre de nos collègues du Sénat est un peu différent, puisqu'il aboutit à environ 10 milliards d'euros.

Le financement de ces mesures est encore plus incertain : quelles niches fiscales allez-vous supprimer ? Vous avez dit que vous réuniriez même les députés alsaciens de l'opposition autour de cette question : nous verrons bien les propositions des uns et des autres. Nous constatons aussi que les portes se referment tout de suite : pas le crédit d'impôt recherche – vous avez raison, ce serait une erreur – ; pas le CICE, mais de toute façon vous allez le supprimer. On ferme donc toutes les portes des niches fiscales importantes. Il reste les toutes petites niches fiscales qui auront bien du mal à financer toutes ces dépenses.

Vous comptez par ailleurs supprimer les organismes inutiles ou inefficaces, et réformer des opérateurs de l'État. C'est un exercice extrêmement classique, auquel se sont livrés tous les gouvernements.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Vous aussi !

**M. Éric Woerth, président de la commission des finances.** Bien sûr, et je le revendique !

**M. Jean-Paul Lecoq.** Vous revendiquez aussi 500 milliards de dettes pour sauver les banques !

**M. Éric Woerth, président de la commission des finances.** Mais cette bonne idée n'est pas suffisante. Surtout, il faut l'avoir tout le temps et il faut de la méthode. Or la méthode de réforme de l'État que vous appelez CAP 22 a aujourd'hui disparu : plus personne n'en parle.

En vérité, nous ne savons pas grand-chose de votre exercice de financement. Nous n'avons que deux certitudes. Premièrement, le financement ne sera pas à la hauteur, il faudra recourir à la dette. Deuxièmement, la trajectoire transmise à Bruxelles sera fautive. Nous avons une autre certitude : le financement sera obtenu par l'augmentation des impôts.

Enfin, c'est un programme de renoncement mâtiné d'incohérence. Le programme de stabilité s'accompagne d'un « programme national de réforme » dont les chapitres s'intitulent « rétablir l'équilibre des finances publiques », « libérer le potentiel de l'économie » et « faire émerger un nouveau modèle de croissance ». Tout cela est bel et beau, mais c'est faux quand, « en même temps », on abandonne tout effort sérieux de réforme de l'État en renonçant à l'objectif de baisse de 120 000 postes de fonctionnaires – suppressions de postes qui s'imposent pourtant ; quand on augmente l'impôt sur les sociétés en 2019 – de 31 à 33 – ; quand on annule la baisse des augmentations – nous avons eu ce débat au moment de l'examen du projet de loi sur les services numériques – ; quand on finance le pouvoir d'achat par de la dette.

La majorité a toujours une mesure de retard sur Les Républicains, qui, depuis six mois, vous disent qu'il faut baisser l'impôt sur le revenu. Vous qui nous riez au nez, vous considérez désormais que c'est un symbole de votre politique.

**M. Jean-Paul Lecoq.** C'est bien la preuve qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre vous !

**M. Jean-Paul Dufègne.** La droite parle à la droite !

**Un député du groupe LaREM.** Ce n'était pas financé !

**M. Éric Woerth, président de la commission des finances.** C'est toujours financé quand c'est la majorité, ça n'est l'est jamais quand c'est l'opposition : c'est curieux !

Vous allez donc transmettre une trajectoire de finances publiques fautive, qui mettra notre crédibilité en péril. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure manière de pratiquer l'art d'être européen ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Nous venons d'entendre quelques critiques du programme de stabilité. Il me semble pourtant que chacun devrait se réjouir du contexte de rétablissement de nos comptes publics. Le déficit public a été réduit d'un point de PIB en deux ans, il se situe désormais à 2,5 % du PIB, soit son niveau le plus bas depuis 2006.

**M. Laurent Furst.** Faux !

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** La dette publique est stabilisée. La dépense publique diminue en volume pour la première fois et les prélèvements obligatoires ont baissé de 16 milliards d'euros depuis le début de la législature.

Tels sont les premiers résultats d'une législature qui se caractérise par le sérieux et l'efficacité de sa stratégie budgétaire.

Ces résultats ont également été obtenus grâce à l'efficacité de la politique économique, laquelle s'est traduite, en 2018, par une croissance solide de 1,6 point, après une croissance encore plus robuste de 2,2 points en 2017. Il faut remonter aux années 2006-2007, soit plus de dix ans auparavant, pour retrouver un tel niveau de croissance en France sur deux années consécutives.

Le prochain projet de loi de finances devrait prévoir un déficit aux environs de 2 % et une dette publique en diminution. Ce sera, de ce point de vue, le meilleur budget depuis 2001.



J'entends dire que le déficit ne diminuerait pas assez vite et que les objectifs seraient en retrait par rapport à ceux présentés en début de législature. Ces critiques me paraissent excessives.

Les objectifs du programme de stabilité sont certes en retrait par rapport à ceux des précédentes programmations, mais il faut tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique internationale. Le Haut Conseil des finances publiques a d'ailleurs rendu un avis particulièrement positif sur les hypothèses macroéconomiques qui ont servi à élaborer cette programmation pluriannuelle des finances publiques.

Je remercie le Gouvernement pour sa démarche consistant à présenter des prévisions sincères au Parlement. Cela peut paraître de bon sens, mais beaucoup de ceux qui critiquent aujourd'hui le programme de stabilité ne se sont pas inquiétés des biais de construction et des éléments d'insincérité contenus dans les précédents programmes de stabilité, relevés par la Cour des comptes en 2017.

Les nouveaux objectifs tiennent également compte de l'arrêt de la trajectoire carbone et de la suppression totale de la taxe d'habitation. Ils n'en sont pas moins exigeants. La trajectoire présentée prévoit, d'ici à 2022, de diviser par deux le déficit public pour le ramener à 1,2 %, de stabiliser puis de diminuer la dette publique et d'abaisser le poids de la dépense publique de 2,7 points de PIB.

Au total, sur le quinquennat, la baisse du déficit public serait maintenue à un rythme annuel de 0,4 point de PIB, soit exactement la moyenne annuelle de baisse du déficit depuis 2009, année où le déficit culmina à 7,2 % du PIB après la crise financière. Il est donc faux de prétendre que la baisse du déficit ralentit. Elle est équivalente à la baisse des deux législatures précédentes.

La différence, mes chers collègues, se trouve dans le fait que les prélèvements obligatoires sont également en diminution, alors qu'ils avaient augmenté de 1,5 point sous chacune des deux législatures précédentes, ce qui a provoqué l'exaspération fiscale de nos concitoyens. Notre système fiscal est l'un des plus redistributifs au monde, comme l'ont démontré de récentes études économiques. À ce titre, je vous invite à lire un excellent article paru dans *The Economist* du 13 avril dernier, qui illustre les effets redistributifs significatifs de notre système social et fiscal, et place, à ce titre, notre pays dans le peloton de tête.

Cependant, le ministre l'a rappelé, le niveau d'imposition est trop élevé. Avec un objectif de baisse des prélèvements obligatoires de 1,4 point de PIB en cinq ans, ce quinquennat marque une rupture de tendance. C'est la principale réponse au mouvement des gilets jaunes.

Je me réjouis que le programme de stabilité, confirmé en cela par les conclusions que le Président de la République a tirées du grand débat national, prévoit une amplification de l'objectif de baisse des prélèvements obligatoires. Je forme le vœu que les décisions prises en conclusion du grand débat national s'inscrivent dans la trajectoire présentée. Autrement dit, je souscris parfaitement à l'objectif de financement des nouvelles baisses d'impôt par une réduction des niches fiscales et une diminution de la dépense publique.

Enfin, je souhaite rappeler que le programme de stabilité a vocation à fixer la trajectoire des finances publiques pour les années 2019 à 2022 et non à présenter les mesures en dépenses et en recettes qui résultent de cette trajectoire. Nous aurons en effet l'occasion de débattre des mesures précises lors des textes financiers de l'automne, projet de

loi de finances et projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il convient de ne pas confondre les différents moments de l'année budgétaire.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous invite, mes chers collègues, à voter en faveur de la déclaration du Gouvernement. Je demande à celles et ceux qui n'en ont pas envie de noter que nous avons droit, comme l'an dernier, à un débat suivi d'un vote, ce qui n'a pas toujours été le cas lors des législatures précédentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Sabine Thillaye, présidente de la commission des affaires européennes.

**Mme Sabine Thillaye, présidente de la commission des affaires européennes.** Au nom de la commission des affaires européennes, je me réjouis que le Gouvernement organise un débat suivi d'un vote sur le programme de stabilité pour les années 2019 à 2022 avant la transmission de ce document budgétaire au Conseil et à la Commission européenne.

Ce débat est un exercice démocratique indispensable qui permet à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenir de nos finances publiques en se plaçant dans un contexte européen, conformément aux exigences du pacte de stabilité et de croissance.

Ce programme contient des nouvelles encourageantes. Je rappelle qu'en 2018, le Conseil de l'Union européenne a mis un terme à la procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France, qui courait depuis 2009. Par ailleurs, notre pays bénéficiera cette année de l'un des taux de croissance les plus élevés de l'Union européenne. Dans le contexte d'une croissance mondiale qui s'essouffle, nous ne pouvons que nous réjouir de la performance de notre économie et du marché du travail due en grande partie aux réformes fiscales que le Gouvernement et notre majorité ont conduites.

Le programme de stabilité est aussi l'occasion de nous pencher sur ce qui peut menacer la croissance et la prospérité. Je prendrai deux exemples.

Dans les années 1980, les économistes ont commencé à mesurer les coûts de la « non-Europe », à savoir, le coût des blocages qui entravaient le marché intérieur et la croissance européenne. La situation actuelle illustre la pertinence de cette démarche : les incertitudes que le Brexit fait peser sur les échanges entre le Royaume-Uni et l'Union européenne représentent la principale variable macroéconomique négative du moment. Voilà ce qu'il en coûte de vendre le projet de quitter l'Union européenne sans jamais en anticiper les conséquences ! C'est une leçon à méditer.

L'autre grand point d'incertitude vient des politiques d'agression commerciale menées, entre autres, par les États-Unis. Face à cela, nous devons réaffirmer que l'Europe agira toujours en faveur du multilatéralisme responsable. Nous ne devons pas mener une politique commerciale aveugle et nous devons rester fermes quant au respect des engagements internationaux, tant dans le domaine social qu'en matière environnementale. En revanche, ceux qui souhaitent éviter le repli sur les frontières nationales nous trouveront toujours à leurs côtés !

L'examen du programme de stabilité est aussi l'occasion de nous interroger sur la trajectoire de nos finances publiques pour les années à venir.

Comme l'indique le rapporteur général, Joël Giraud, le programme de stabilité a été présenté en conseil des ministres avant les conclusions du grand débat national. Le Haut Conseil des finances publiques relève également ce point. Par conséquent, il importe que les décisions de sortie du grand débat s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le programme de stabilité 2019-2022 qui nous est aujourd'hui soumis.

Enfin, monsieur le ministre, je salue votre activité sur le plan européen. Le nouveau contrat pour la zone euro que vous proposez à nos partenaires est de nature à compléter l'union économique et monétaire et à renforcer sa résilience en cas de nouveau choc économique extérieur.

La commission des affaires européennes a commencé à travailler sur l'union bancaire et sur l'harmonisation fiscale, ce qui prouve, s'il le fallait, que ces sujets ne peuvent plus être remis au lendemain. Si nous ne voulons pas devenir dépendants de puissances étrangères – qui nous sont parfois ouvertement hostiles –, il est plus que temps d'avancer dans ce domaine ! Il s'agit d'un élément essentiel de la souveraineté européenne que nous appelons de nos vœux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. le président.** Nous en venons aux orateurs inscrits dans ce débat.

La parole est à M. Mohamed Laqhila.

**M. Mohamed Laqhila.** À mi-chemin entre la dernière et la prochaine loi de finances, nous sommes à un moment crucial de la gestion de nos finances publiques. En effet, l'heure est au contrôle de la mise en œuvre des politiques votées et à l'actualisation de nos trajectoires de finances publiques.

Ce programme de stabilité fait l'objet d'une attention croissante de notre Parlement bien qu'elle soit encore limitée en raison de l'absence de mesure législative et, donc, de possibilité d'amendements. Aussi, il constitue un point d'échange entre partenaires européens dans un souci de convergence et de concordance fiscales, essentielles à la vie de l'Union européenne.

Revenons au point de départ de 2018. Avec un déficit public de 2,5 % du PIB – une amélioration par rapport aux 2,7 % attendus – cette année marque le meilleur résultat jamais enregistré depuis 2008.

**M. Laurent Furst.** Mais non !

**M. Mohamed Laqhila.** N'en déplaise à nos collègues de l'opposition, ceux-là même qui s'opposent pour s'opposer, ceux-là même qui prétendent avoir l'intérêt des Français plus à cœur que nous ne l'aurions, nous, membres de la majorité ! À ceux-là, je rappelle un chiffre : dix ans, mes chers collègues, ce n'est pas rien, dix années que cela n'était pas arrivé ! Nous ne pouvons que nous féliciter, collectivement, de ce résultat...

**M. Pierre Cordier.** Et la crise de 2008 ?

**M. Mohamed Laqhila.** ...qui résulte du travail rigoureux du Gouvernement et de la ligne ferme adoptée par la majorité.

C'est également la première fois depuis dix ans que le déficit reste inférieur à 3 % du PIB.

**M. Laurent Furst.** Comparez avec l'ensemble des pays de l'Union !

**M. Mohamed Laqhila.** Pour la première fois depuis 2007, la dette est quant à elle stabilisée à 98,4 % du PIB, même si son niveau est toujours trop élevé en raison des effets toujours sensibles de la crise économique et financière de 2008, qui est à l'origine de près d'un tiers du stock de la dette.

**M. Pierre Cordier.** Eh oui !

**M. Mohamed Laqhila.** Il est clair, cependant, que nous maintenons notre attachement à sa réduction, non par dogmatisme mais par pragmatisme et en responsabilité. N'est-il pas dommage qu'aujourd'hui 40 milliards d'euros – et demain, probablement, 50, voire 60 milliards – soient dépensés chaque année pour payer des intérêts sur cette dette colossale ? Quarante milliards d'euros, c'est le deuxième budget de l'État, derrière l'éducation nationale ! Quarante milliards d'euros, c'est quatre fois le montant des mesures du 10 décembre dernier ! Quarante milliards d'euros, c'est près de 600 euros payés chaque année par chaque Français ! Réduire la dette, c'est donc commencer par alléger sa charge, ce qui permettrait de financer des mesures fortes en faveur de nos compatriotes les plus démunis.

Parlons de la dépense publique. En 2018, elle a été réduite en volume et représente désormais 54,4 % du PIB français. S'il est vrai que les prélèvements obligatoires restent toujours trop élevés, ils ont toutefois été réduits de 0,2 point – d'ailleurs, les projets annoncés devraient réduire encore ce taux de façon substantielle. La situation de nos finances publiques se redresse donc indéniablement, mais toujours trop lentement à notre goût.

Plusieurs facteurs expliquent la lenteur de cette évolution. Le premier est le contexte mondial, qui, aujourd'hui, est plus qu'incertain : la question du Brexit déjoue tous les pronostics, les tensions commerciales dans le monde et un ralentissement aussi attendu que redouté de l'économie chinoise entraînent inéluctablement un ralentissement du commerce mondial.

Le cadre national, ensuite, est certes moins touché que ce que l'on aurait pu craindre avec le mouvement des gilets jaunes et les grèves ferroviaires au printemps dernier, mais il est tout de même atteint. Il faut dire les choses comme elles sont, sans langue de bois ni démagogie : oui, le mouvement des gilets jaunes a entraîné une baisse du PIB français de l'ordre de 5 milliards d'euros. Oui, à ces 5 milliards s'ajoutent des dégradations chiffrées à plusieurs centaines de millions d'euros. Oui, ce mouvement a ainsi placé plus de 70 000 salariés en chômage partiel depuis fin novembre.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Ce n'est pas vrai !

**M. Mohamed Laqhila.** Les mesures qu'a annoncées le Président de la République, le 10 décembre dernier, en réponse à cette crise entraînent une baisse des impôts et cotisations de plus de 10 milliards d'euros et, ces mesures étant pérennes, une aggravation du déficit pour l'année 2019 et les suivantes.

Certains regretteront ici que ce programme de stabilité n'intègre pas les mesures annoncées la semaine dernière en conclusion du grand débat national. Je leur rappelle que toute prévision a ses hypothèses. Réalisé avant les conclusions du grand débat national, ce programme de stabilité intègre néanmoins les informations connues à cette date et nous donne donc une trajectoire des finances publiques conforme à ces hypothèses. Certaines mesures annoncées la semaine dernière doivent encore être précisées et seront donc logiquement incluses dans la trajectoire présentée dans la prochaine loi de finances.

Engagement de la majorité depuis le début de la législature, la baisse des impôts commencée dès 2018 – avec, notamment, la baisse de la taxe d’habitation pour 80 % des ménages – sera très forte en 2019 avant de se poursuivre jusqu’à la fin du quinquennat. Cette trajectoire de baisse est plus forte que celle présentée l’an passé, tout en permettant la diminution régulière du déficit public par une maîtrise accrue de la dépense publique.

Pour atteindre ces objectifs sans avoir recours à la politique du rabout, et alors même qu’une hausse des budgets de la justice et des armées est assurée, les réformes structurelles doivent se poursuivre. Après la politique du logement et la loi PACTE, la santé, la fonction publique, les retraites ou l’assurance chômage font ou feront l’objet d’un projet de loi pour que nous puissions nous adapter aux défis d’aujourd’hui.

Vous le voyez bien, nous devons maintenir notre cap – une meilleure gestion de nos finances publiques – tout en assurant les réformes nécessaires au service de nos concitoyens et un système fiscal plus juste.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Il faut faire payer les riches !

**M. Mohamed Laqhila.** C’est cet équilibre que nous nous efforçons de maintenir pour la réussite de tous les Français et pour nous assurer de la capacité de rebond de notre pays face à une crise majeure qui ne manquera pas d’arriver.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Si j’étais riche, je paierais...

**M. Mohamed Laqhila.** Je conclurai en saluant une nouvelle fois la volonté de sincérité du Gouvernement dans ce programme de stabilité. On l’a vu sous la précédente législature : plus les années passent, plus il devient difficile d’intégrer les mauvaises nouvelles dans les trajectoires des finances publiques, par exemple une croissance révisée à la baisse. Ce programme de stabilité est sincère en ce qu’il intègre les informations connues à la fin du mois de mars. Il permet donc d’avoir une vision objective de la situation de nos finances publiques.

Monsieur le ministre, soyez assuré que notre groupe sera à vos côtés pour poursuivre le redressement de notre pays et votera en faveur de ce programme de stabilité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

**M. Jean-Paul Lecoq.** Depuis qu’il est au pouvoir, monsieur Le Maire a l’habitude : je redresse, je redresse, je redresse...

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

**Mme Christine Pires Beaune.** En premier lieu, je tiens à souligner le caractère caduc du projet de programme de stabilité 2019-2022 qu’il nous est demandé d’examiner aujourd’hui, puisqu’il ne tient pas compte des annonces faites la semaine dernière par le Président de la République. En seulement quinze jours, depuis la présentation de ce document en commission des finances le 10 avril, il a perdu toute actualité et toute sincérité.

En effet, une baisse d’impôt sur le revenu de 5 milliards d’euros pour 15 ou 16 millions de foyers à partir de 2020 est désormais annoncée – il est peut-être utile de rappeler qu’à partir de 2014, c’est une baisse de 6 milliards de l’impôt sur le revenu qui a bénéficié à 12 millions de foyers ; la vision de la classe moyenne du Président de la République semble très extensive. Cela dit, ces 5 milliards d’euros ne figurent pas dans ce tout nouveau pacte de stabilité.

De même, la mise en œuvre de la limitation du nombre d’élèves à vingt-quatre par classe – très bonne mesure – de la grande section de maternelle jusqu’au CE1 nécessiterait la création de milliers de postes d’enseignants, à moins de faire supporter le bénéfice de cette mesure sur les autres classes du primaire ou sur le collège et le lycée, déjà bien abîmés par vos réformes. Ces nécessaires créations de postes ont un coût qui, lui non plus, n’est pas intégré à votre projet. Monsieur le ministre, nous souhaitons donc que vous actualisiez vos chiffres afin d’avoir un débat sincère.

Avant même l’intégration du chiffre de ces nouvelles annonces, nous constatons dans le document actuel une dégradation de la trajectoire depuis le programme de stabilité 2018. Alors que vous fanfaronniez ici même, il y a tout juste un an, sur la « crédibilité » que vous auriez prétendument « retrouvée » auprès de l’Union européenne, voilà que votre fétichisme forcené des 3 % de déficit public est rudement mis à mal.

L’an dernier, vous vous vantiez encore de rester sous la barre des 3 % tout au long du quinquennat, l’année 2022 devant marquer le retour à un excédent public à 0,3 % du PIB, et la dette publique étant censée diminuer de 5 points

Aujourd’hui, d’après un document encore bien incomplet, le déficit repasserait au-dessus des 3 % en 2019, et s’élèverait à 1,2 % du PIB en 2022, tandis que la dette publique ne serait réduite que de 1,6 point entre 2018 et 2022.

N’étant pas, contrairement à vous, un fan de cette règle bête et méchante des 3 %, qui entrave notamment le développement des investissements nécessaires à la transition écologique, je constate simplement que vous êtes en train de renier vos propres engagements. Ce qui est grave, c’est que la trajectoire budgétaire dérape alors même que vous menez une politique injuste qui creuse les inégalités.

Comme nous vous l’indiquions l’an dernier, les baisses d’impôt significatives que vous avez accordées aux 1 % des Français les plus aisés ont effectivement contribué à dégrader nos finances publiques sans procurer à notre économie de bénéfice structurel. Cela ne ruisselle toujours pas.

Ce que démontre ce document, au-delà de son insincérité, c’est que la politique que vous menez depuis deux ans est une double impasse.

**M. Jean-Paul Dufrenge.** C’est la sécheresse !

**Mme Christine Pires Beaune.** C’en est une, d’abord, en raison de son injustice intrinsèque, les Français les moins aisés ayant perdu beaucoup de pouvoir d’achat en 2018, alors que les plus aisés ont bénéficié de cadeaux faramineux.

C’en est une, aussi, car l’accroissement inédit des inégalités, que vous avez générées, provoque la colère légitime de nos concitoyens. Face à cette colère, vous avez décidé, en décembre dernier, sous la pression de la rue, des mesures de pouvoir d’achat de 10 milliards. Aujourd’hui, de guerre lasse, pour clore le grand débat, vous ajoutez quelques mesures nouvelles en faveur du pouvoir d’achat. En décembre comme aujourd’hui d’ailleurs, vous avez oublié un grand nombre de nos concitoyens : qu’en est-il des chômeurs, des aides ménagères qui n’ont pas eu de prime exceptionnelle et ne font pas d’heures supplémentaires, des aides-soignantes et des infirmières qui n’ont pas eu de prime exceptionnelle à l’hôpital, des smicards qui, pour beaucoup, n’ont eu ni prime ni heures supplémentaires ?

Souvenez-vous, monsieur le ministre, quand vous avez été nommé, vous aviez un slogan, que vous avez répété ici à d’innombrables reprises : 5-3-1, soit 5 points de baisse



pour la dette publique, 3 points de baisse pour la dépense publique et 1 point de baisse pour les prélèvements obligatoires.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** On en est loin !

**Mme Christine Pires Beaune.** Votre 5-3-1, monsieur le ministre, c'est plutôt : 5 comme 5 euros de moins dès 2018 pour les bénéficiaires de l'aide au logement, 3 comme 3 milliards de plus pour les redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune, 1 comme les 1 % des Français les plus aisés que votre politique fiscale avantage honteusement. *(M. Jean-Louis Bricout applaudit.)*

Pour ce 5-3-1, pour le manque de visibilité sur le financement des mesures annoncées par le Président de la République qui ne figurent pas dans ce pacte, notre groupe votera contre ce projet de programme de stabilité 2019-2022. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Lise Magnier.

**Mme Lise Magnier.** Nous débattons cet après-midi du projet de programme de stabilité 2019-2022. Rappelons-nous d'abord que, lors de l'examen du précédent programme de stabilité 2018-2022, qui nous donnait une première vision de la stratégie du Gouvernement pour les finances publiques pour les cinq années du mandat, nous vous avions alertés sur le caractère extrêmement optimiste des objectifs de croissance ou de réduction de la dette. Nous pouvons constater que, dans ce nouveau programme de stabilité, ces mêmes objectifs ont été revus à la baisse. Cela traduit donc un recul par rapport à la trajectoire que vous avez fixée notamment dans la loi de programmation des finances publiques. Ce constat paraît assumé dans le programme de stabilité, puisque la dégradation du déficit et de la dette est la conséquence du choix politique consistant à augmenter l'effort de réduction des prélèvements obligatoires sans avoir une action supplémentaire sur la maîtrise de la dépense publique.

Vous aviez misé sur une croissance forte pour absorber l'effort de réduction du déficit public, en négligeant la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Mais cette croissance n'est malheureusement pas à la hauteur de vos prévisions, et l'absence de réduction et de réforme de la dépense publique a mécaniquement des conséquences sur notre niveau de déficit public.

Les objectifs que l'on nous présente dans ce programme de stabilité sont certes plus réalistes, mais ne répondent plus à une ambition qui semblait être la vôtre au début du quinquennat : assainir, d'ici à la fin du mandat, les finances publiques et relancer la croissance.

Ainsi, vous avez révisé les prévisions de croissance à la baisse. En 2018, vous prévoyiez 2 % de croissance ; elle a été de 1,6 %. En 2019, les prévisions passent de 1,9 % à 1,4 %. De même, pour les années 2020 à 2022, la prévision de croissance est ramenée de 1,7 % à 1,4 % dans ce nouveau programme de stabilité. Cela s'explique principalement par le ralentissement de la croissance mondiale, qui s'explique par des facteurs multiples : au niveau international, par la fin des mesures de relance budgétaire aux États-Unis, le ralentissement de la croissance chinoise, la faiblesse du commerce mondial liée aux tensions commerciales et aux rivalités entre les États-Unis et la Chine ; au niveau européen, par les incertitudes liées au Brexit, la récession italienne et le ralentissement économique marqué en Allemagne, dont la croissance sera de 0,8 % en 2019, contre 1,4 % en France.

Néanmoins, je vous encourage, monsieur le ministre, à relire le compte rendu du débat sur le précédent projet de programme de stabilité. L'année dernière, l'orateur de notre

groupe UDI, Agir et Indépendants vous faisait déjà remarquer que les prévisions de croissance pour les années 2019 à 2022 étaient trop optimistes, car elles reposaient sur des aléas importants. D'ailleurs, le Haut Conseil des finances publiques considérait qu'en 2019 la croissance connaîtrait un infléchissement légèrement plus prononcé que dans la prévision du Gouvernement. Vous êtes revenu dessus dans ce nouveau programme de stabilité, et cela nous semble plus juste. Pour autant, il est à noter que, pour 2019, la France aura une croissance légèrement supérieure à celle de la zone euro, ce qui est assez rare mais s'explique par un décalage de la prise en compte des effets de l'économie mondiale sur notre croissance, phénomène déjà observé par le passé, mais également par des choix politiques qui doivent porter leurs fruits sur notre croissance.

Malgré ce niveau de croissance supérieur à celui de nos voisins européens, notre pays conserve deux faiblesses majeures, sur lesquelles il nous semble nécessaire d'accroître les efforts : le déficit public et la dette publique.

Nous le savons, le déficit public constitue une faiblesse structurelle de notre pays depuis plus de quatre décennies. Je me réjouis que, deux années de suite, notre déficit soit passé en dessous de la barre des 3 % de PIB – 2,8 % en 2017 et 2,5 % en 2018 –, ce qui nous a permis de sortir de la procédure pour déficit excessif dans laquelle nous nous trouvons depuis 2009. C'était certainement le minimum pour permettre à notre pays de retrouver de la crédibilité auprès de nos partenaires européens après avoir bénéficié de deux délais exceptionnels de deux ans demandés à Bruxelles. Il est regrettable que cette amélioration du déficit soit interrompue avec un retour à 3,1 % du PIB de déficit public en 2019, mais plus encore que la trajectoire d'amélioration du déficit public soit revue à la baisse pour s'établir, à la fin du quinquennat, à 1,2 % du PIB au lieu de connaître un excédent de 0,3 % du PIB comme le prévoyait le programme de stabilité 2018-2022. En fin de compte, le solde public ne reviendra donc pas à l'équilibre malgré les engagements que vous aviez pris devant les Français et que nous avons soutenus.

Nous le savons, la maîtrise de notre solde nécessiterait une maîtrise plus affirmée de la dépense publique. Le programme de stabilité indique qu'elle aurait baissé, en volume, de 0,3 %, mais vous avez exclu les crédits d'impôt de cette évolution. D'ailleurs, en valeur, les dépenses publiques continuent de croître – environ 98,8 milliards d'euros, y compris les crédits d'impôts.

Pour les années 2020 à 2022, vous prévoyez un effort en dépense de 0,5 point de PIB en moyenne par année, soit un peu plus de 10 milliards d'euros. Selon vos propres termes, en juillet 2018, le redressement des finances publiques nécessitait un effort de 20 milliards d'euros environ. Le compte n'y est donc pas. Et ce programme de stabilité n'intègre pas les dépenses liées aux annonces de sortie du grand débat national qu'à faites le Président de la République la semaine dernière.

En ce qui concerne le taux des prélèvements obligatoires, vous avez engagé un mouvement de baisse des impôts, et, sur ce point, vous le savez, nous vous soutenons : une baisse d'impôt pour soutenir les entreprises avec la baisse de l'impôt sur les sociétés et la transformation du CICE en allègements de cotisations et une baisse d'impôt en faveur des ménages et du pouvoir d'achat des Français.

N'oublions pas que le niveau des prélèvements obligatoires dans notre pays atteint 45 % du PIB en 2018. Selon les chiffres de l'OCDE et d'Eurostat, nous sommes toujours sur le podium des pays ayant le plus fort taux de prélèvements

obligatoires. Ce niveau de prélèvements répond effectivement à un modèle social et à une couverture sociale unique au monde. La baisse de cette charge fiscale nécessite évidemment la réalisation d'économies majeures sur notre niveau de dépenses publiques, tout en veillant à maintenir notre pacte social et solidaire. Sans cette réduction des dépenses, l'écart se répercutera nécessairement sur notre dette et donc sur les générations futures.

Cette dette, c'est notre deuxième faiblesse majeure. La dette publique française a explosé de 30 points entre 2009 et 2018, passant de 64 % à plus de 98 % de la richesse nationale. Elle tangente maintenant les 100 %, dépasse les 2 300 milliards d'euros et est donc littéralement devenue une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes.

Votre programme de stabilité prévoit de ramener la dette publique à 96,8 % de notre richesse nationale d'ici à 2022, soit une baisse de 1,6 point. Vous renoncez donc à tenir l'objectif d'une baisse de 5 points que vous vous étiez fixé dans le précédent programme de stabilité au début de ce quinquennat. Ce programme de stabilité ne tient d'ailleurs pas compte d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt. À l'heure actuelle, la charge de la dette est relativement faible, avec les taux d'intérêt négatifs, puisqu'elle s'élève à 41,5 milliards d'euros. Mais il est nécessaire de garder à l'esprit qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt représenterait 9 milliards d'euros supplémentaires. C'est un aléa non négligeable, plausible, et qui accentue la nécessité de maîtriser davantage nos dépenses et notre déficit public.

En conclusion, le scénario macroéconomique retenu par le Gouvernement est plus raisonnable que celui de l'année dernière. Les prévisions de croissance sont revues à la baisse, mais restent supérieures à celles de nos voisins européens, et nous devons en profiter.

Les mesures annoncées par le Président de la République viennent cependant modifier ce programme de stabilité, à la fois par l'augmentation des dépenses publiques et par la diminution des recettes fiscales. Il est également marqué par certains renoncements que nous regrettons, notamment sur la maîtrise de notre déficit. Mais il reste cohérent à condition d'engager, avec la représentation nationale, une diminution réelle de nos dépenses publiques.

Il nous faut, ensemble, agir pour redonner du sens à l'action publique en recherchant toujours l'efficacité dans chacune des politiques publiques menées.

En attendant de pouvoir vous accompagner dans le sens des vraies réformes de structures, avec méthode, visant un retour durable à l'équilibre des finances publiques de notre pays, les députés du groupe UDI, Agir et Indépendants voteront favorablement, ou s'abstiendront avec vigilance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sabine Rubin.

**Mme Sabine Rubin.** Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de corriger votre affirmation selon laquelle les Français travailleraient moins que les Allemands. L'OCDE affirme qu'en 2017 un travailleur français travaillait 1 500 heures, contre 1 356 heures pour un travailleur allemand.

Élève docile de l'Europe de l'austérité, vous vous apprêtez, avec ce nouveau programme de stabilité, à rendre votre copie. En guise de préalable, permettez-moi de souligner que c'est là un exercice bien curieux pour une République démocratique que de devoir, sous couvert de coordination et de surveillance multilatérale, rendre des comptes à un organisme non élu. Ce faisant, on corsète la souveraineté budgétaire de notre nation et on courbe le genou devant les injonctions de l'Union

européenne : toujours plus de baisse des dépenses publiques, toujours moins de recettes pour développer nos services publics. Cette potion amère nourrit partout en Europe une défiance croissante des classes moyennes et populaires, hélas capitalisée par des droites extrêmes qui progressent dangereusement.

De gouvernement en gouvernement, l'idée européenne a été défigurée ; vous finirez par la faire haïr.

Mais venons-en au cœur de ce programme de stabilité, qui couvre la période 2019-2020, et les perspectives pour 2022.

C'est d'abord un aveu d'échec : la croissance reste désespérément atone. Alors que celle-ci se hissait à 2,3 % en 2017, elle n'était plus que de 1,6 % l'année dernière, dissipant toute illusion en ce qui concerne un prétendu ruissellement de vos multiples cadeaux aux plus fortunés.

Vous pouvez fanfaronner sur les retombées économiques de vos réformes mais, Zola le rappelait à juste titre, « les opinions pèsent peu devant la toute-puissance des faits ».

À y regarder de plus près, il s'avère en effet que le mérite en revient au mouvement des gilets jaunes car, selon l'INSEE, les mesures arrachées en décembre ont permis une embellie de 0,3 point, ce qui prouve bien que c'est en stimulant la demande et le pouvoir d'achat, et non en rabotant tous azimuts, que l'on relancera l'activité économique du pays.

Grâce à cette lutte inédite des citoyens, le Gouvernement aura reculé sur au moins deux points : la hausse de la CSG pour les retraités et l'annulation de l'inique taxe carbone. En revanche, la baisse du chômage s'avère moins importante que prévue, ce qui est inquiétant.

Surtout, de frictionnel il se fait de plus en plus structurel : alors que le chômage de longue durée n'affectait que 30 % des demandeurs d'emploi en 2009, ce chiffre a bondi à près de 47 % aujourd'hui. Non seulement votre majorité se fait le petit répétiteur de la Commission européenne, mais elle poursuit avec zèle sa logique néolibérale : précariser davantage la fonction publique en recourant aux contractuels, brimer notre démocratie sociale, contenir les salaires.

L'annexe 1 du programme national de réforme est à cet égard édifiante : le Gouvernement, par votre voix, monsieur le ministre, se targue « d'une progression des salaires réels inférieure aux gains de productivité », et se félicite même du fait que « le salaire minimum ait été nettement moins dynamique en France que chez ses principaux partenaires économiques ».

Alors qu'on ne cesse de comparer notre modèle social à celui de nos voisins, en général pour culpabiliser les salariés français et leur faire admettre la nécessité de briser les conditions de travail, on se félicite à présent qu'en France les salaires progressent moins vite qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni !

Nous contestons la logique même de votre politique économique, inefficace pour stimuler l'activité, mais cruelle pour les salariés et les citoyens. Votre obsession du déficit budgétaire vous mène en effet dans une impasse. En prévoyant qu'il se stabiliserait à 2 % en 2020 et en vous interdisant d'augmenter les recettes par l'impôt, vous serez inexorablement conduits à raboter encore un peu plus les dépenses publiques.

Il y aura encore moins de fonctionnaires et de services publics, alors que la contestation portée par les gilets jaunes devrait alerter la représentation nationale quant à l'état de délabrement de notre cohésion sociale.

En outre, ce chemin du Golgotha austéritaire ne permettra ni d'investir massivement dans notre tissu de PME-TPE, ni de relever les prestations sociales pour réduire les inégalités. Il servira d'abord à réduire le stock de la dette.

Pire encore: le fléchage budgétaire des économies ainsi réalisées n'ira prioritairement ni à l'éducation, ni à la lutte contre la pauvreté ou à la réduction des inégalités, ni à l'urgence climatique. Il permettra surtout de faire baisser de quelques points le stock de la dette sans même parvenir à réaliser votre objectif.

Inefficace sur un plan économique, anti-démocratique, attentatoire aux droits sociaux et aux services publics, ce programme de stabilité n'augure décidément rien de bon. (*Mme Danielle Obono applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Roussel.

**M. Fabien Roussel.** La procédure qui nous réunit aujourd'hui symbolise toute la défiance d'une très large partie de nos concitoyens vis-à-vis de l'Europe. Pourquoi? D'abord parce que cette procédure traduit notre total abandon de souveraineté dans nos choix économiques. Ensuite parce qu'elle nous est imposée par un pacte de stabilité que les Français ont refusé en 2005 lors du référendum sur le traité constitutionnel – traité constitutionnel que la droite, avec M. Sarkozy, a réintroduit en faisant voter au Parlement ce que nous avons rejeté par les urnes. Monsieur le ministre, vous faisiez partie du Gouvernement à cette époque. Seuls les groupes communistes de l'Assemblée et du Sénat ont voté contre cette trahison. C'est enfin François Hollande qui a ratifié ce traité, le traité Merkozy, dès son élection en 2012. Voilà la réalité qu'il faut rappeler aux Français!

Les communistes sont favorables à une construction européenne qui respecte les nations et les peuples d'Europe, qui favorise la paix et le plein-emploi. Ils désapprouvent en revanche cet abandon de souveraineté qui impose de surcroît aux Français des mesures d'austérité insupportables.

À la compétition du tous contre tous, qui nous mène à la ruine, à la concurrence libre et non faussée, qui tue notre industrie et nos emplois, nous préférons la coopération et la solidarité.

Vous nous demandez aujourd'hui d'adopter un programme de stabilité et de réformes pour 2019-2022, qui prévoit, pêle-mêle, de baisser nos dépenses publiques, d'amplifier la vente à la découpe de la France, de nos services publics, de réformer notre système de retraite, etc.

Ce document, soumis au vote du Parlement, sera ensuite transmis à la Commission européenne. Il revient donc à une institution non élue, bien à l'abri du peuple, d'analyser le budget de la France et d'émettre un avis. C'est enfin le Conseil de l'Union européenne, composé des chefs d'État, qui émet ces fameuses « recommandations ».

Or ces recommandations sont en réalité de véritables instructions, car, si nous ne les respectons pas, si nous dévions des trajectoires imposées par ces traités ultralibéraux, nous sommes mis à l'amende. Notre pays et les Français se verraient d'abord rappelés à l'ordre puis placés sous surveillance avant d'être sanctionnés financièrement par la hausse des taux d'intérêt. Ce sont ces procédures qui ont été appliquées injustement à d'autres pays de l'Union européenne comme la Grèce et le Portugal.

Voilà la procédure que vous défendez et que les députés communistes n'acceptent pas. D'ailleurs, on retrouve dans les recommandations de l'Union européenne du 23 mai 2018 les principales réformes que vous avez mises en œuvre ou que vous prévoyez de réaliser.

Il était ainsi clairement écrit dès 2018 que la croissance de nos dépenses publiques ne devait pas dépasser 1,4 %. Comment répondre aux besoins de nos concitoyens si la France ne peut pas investir dans la santé, dans nos écoles? Comment relever le défi climatique si la France ne peut pas dépenser plus d'argent public pour les transports collectifs ou la rénovation des logements?

Concernant notre système de retraite, l'Union européenne a clairement demandé à la France en 2018 – c'est écrit noir sur blanc dans les fameuses recommandations –, d'uniformiser nos différents régimes de retraites pour améliorer la maîtrise des dépenses publiques.

Voilà le programme d'inspiration toute libérale de vos politiques! Comment pourrait-il en être autrement, quand ce Conseil de l'Union européenne est dirigé par une majorité de chefs d'État de droite ou qui ont défendu ces traités?

C'est à un tel point que l'on ne trouve, dans les recommandations du Conseil de l'Union européenne de 2018, pas un mot pour les 9 millions de nos concitoyens vivant sous le seuil de pauvreté et encore moins pour les enjeux climatiques pourtant inéluctables.

Oui, c'est un insupportable abandon de souveraineté, car notre pays doit avoir le droit, le pouvoir et les moyens de mener les politiques qu'il juge bonnes pour notre population, efficaces pour notre économie, utiles pour l'environnement.

Comment, d'un côté, défendre la démocratie et, de l'autre, accepter de soumettre notre budget et nos choix politiques à l'Union européenne? Voilà tout ce que rejettent nos concitoyens. Et c'est tout l'enjeu, d'ailleurs, des prochaines élections.

Enfin, la France aurait pu avoir le courage – sait-on jamais? – de résister aux dogmes de l'austérité. D'autres pays l'ont fait, tel le Portugal depuis 2015, ou l'Espagne, dont les électeurs viennent de décider qu'il fallait poursuivre dans la voie de la résistance et renouer avec la relance de la consommation.

Hélas, ce n'est même pas la voie que vous proposez, puisque votre feuille de route est cadencée: seuil de 3 % du déficit public, obsession de la dépense publique, baisse de la fiscalité pour le capital et les plus riches. Passer sous la barre des 3 % était votre Graal: vous l'avez atteint, mais au prix d'une crise sociale d'une ampleur inédite.

Vous avez, d'un côté, une France qui souffre, des retraités et des salariés malmenés, des communes étranglées, moins d'écoles, moins de bureaux de poste, moins de centres des impôts, moins de services publics de proximité, et, de l'autre, une infime minorité de grands gagnants, notamment les plus grands patrimoines, mais qui n'en ont jamais assez.

Vous proposez aussi de réduire fortement notre déficit public d'ici à 2022. Comment? Par des coupes budgétaires drastiques? Sur les retraites? Les fonctionnaires? Les 35 heures?

La même incertitude règne autour de la croissance. Vous anticipez un taux de croissance de 1,4 % pour les deux prochaines années, ce qui, entre nous, est très faible, surtout quand on sait que les fruits de la croissance sont captés par une minorité.



Ces considérations devraient vous amener à davantage de retenue, notamment lorsque vous évoquez le « poison » de la dette et votre volonté de la réduire de cinq points de PIB d'ici à la fin du quinquennat, avec un ratio entre dette et PIB.

Monsieur le ministre, que représentent cinq points ? Combien d'argent affecterez-vous à la dette d'ici à 2022, au lieu de l'utiliser pour lutter contre les inégalités, la pauvreté, pour répondre aux besoins de notre pays ou relever le défi climatique ?

La dette a atteint un tel niveau à cause des banques qu'il a fallu renflouer entre 2009 et 2018, à cause de la Banque centrale européenne qui a versé 3 000 milliards d'euros aux banques privées, lesquelles ont prêté aux États avec des taux d'intérêt qui ont aggravé notre endettement.

Enfin, la dette explose du fait des cadeaux fiscaux que vous avez consentis, comme le CICE qui a principalement bénéficié aux grands groupes.

Monsieur le ministre, ce n'est pas aux Français qu'il faut demander de rembourser la dette, mais bien aux banques et au capital, aux marchés financiers, qui n'ont jamais autant gagné d'argent. J'insiste sur ce point, car, au nom du remboursement de la dette, vous justifiez en partie les cessions d'actifs incluses dans la loi PACTE, dont ADP.

Enfin, dans votre programme de stabilité, vous n'avez pas un mot pour la lutte contre l'évasion fiscale, ce qui est dommage, car ce combat serait l'occasion de réduire fortement notre déficit. Aucun nouveau rapport n'est nécessaire pour mesurer l'ampleur de ce fléau, contrairement à ce que prétend le Président de la République. Des rapports sur l'évasion fiscale, il y en a plein les étagères de la bibliothèque du Sénat et de l'Assemblée. Tout est dit. Tout est écrit. Les propositions existent. Tous les chiffres sont maintenant confirmés, quelle que soit la méthode employée.

Selon les experts, l'évasion et l'optimisation fiscales représentent un manque à gagner pour l'État évalué entre 80 et 120 milliards d'euros par an. Un tel ordre de grandeur suffit pour décider de s'attaquer au problème et de se donner les moyens d'aller chercher cet argent qui nous manque cruellement. C'est dans cet esprit que notre groupe a proposé de taxer à la source les bénéfices des multinationales et d'interdire les paradis fiscaux au sein de l'Union européenne. Pourquoi ne pas proposer ce noble objectif de zéro évasion fiscale dans notre pays et dans l'Union européenne ? Cette mesure est en tout cas au cœur des prochaines élections européennes.

Mais plutôt que d'aller chercher les recettes où elles se trouvent, vous préférez vous attaquer sans relâche à la dépense publique.

Voilà pourquoi la défiance des peuples est si grande à l'égard d'un système qui fonctionne en vase clos et qu'il est urgent de réformer en profondeur, tout en gardant l'idéal européen, qui nous tient à cœur.

Sans surprise, les députés communistes, unanimes, ne voteront pas cette perte de souveraineté et ce pacte d'austérité pour les Français et pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI.*)

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Quel talent, ce Roussel !

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** La seule question qui vaille, en l'espèce, est très simple : à l'issue de cette mandature, nos finances publiques seront-elles assainies ?

La réponse à cette question est compliquée, mais on peut la résumer en cinq points. Tout d'abord, le Gouvernement a bien fait de revoir à la baisse ses hypothèses macroéconomiques, même si elles restent trop optimistes.

Il y a presque deux ans, en juillet 2017, vous nous aviez annoncé, monsieur le ministre, une croissance de 2 % en 2018, de 1,9 en 2019 et de 1,7 % chaque année jusqu'à la fin du quinquennat.

L'année dernière, je vous avais indiqué que vos hypothèses étaient totalement irréalistes. Un an plus tard, vous les avez fortement révisées à la baisse, puisque nous n'en sommes plus qu'à 1,6 %, contre 2 % initialement prévus pour 2018, soit 0,4 point de moins ; pour 2019, à 1,4 % au lieu de 1,9 %, soit 0,5 point de moins ; et, pour les trois années suivantes, 1,4 % au lieu de 1,7 %, c'est-à-dire 0,3 point de moins.

Mais je me tue à dire depuis deux ans, monsieur le ministre, que la croissance potentielle de notre pays est, hélas – et c'est maintenant ce que vous dites aussi vous-même dans votre document –, de l'ordre de 1,2 %.

Or vos projections ne tiennent pas compte du fait que nous sommes dans la phase descendante du cycle économique, c'est-à-dire dans une période de ralentissement économique mondial. Je soulève depuis des années le problème de l'écart de production, car on voit bien que, en retenant une hypothèse de croissance excessive, on aboutit à un écart de production, c'est-à-dire à une saturation, dès lors que l'on passe au-delà d'une utilisation optimale de l'appareil productif. Cela rend peu crédibles vos hypothèses.

Ma thèse, je vous l'ai dit depuis des années, est qu'il faut se donner des hypothèses raisonnables et abaisser ses prévisions à 1,1 ou 1,2 % pour les années 2020-2022.

Or vous présentez un taux stable de croissance à 1,4 % pour les trois prochaines années. Mais ce n'est pas réaliste, alors que, dans le même temps, l'environnement économique international se dégrade, avec la fin des mesures de relance budgétaire aux États-Unis, le ralentissement de la croissance chinoise, la faiblesse du commerce mondial liée aux tensions commerciales, notamment, et aux rivalités entre les États-Unis et la Chine, les incertitudes liées au Brexit et, enfin, pour nos voisins, un ralentissement économique très fort, puisque, selon les dernières prévisions pour 2019, la croissance serait en Allemagne de l'ordre de 0,5 % et, en Italie, de 0 %.

Vous nous parlez donc d'un pacte de croissance. C'est formidable. Mais nous ne sommes pas seuls. Qui, monsieur le ministre, suit votre idée ? On peut le regretter, mais ce ne sont pas les Italiens qui peuvent nous aider, ils sont dans une situation extrêmement difficile. Les Allemands le pourraient, puisqu'ils disposent d'un net excédent de leurs comptes publics. Mais, vous les connaissez, ils pensent que nous sommes dans la phase descendante du cycle économique, et que ce pourcentage va beaucoup se réduire.

Par ailleurs, depuis le mois de décembre, le prix du baril de pétrole, après une baisse très forte lors des mois précédents, a entamé une nouvelle hausse très forte, qui atteint aujourd'hui 30 % : il est passé en quelques semaines de 50 à 65 dollars. Bref, les signaux internationaux – et même nationaux – ne sont pas bons, et certains économistes craignent même une nouvelle crise financière en 2019 ou en 2020.

D'ailleurs, vous n'êtes vous-même pas loin de la craindre, mais, étant ministre, vous ne pouvez pas le dire. Vous nous avez toutefois rappelé tout à l'heure que vous aviez essayé de renforcer les règles de solvabilité bancaire. Beaucoup de gens pensent cependant que la nouvelle crise ne viendra pas des



banques, mais, probablement, d'une crise obligataire. Enfin, nous verrons... Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, notre situation n'est pas telle que nous puissions faire face à une telle crise.

J'en viens à mon deuxième point. Sur la période 2019-2022, les déficits publics effectifs diminuent moitié moins vite que vous ne le prévoyiez il y a un an. Pour les quatre années à venir, non seulement le déficit de l'État ne baisse pas, mais il augmente légèrement. Voici, monsieur le ministre, le déficit de l'État et des organismes divers d'administration centrale – ODAC : en 2019, 3,7 %, dont je retire-rais 0,8 %, ce qui nous donne 2,9 % ; en 2020, 3 % ; en 2021, 3,1 % ; en 2022, 3,1 %. C'est-à-dire que, au cours des quatre années qui viennent, le déficit des finances publiques – État et ODAC – va croître de 0,2 points.

La situation des collectivités locales, en revanche, s'améliore. Elle s'améliore d'ailleurs – je vous l'avais dit dès l'année dernière – d'une façon excessive : après avoir atteint 0,1 % du PIB en 2017, en 2018 et en 2019, leurs excédents seront, selon vos prévisions, de 0,2 % du PIB en 2020, 0,5 % en 2021 et 0,6 % en 2022, soit une amélioration de 0,5 point de PIB en 3 ans. Ce n'est pas raisonnable, monsieur le ministre, car, dans ces conditions, les collectivités peuvent augmenter leurs dépenses, ou réduire leurs recettes, plutôt que de se contenter de constater une hausse continue de leurs excédents.

Quant aux organismes de sécurité sociale, eux aussi améliorent leur situation : 0,5 % d'excédent en 2018, 0,5 % en 2019, puis 0,8 % en 2020, 1 % en 2021 et 1,2 % en 2022. Par quel miracle, me demanderez-vous, les organismes de sécurité sociale améliorent-ils leur situation et dégagent-ils un excédent croissant, alors même que le régime général est un peu au-dessous de l'équilibre ? C'est tout simple : ce sont les organismes complémentaires, et notamment les régimes de retraite complémentaire, qui expliquent cette hausse continue.

Vous voyez donc bien, monsieur le ministre, l'extrême fragilité de la légère amélioration des déficits publics : entre 2019 et 2022, la réduction de 1,1 point les déficits publics, c'est-à-dire leur baisse de 2,3 à 1,2 %, est due pour moitié aux collectivités locales, et pour l'autre moitié aux organismes de sécurité sociale, et en particulier aux organismes complémentaires.

Le troisième point que je voudrais évoquer – je le dis à temps et à contretemps –, c'est que le solde structurel se réduit très lentement, d'après vos propres prévisions. Alors que l'Union européenne nous demande de faire un effort de 0,5 point, nous faisons un effort nul en 2019 : nous sommes à 2,1 % en 2019 comme en 2018. En 2020, nous réduisons de 0,3 %, puis, en 2021 et 2022, de 0,3 % chaque année. C'est dire que nous sommes à une grosse moitié des efforts qu'il nous faudrait accomplir pour respecter nos engagements européens.

Je suis d'ailleurs étonné, madame la présidente de la commission des affaires européennes, que vous n'ayez pas dit cela à temps et à contretemps, et développé ce point : respectons-nous nos engagements européens ? La réponse, hélas, est non. Nous faisons des efforts, mais ils sont insuffisants, à peu près de moitié.

Cette insuffisance tient tout simplement au fait que vous n'êtes pas assez dur, monsieur le ministre, en matière de réduction de la dépense publique. On a d'ailleurs le sentiment, depuis la dernière conférence de presse du Président, que, au fond, vous devenez keynésien.

**M. Pierre Cordier.** Quelle insulte !

**M. Charles de Courson.** Au fond, on laisse filer la dépense. Vous nous aviez expliqué qu'au cours du quinquennat, on réduirait de 120 000 les effectifs des fonctions publiques, dont 50 000 pour l'État. Tout cela est abandonné. On était, bien péniblement, parvenu à une réduction de 6 000 postes en deux ans, mais l'objectif est désormais abandonné. On va même créer 10 000 ou 12 000 postes pour faire face aux engagements du Président de la République. Et, dans les collectivités locales, avez-vous vu le début du commencement d'une baisse de l'ordre de 12 000 ou 13 000 postes par an, pour parvenir aux 70 000 que vous annonciez, monsieur le ministre ? Nullement.

On en rajoute donc chaque jour : presque 11 milliards en décembre, et, cette fois-ci, monsieur le ministre, ce ne sont pas 6 milliards et demi qu'a annoncés le Président de la République : les nouvelles dépenses seront de l'ordre de 9 milliards, en année pleine, à partir de 2021. Elles seront en 2020 de 6 ou 7 milliards, mais, pour 2021, c'est l'indexation de la totalité des retraites qu'il a annoncée, et non pas uniquement celle des retraites modestes. On atteindra donc 9 milliards. C'est-à-dire qu'en quatre mois, on a augmenté de 19 milliards les dépenses publiques, monsieur le ministre.

Vous nous dites que l'on va redéployer, en diminuant les dépenses fiscales. Mais diminuer les dépenses fiscales, c'est augmenter la pression fiscale. Et le fait que le Président de la République ait annoncé qu'on allait faire payer aux entreprises la baisse de l'impôt sur le revenu est monstrueux.

Vous ne vous étonnez donc pas que le groupe Libertés et territoires vote contre ce programme de stabilité...

**M. Fabien Roussel.** Ils se gauchisent !

**M. Charles de Courson.** ...parce que, au fond, vous ne remplissez aucune des conditions pour redresser durablement les finances publiques.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Chassaing.

**M. Pierre Cordier.** Il va nous dire que ce programme est magnifique !

**M. Philippe Chassaing.** Nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer le programme de stabilité qui retrace notre trajectoire de finances publiques entre 2019 et 2022.

En réfléchissant à mon intervention, je me suis demandé comment parler de notre programme politique à l'appui de ce programme de stabilité. Au-delà des aspects purement budgétaires, je crois en effet important d'insister sur la traduction politique de ce programme, reflet de nos engagements : nos engagements européens, d'abord, mais aussi nos engagements de transformation pour répondre aux défis structurels de notre économie ; nos engagements, enfin, à développer une vision politique porteuse de modernité pour le pays. C'est autour de ces trois niveaux que je voudrais articuler mon exposé.

L'enjeu du programme de stabilité est d'abord de maîtriser nos indicateurs macroéconomiques, car c'est une condition de l'accélération de nos convergences économiques au sein de l'Union européenne.

C'est à dessein que je choisis de commencer par le lien avec l'Union européenne, moins parce que les États membres doivent transmettre chaque année leur programme de stabilité à la Commission, qu'en raison de la place centrale que la France occupe au sein de l'Union. À la veille d'échéances

décisives pour l'avenir du continent, il n'est pas inutile de rappeler le rôle historique et fédérateur de notre pays dans la construction européenne.

Mais, pour qu'il y ait projet commun – en l'occurrence celui de l'union économique et monétaire –, il faut un cadre de règles communes et d'indicateurs à respecter. Je veux bien sûr parler des critères de convergence de Maastricht, qui fondent la soutenabilité des finances publiques des États membres de l'Union sur un déficit public annuel inférieur à 3 % et une dette publique n'excédant pas 60 % du PIB. Chacun peut porter un regard critique sur le contenu de ces critères, mais, à ce stade, leur respect constitue, selon moi, néanmoins, un préalable politique essentiel pour poursuivre la convergence de nos économies.

Aussi, durant les années 2017 et 2018, nous avons réussi à maintenir le déficit public en deçà du seuil des 3 %. C'est là le résultat d'un effort de maîtrise de nos dépenses publiques, qui auront diminué de 3 points du PIB entre 2017 et 2022 – fait unique depuis des décennies, et conforme à l'objectif que nous nous étions fixé dans la loi de programmation pour 2018-2022.

Malgré un relèvement temporaire du déficit public à 3,1 % en 2019 du fait de la bascule du CICE en baisses de charges, les perspectives sont plutôt rassurantes. En effet, en poursuivant l'évolution contenue de la dépense publique, le solde de nos comptes publics devrait s'améliorer pour atteindre 2 % du PIB en 2020, 1,6 % en 2021 et 1,2 % en 2022.

Tenir cette trajectoire permettra également d'amorcer une décade de notre ratio d'endettement. Il s'élève aujourd'hui à 98,4 % et pourrait, de fait, continuer à diminuer. Nous sommes encore loin, néanmoins, des objectifs de Maastricht. Cependant, si nous conservons ce cap, la dette publique – conséquence de déficits accumulés depuis de nombreuses années – devrait enregistrer une baisse de près de 2 points du PIB d'ici à la fin du quinquennat. Cette réduction de la dette est essentielle, car, vous l'avez rappelé, la dette est un poison qui ampute nos marges de manœuvre budgétaires actuelles et futures.

Aujourd'hui sortis de la procédure de déficit excessif, nous poursuivons notre travail d'assainissement de nos finances publiques. À ce titre, le Haut Conseil des finances publiques, organisme indépendant, est chargé d'apprécier annuellement les prévisions du Gouvernement. Il confirme que nous sommes en conformité avec la discipline budgétaire européenne. Rappelons que le respect de ces règles par l'ensemble des pays conditionne le maintien de taux bas au sein de l'Union européenne. Mais le respect de ces critères offre aussi à notre pays une crédibilité nouvelle sur la scène européenne, à l'heure où certains pays cherchent à l'affaiblir.

L'enjeu de ce programme de stabilité, c'est aussi de répondre aux défis structurels de notre économie. Un programme de stabilité, ce n'est pas l'immobilisme : c'est un choix, un cap auquel il faut se tenir. Or, ce cap, c'est celui de la transformation de notre économie, qui est inscrite au cœur de nos politiques publiques.

Pour illustrer mon propos, je voudrais insister sur notre action en matière de chômage, car elle est au cœur de notre projet politique. Le diagnostic de notre économie indique aujourd'hui que nos entreprises pâtissent d'un manque de compétitivité. Aussi, nous assumons une stratégie de réduction du poids des prélèvements obligatoires en réinterrogeant le coût et le contenu de certaines politiques publiques.

Ainsi, nous avons enclenché un processus d'abaissement de la fiscalité sur le capital productif pour inciter à l'investissement, et conduit une politique de réduction des charges pour réduire le coût du travail.

Mais parce qu'une politique de réduction du chômage ne peut se réduire à la seule baisse du coût du travail, nous avons aussi fait le choix de revaloriser le travail en défiscalisant et désocialisant les heures supplémentaires, mais aussi en incitant les entreprises à partager davantage les fruits de la croissance...

**M. Fabien Di Filippo.** Après vous y être opposés !

**M. Philippe Chassaing.** ...grâce au développement de l'intéressement et de l'actionnariat salarié.

L'ensemble de ces mesures devrait, selon l'INSEE, conduire à un rebond du pouvoir d'achat de l'ordre de 2 %. Or, une telle hausse ne s'est pas vue en France depuis 2007 ! Il faut voir là les premiers résultats des réformes que nous avons engagées.

Cette stratégie a également un effet bénéfique sur le niveau des prélèvements obligatoires. En effet, ils baisseront à leur tour à 44 % du PIB en 2019. Le poids des prélèvements obligatoires continuera de décroître grâce aux mesures fiscales, comme la baisse du taux nominal d'impôt sur les sociétés à 25 % en 2022. Au total, les prélèvements obligatoires devraient se stabiliser à 44 % à l'horizon de 2022, soit une baisse de 1,4 point sur l'ensemble du quinquennat. Diminuer la dette contribuera, du reste, à lever un frein à la croissance.

D'ailleurs, après avoir atteint 1,6 % en 2018, notre taux de croissance devrait confirmer sa robustesse par rapport à celui de nos voisins européens en se maintenant à 1,4 % en 2019 et 2020 – hypothèse jugée réaliste par le Haut Conseil des finances publiques. La conséquence de cette politique est que le taux de chômage atteint 8,7 %, soit le niveau le plus bas depuis dix ans, ce qui confirme la pertinence de nos choix politiques.

Le contexte macroéconomique présente toutefois plusieurs facteurs d'incertitude susceptibles d'affecter notre économie. Outre le ralentissement de l'activité chez nos partenaires italiens et allemands, qui ne sont pas à négliger, la perspective d'un Brexit dur pourrait constituer, pour l'avenir de nos économies, une raison de s'inquiéter.

Enfin, l'enjeu d'un programme de stabilité est aussi de poser les fondements d'une vision politique de notre pays. Nous devons garder à l'esprit que les réformes que nous réalisons auront une incidence non seulement sur l'activité économique, mais aussi sur le corps social. Loin d'être réductible à un document purement budgétaire, le programme de stabilité, à travers la somme des indicateurs et des politiques publiques qu'il contient, affecte directement la vie professionnelle, personnelle et familiale de nos concitoyens. Il s'incruste pour ainsi dire dans le social.

Les transformations que nous avons entreprises ont pour finalité de répondre aux aspirations profondes de notre pays et de donner à chacun sa place dans la société, de l'école au monde du travail.

Il s'agit de valoriser une idée qui m'est chère : renforcer entre les citoyens la solidarité organique, fondée sur la richesse de leurs différences et donc sur leur complémentarité. Dans un contexte politique troublé, où le populisme cherche à s'enraciner et à gangrener les démocraties

modernes, notre pays s'efforce d'avancer sur une voie étroite. L'un des enjeux du programme de stabilité est précisément de la tracer.

Face aux inégalités de destin, nous avons souhaité créer de nouvelles opportunités pour nos concitoyens, afin qu'ils puissent s'émanciper et décider eux-mêmes de leur avenir. J'ai la faiblesse de croire que notre action contribue à leur ouvrir de nouvelles perspectives. Sans que notre majorité soit exempte de reproches, j'ai, toutefois, le sentiment que nous avons, à travers ce programme de stabilité, montré que nous rejetons l'accusation dont on nous gratifie souvent de favoriser le capitalisme ultralibéral.

**M. Fabien Roussel et M. Jean-Paul Lecoq.** Vous le favorisez ! Nous confirmons l'accusation.

**M. Philippe Chassaing.** J'en veux pour preuve la loi PACTE – plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises –, qui a créé un nouveau statut pour les entreprises, alliant mission sociétale et rentabilité, et qui a inscrit au cœur du code civil et du code de commerce le principe de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Cela n'empêche pas !

**M. Philippe Chassaing.** J'ai le sentiment qu'à travers la réforme du financement de la protection sociale par la CSG, nous cherchons également à rénover l'État providence, autour duquel se bâtiront les nouvelles sécurités. En déployant un plan de formation ambitieux, nous contribuons de plus à renforcer les mobilités sociales et professionnelles et à édifier une société de compétences.

Enfin, et peut-être de manière plus fondamentale, en ayant organisé le grand débat, en ayant été à l'écoute de nos concitoyens et en ayant incorporé à ce programme de stabilité des réformes qu'ils espéraient, nous avons fait progresser l'exercice de la démocratie en valorisant la délibération et l'intelligence collective.

J'ai donc le sentiment que nous avons jeté les bases de ce « nouvel acte de notre République » qu'a annoncé le Président de la République. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Jean-Paul Lecoq.** Ce n'est qu'un sentiment.

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Je commencerai par formuler deux observations positives. La première a trait à l'exécution des comptes publics en 2018 et la seconde à la sincérité, à ce stade, des prévisions macroéconomiques de ce programme de stabilité.

Le solde des comptes publics en 2018 a été ramené à 2,5 % : il faut s'en réjouir. Nous sommes sortis de la procédure de déficit excessif, dans laquelle nous étions entrés il y a une dizaine d'années. Nous aurions dû et nous pourrions mieux faire : je reconnais toutefois l'amélioration. (*M. Fabrice Le Vigoureux applaudit.*) Par ailleurs, l'État n'a pas recouru en 2018 aux décrets d'avance : le budget a été géré sans à-coups et l'abaissement à 3 % de la mise en réserve de crédits n'a pas posé de problème. Je crains, en revanche, qu'il n'en soit pas de même en 2019.

Les prévisions macroéconomiques du programme de stabilité – 1,4 % de croissance, légèrement au-dessus de la croissance potentielle – paraissent raisonnables : c'est en tout cas le constat du Haut Conseil des finances publiques. Elles me

semblent réalistes. Je salue au passage la création en 2013 du Haut Conseil, qui a ramené les gouvernements successifs à plus de sérieux dans leurs prévisions macroéconomiques.

Mes inquiétudes portent tout d'abord sur la dégradation, qui est considérable, des perspectives financières par rapport au programme de stabilité que vous nous avez présenté il y a un an. Elles portent également sur l'exécution en cours du budget de 2019, qui n'a rien à voir avec celle du budget de 2018.

Pour 2019, toutes les données, monsieur le ministre, plaident en faveur d'un projet de loi de finances rectificative dès juin prochain. Pourtant, encore aujourd'hui, vous refusez cet exercice de sincérité démocratique, comme si vous redoutiez le jugement du Parlement.

Alors que, dans le programme de stabilité, les prévisions de croissance sont ramenées en 2019 à 1,4 %, elles demeurent à 1,7 % dans la loi de finances que nous avons votée : la différence de recettes tourne autour de 3 à 4 milliards d'euros. Je rappelle, de plus, que les mesures que le Président de la République a annoncées en décembre dernier ne sont financées ni dans le budget ni dans la loi de financement de la sécurité sociale. Ni l'anticipation de la défiscalisation et de la désocialisation des heures supplémentaires, ni la suppression de la majoration de CSG jusqu'à 2 000 euros pour les retraités, ni le report de la réforme des aides au logement, ni l'abandon pur et simple – Éric Woerth l'a souligné dans son propos – des objectifs, pourtant très modestes, de diminution des effectifs de la fonction publique d'État, ne sont financés.

**M. Fabien Di Filippo.** C'est vrai.

**M. Gilles Carrez.** Quant à la loi que nous avons votée le mois dernier, qui crée une taxe sur les services numériques et qui renonce à la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises en 2019, elle ne suffit même pas à financer les 4 milliards d'abandon en 2019 de la hausse de TICPE – taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Je n'ai pas le temps de détailler l'ensemble des surestimations de recettes et des sous-estimations de dépenses du budget. Une chose est toutefois certaine : si vous êtes un ministre responsable, et je sais que vous l'êtes, vous devez nous présenter prochainement un projet de loi de finances rectificative.

Il y a trois ans, à la même époque, nous étions plusieurs, vous le premier, monsieur le ministre, à demander au gouvernement de l'époque un collectif budgétaire pour l'été 2016, afin d'évaluer les mesures préélectorales qu'annonçait, semaine après semaine, François Hollande.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et en plus, c'était au service de Macron.

**M. Gilles Carrez.** Nous comptons sur votre continuité pour nous présenter ce collectif dans les prochains mois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Il est vrai que la dégradation de l'environnement international explique une partie de ce nouveau programme de stabilité. Je tiens à saluer, au sein de celui-ci, une prise de conscience : celle de l'immense ras-le-bol, de l'overdose fiscale des Français.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Intox ! Augmentez les salaires, ils ne la ressentiront plus !

**M. Gilles Carrez.** Et il aura fallu une grave crise sociale pour que soit enfin abandonnée l'augmentation insensée, votée chaque année jusqu'en 2022, de la taxe sur les carburants indépendamment de l'évolution du prix du pétrole. Il aura



fallu une crise sociale pour qu'on reconnaisse enfin qu'un retraité seul percevant mensuellement 1 300 euros ne peut pas supporter une hausse de CSG. Il aura fallu cette crise pour qu'on reconnaisse que les classes moyennes, qui sont accablées d'impôts, ont besoin d'une baisse de leur impôt sur le revenu.

En la matière aussi, écoutez davantage l'opposition. Tout cela, nous vous l'avons dit et répété à l'automne 2017. Comme l'a fort justement souligné Éric Woerth, si vous nous écoutiez davantage, vous ne prendriez pas systématiquement vos décisions avec un temps de retard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Il est incompréhensible, mes chers collègues, que le Président de la République, Emmanuel Macron, conseiller à l'Élysée quand Pierre Moscovici, ministre des finances, au début de 2013, évoquait déjà le ras-le-bol fiscal des Français, ce qui ne l'empêchait pas d'augmenter en même temps leurs impôts – nous étions en pleine schizophrénie –,...

**M. Fabien Di Filippo.** Déjà « en même temps » !

**M. Gilles Carrez.** ... , il est incompréhensible, dis-je, qu'étant conseiller à l'Élysée, puis membre du gouvernement de l'époque, où il a pu suivre, pas à pas, le chemin de croix fiscal des Français, avec l'augmentation de 10 milliards de l'impôt sur le revenu infligée aux classes moyennes, il n'en ait tenu aucun compte au début de son quinquennat.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Il fallait payer la dette laissée par Sarkozy.

**M. Gilles Carrez.** Je regrette que sa majorité ne l'ait pas alerté : en dépit de tous les signaux, vous n'avez pas joué ce rôle, qui est celui de toute majorité parlementaire, de prévenir l'exécutif lorsqu'il fait fausse route.

Face à ce gâchis, si nous savons qu'il est nécessaire de baisser les impôts, nous savons aussi qu'il est encore mieux de le faire en réalisant des économies durables.

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Vous avez raison.

**M. Gilles Carrez.** Je tiens toujours un discours modéré sur la question des économies : l'honnêteté oblige à regarder l'évolution de la courbe des dépenses publiques depuis 2002. Tous les gouvernements et toutes les majorités ont accepté des hausses de dépenses. Nous avons vraiment pris à bras-le-corps le sujet en 2007 et 2008 : malheureusement, cet effort, qui passait notamment par la baisse des effectifs de la fonction publique, s'est fracassé sur la crise financière internationale.

Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix. Nous sommes au pied du mur. Or le programme de stabilité ne comporte aucune mesure relative à la dépense. Il contient même une série de renoncements, qu'a évoqués Éric Woerth, s'agissant notamment des effectifs de la fonction publique. C'est l'encéphalogramme plat en matière d'économies, voire un recul.

En matière de retraites, nous vivons sur les résultats de la réforme courageuse conduite en 2010. Toutefois, nous savons que l'équilibre est temporaire, voire précaire. Nous sommes confrontés aujourd'hui, en matière de financements, à une impasse, qui s'aggrave de jour en jour. Les annonces du Président de la République de la semaine dernière, à la suite du grand débat national, s'élèvent à quelque 8 milliards d'euros. Je tiens à vous citer une formule très savoureuse qui figure dans le document du Gouvernement : « Une attention particulière sera apportée, dans les suites qui seront données au grand débat, sur la soutenabilité de nos comptes publics et la préservation de la trajectoire des finances publiques. » Comme c'est bien dit !

**M. Charles de Courson.** C'est beau comme l'antique !

**M. Gilles Carrez.** C'est vrai qu'entre la réindexation, qui est légitime, de toutes les retraites à compter de 2021, la baisse indispensable de 5 milliards de l'impôt sur le revenu ou l'abandon de la réduction des effectifs de l'État, les dernières annonces du Président de la République s'élèvent quasiment au même montant – 8 milliards – que celles de décembre dernier – 10 milliards –, qui ne sont que partiellement financées. C'est pourquoi je me demande sur quoi peut bien porter votre « attention particulière ».

Je crois l'avoir deviné en vous écoutant, monsieur le ministre : sur les taux d'intérêt. Pourquoi se priver d'emprunter lorsque les taux à dix ans sont descendus à 0,5 % ?

J'ai eu l'impression, tout à l'heure, que plus vous parliez de la dette, plus vous cherchiez à masquer la réalité des faits.

**M. Bruno Le Maire, ministre.** C'est une fausse impression !

**M. Gilles Carrez.** En réalité, le programme de stabilité de l'an dernier prévoyait que les comptes publics de la France présenteraient, en 2022, un excédent – certes modeste – de 0,3 %. Le présent projet prévoit un déficit de 1,2 %, soit une différence de 1,5 point !

**Mme Valérie Rabault.** Cela a fait pschitt !

**M. Gilles Carrez.** Je n'ai jamais vu un tel écart entre deux programmes de stabilité consécutifs. S'agissant de la dette, elle devait diminuer de 5 points de PIB dans le précédent projet, contre 1,6 point dans l'actuel.

Il est vrai que, grâce à l'euro, les cordes de rappel ne fonctionnent plus. La contrainte extérieure, qui prévalait du temps du franc et se traduisait par l'envol des taux d'intérêt et des dévaluations successives, n'existe plus. Mais est-ce une raison pour infliger aux générations futures un fardeau insoutenable ? Comme l'ont dit plusieurs orateurs, à court terme, il est vrai que les charges financières du budget de l'État continuent à diminuer. En 2020, nous espérons que les frais financiers seront inférieurs à 41 milliards d'euros. En 2002, ils s'élevaient à 37,5 milliards d'euros, et la dette était plus de deux fois inférieure à celle d'aujourd'hui. Autrement dit, le Gouvernement a bien compris une chose : plus je m'endette, moins ça coûte. N'hésitons donc pas : endettons-nous !

Les marchés financiers continueront à prêter à la France, grâce à l'euro, mais il y a une limite psychologique : celle des 100 % du PIB.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Pas plus de 500 milliards, quand même ! Il ne faut pas faire plus que Sarkozy !

**M. Gilles Carrez.** On voit bien que vous allez tout faire pour éviter que notre dette publique dépasse les 100 % avant 2022.

**M. Pierre Cordier.** Ce serait dévastateur !

**M. Gilles Carrez.** Cela vous conduit à tenir des raisonnements complètement irrationnels...

**Mme Valérie Rabault.** Exactement !

**M. Gilles Carrez.** ...comme celui qui a conduit à la privatisation d'Aéroports de Paris.

**M. Fabien Di Filippo.** Exactement ! Rendez l'argent !



**M. Gilles Carrez.** Vous avez été formé à bonne école, monsieur le ministre : en 2005, Dominique de Villepin tenait exactement le même raisonnement à propos de la privatisation des autoroutes, qui était faite au nom de la dette et au détriment des intérêts de l'État.

En outre, la trajectoire des finances publiques témoigne, comme toujours, d'une amélioration très modeste à la fin du mandat, en l'occurrence en 2021 et en 2022. Surtout, ce ne sont pas les comptes de l'État qui s'améliorent – au contraire, ils se dégradent légèrement –, mais ceux des collectivités locales et de la sécurité sociale. Rendez-vous compte : en 2021, les comptes des collectivités locales seront en excédent de 0,5 point de PIB, et de 0,6 point en 2022 ; du jamais vu ! Quant aux comptes de la sécurité sociale, leur excédent sera de 1 point en 2021 et de 1,2 point en 2022.

Quand on a un peu d'expérience, on sait bien qu'il faut regarder tout cela avec la plus grande circonspection : les prévisions sont complaisantes. Surtout, monsieur le ministre, vous aurez beaucoup de mal à convaincre la Commission européenne avec un programme de stabilité aussi hasardeux. Aussi, puisque vous faites pour l'avenir le choix du déficit, de la dette, et donc des futurs impôts, le groupe Les Républicains votera contre ce projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Charles de Courson applaudit aussi.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Rabault.

**Mme Valérie Rabault.** Voter sur le projet de programme de stabilité 2019-2022 proposé par le Gouvernement, c'est d'abord répondre à deux questions. Premièrement, ce projet de programme reflète-t-il ou non la réalité ? En d'autres termes, ce que vous envoyez à Bruxelles est-il conforme à ce que vous annoncez en France ? Deuxièmement, ce projet de trajectoire nous paraît-il pertinent ?

S'agissant de la première question, je souscris aux propos de Gilles Carrez : les hypothèses macro-économiques que vous retenez nous paraissent justes et pertinentes, et nous saluons l'effort de sincérité dont témoigne le programme sur ce point. Cependant, nous avons plusieurs interrogations en ce qui concerne la prise en compte, dans la trajectoire budgétaire, de l'ensemble des mesures que vous avez annoncées. D'abord, contraint par la décision du 28 décembre dernier du Conseil constitutionnel, que nous avons saisi, le Gouvernement s'est enfin décidé à mettre en œuvre une revalorisation des retraites, qui représente un coût pour les finances publiques de 2,3 milliards d'euros, qui est introuvable dans votre document.

**M. Fabien Di Filippo.** Tout à fait !

**Mme Valérie Rabault.** En somme, aux yeux de Bruxelles, vous faites comme si les retraites n'étaient pas revalorisées en 2020 – mais vous dites le contraire à Paris. Comme l'a dit Gilles Carrez, la plupart des mesures nouvelles annoncées par le Président de la République, comme la baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu, ne sont pas incluses dans la copie que vous adressez à Bruxelles. Enfin, il y a des coupes importantes dans les dépenses qui ne figurent pas dans l'exercice, et pour lesquelles nous n'avons toujours aucune précision, même si, dès décembre dernier, nous vous avons demandé des comptes.

Je ne veux pas préjuger de la manière dont la Commission européenne appréciera ces oublis, mais pour nous, il n'est pas acceptable que les mesures ne soient pas clairement budgétisées, que l'on parle des lois de finances ou de l'exercice du programme de stabilité dans le cadre de nos engagements européens.

**M. Boris Vallaud.** Elle a raison !

**Mme Valérie Rabault.** Il n'est pas non plus acceptable que vous ne disiez pas la même chose sur les plateaux de télévision à Paris et dans les documents envoyés à Bruxelles.

Seconde question : la trajectoire est-elle pertinente ? Sur ce point, nous avons clairement une divergence. Contrairement à ce que vous prétendez, la situation de nos finances publiques ne s'améliore pas. Le déficit public repart à la hausse pour la première fois depuis dix ans, alors que nous ne sommes pas en situation de crise. Pire, le déficit structurel – même si ce terme paraît jargonnel et technique –, que vous vous targuez de corriger, ne répond pas du tout aux critères fixés par les traités européens. Il ne peut pas y répondre, puisque vous privez le pays de ressources, par exemple par la suppression quasi intégrale de l'ISF, que nous avons eu l'occasion d'évoquer à de multiples reprises ici même.

Vous aurez beau invoquer la transformation du CICE en baisse de cotisations pour justifier l'évolution du déficit public, la Commission européenne a été très claire dans le document qu'elle vous a envoyé le 27 février dernier : elle indique qu'à politiques inchangées, il n'y a aucune amélioration du déficit structurel. Surtout, l'institution émet un jugement sur vos politiques : selon elle, il doit y avoir plus d'actions pour réduire la pauvreté, augmenter le taux d'emploi, augmenter l'investissement dans la recherche et le développement, utiliser les énergies renouvelables et augmenter notre efficacité énergétique. C'est écrit en anglais, mais je vous ai traduit le texte.

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Une traduction fidèle, j'espère !

**Mme Valérie Rabault.** Je pourrais lire en anglais, monsieur le ministre, car je sais que vous parlez parfaitement cette langue !

La Commission note que c'est en 2017 que la part de la population française soumise à un risque de pauvreté a été la plus faible de son histoire, grâce aux mesures envisagées, mais elle observe également que ce risque menace aujourd'hui de toucher un tiers des parents célibataires. Cette réalité, que le Président de la République a découverte la semaine dernière, est insuffisamment appréhendée par vos politiques publiques telles qu'elles sont reflétées dans le document que vous adressez à Bruxelles.

La Commission relève également que la France fait partie des pays européens qui présentent les plus fortes fractures territoriales entre les régions riches et les autres. Certes, cette situation ne vous est pas totalement imputable, mais vous avez certainement contribué à l'accentuer plutôt qu'à la corriger. Depuis 2017, comme l'a rappelé Gilles Carrez, nous sonnons l'alerte, en vain. Il a fallu l'émergence du mouvement des gilets jaunes pour que vous réagissiez.

Enfin, la Commission indique que si la France bénéficiait jusqu'à présent d'un avantage compétitif lié à sa productivité du travail – nous produisons plus que les autres en une heure de travail –, elle est en train de le perdre, ou plus exactement de le voir se réduire. Or cette question est totalement absente de votre programme de réforme, comme l'observe également l'institution. C'est pour toutes ces raisons que nous n'approuverons pas le programme de stabilité que vous adressez à la Commission européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Éric Coquerel.

**M. Pierre Cordier.** Le ministre vient de partir. C'est dommage, il ne pourra pas vous écouter! Vous lui faites peur!

**M. Éric Coquerel.** C'est dommage, car il m'aurait entendu qualifier son programme de stabilité de projet pour la finance, qui sera facteur de beaucoup d'instabilité pour les peuples qui composent l'Union européenne. Il a présenté tout à l'heure avec beaucoup d'optimisme un bilan politique, et s'est enorgueilli de la croissance retrouvée. Je ferai quand même remarquer que le taux de 0,7 % annoncé est dû aux 10 milliards d'euros d'augmentation du pouvoir d'achat que les gilets jaunes ont contraint la majorité à concéder. Si nous ne sommes pas d'accord avec la méthode employée, c'est bien ce mouvement qui explique que nos résultats soient un peu meilleurs que ceux de nos voisins.

J'ajoute que cette espèce de vantardise concernant les créations d'emplois me stupéfait. Je rappelle qu'au cours de l'année 2018, qui est la seule année pleine écoulée depuis l'arrivée aux responsabilités de la majorité, il y a eu 106 000 créations d'emploi dans le secteur privé, soit trois fois moins qu'en 2017, période d'embellie économique. Et encore, 80 % de ces créations concernent des emplois en contrat à durée déterminée. Si j'étais membre du Gouvernement, je tiendrais des propos plus modérés sur le bilan.

Je tiens surtout à évoquer ce que nous ferions si nous étions au pouvoir, ce qui arrivera dans quelques années – le plus tôt possible j'espère. (*Sourires sur les bancs du groupe LR.*)

Nous proposerions une politique totalement contraire à celle menée par le gouvernement actuel, qui cumule les défauts du productivisme et de l'austérité. Il faut une rupture, d'abord parce que le climat n'attend pas – tout le monde en convient, mais nous n'en tirons pas les mêmes conclusions. Nous préconisons une relance de l'activité par le partage des richesses et la planification écologique, ce qui est résumé par le slogan entendu lors de nombreuses manifestations, et que nous faisons nôtre : « Fin du monde, fin du mois : mêmes responsables, même combat. »

À la règle d'or de Bruxelles, nous voulons substituer la règle verte : on ne prend pas plus à la planète que ce qu'elle est capable de reconstituer. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, monsieur Carrez : vous dites que la dette souveraine est l'alpha et l'oméga de nos problèmes. Pour ma part, je considère que c'est la dette écologique, car quand nous ne pourrions plus vivre sur cette planète, il ne servira plus à rien de nous interroger sur la pertinence de la limite de 3 % imposée au déficit. Ces problèmes seront bien loin de nous! Nous proposons donc un plan d'investissement public de 100 milliards dans la transition écologique sur cinq ans, non pas en Europe, comme le proposent certains candidats issus de la mouvance écologiste, mais en France.

Il faut également en finir avec la pauvreté résultant des politiques inégalitaires subies malheureusement depuis plusieurs décennies, et aggravées par M. Macron. Nous avons proposé des conditions de vie dignes pour les retraités et l'autonomie pour la jeunesse, ce qui implique un surplus de moyens publics. Nous avons également proposé dans notre contre-budget une hausse moyenne de 0,8 point de PIB par an, et la création de 200 000 postes de fonctionnaires partout où il en manque. Nous ne nous interrogeons donc pas sur le nombre de postes de fonctionnaires à supprimer – supérieur ou inférieur à 180 000 : nous assumons d'en créer 200 000 de plus, au service du public.

Sur le plan des salaires, il faut mettre fin à la trappe déflationniste et augmenter les salaires. C'est pourquoi nous proposons une augmentation du SMIC de 15 %, qui

nous sortira de la spirale déflationniste et engagera un cercle vertueux pour l'activité économique. Nous mettrons également en place l'échelle des salaires de 1 à 20 dans les entreprises, pour que personne ne puisse gagner plus de vingt fois le salaire le plus faible, ce qui sera bon pour tout le monde. C'est par ce redémarrage de l'activité que nous comptons rétablir les comptes publics et finalement, bien que ce ne soit pas notre priorité, ramener le déficit en dessous des 3 % au bout de cinq ans.

La politique fiscale doit répondre véritablement aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, et auxquels le Gouvernement refuse de répondre, car il associe baisse des impôts et baisse de la dépense publique. Il faut modifier le rapport entre le capital et le travail. Cela fait trente ans que la richesse nationale ne cesse d'augmenter en France et en Europe, au profit des capitaux non investis et au détriment du travail. Il faut y mettre un terme, si l'on veut mener une politique plus intelligente.

La solution est clairement de sortir des traités européens, qui sont aujourd'hui un carcan austéritaire, afin de mettre un terme à l'interdiction de l'harmonisation fiscale et sociale et aux accords de libre-échange comme seule valeur cardinale. Il faut non pas un nouveau contrat de croissance pour les pays de la zone euro, mais un nouveau traité de progrès, de coopération et de transition écologique entre les peuples, ce que défend la liste conduite par Manon Aubry. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fabrice Le Vigoureux.

**M. Fabrice Le Vigoureux.** Depuis quelques années – et c'est une très bonne chose –, nous débattons ici du programme de stabilité, qui invite chaque pays à partager avec ses partenaires de l'Union européenne sa stratégie, son programme national de réformes et à actualiser sa trajectoire budgétaire pluriannuelle. Même si beaucoup de nos concitoyens ne sont pas familiers de cette mécanique, ils perçoivent dans leur grande majorité que, dans une famille ou n'importe quelle communauté d'intérêts et de projets, chacun doit s'efforcer de respecter un minimum de règles et qu'on ne peut durablement bénéficier d'une dynamique commune, de protections monétaires, économiques, sociales ou commerciales, de solidarités territoriales ou sectorielles, de mobilités décuplées en jouant les passagers clandestins, les profiteurs d'un collectif sans contribution réelle à la force de ce dernier.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Dites cela aux plus riches!

**M. Fabrice Le Vigoureux.** D'où ce programme, ces débats, cette recherche d'équilibre.

En matière de recherche d'équilibre, de sérieux budgétaire, il est indéniable que nous, Français, n'avons pas toujours beaucoup brillé dans le passé, ce à quoi l'accélération du projet européen au cours des dernières décennies n'a pas changé grand-chose. C'est pourquoi il est heureux aujourd'hui de constater que nous faisons mieux que nos voisins en termes de croissance et que notre trajectoire volontariste nous amène peu à peu à réduire nos déficits, à alléger nos prélèvements obligatoires de manière accélérée, à stabiliser puis à réduire notre dette et à baisser le poids des dépenses publiques dans la richesse nationale – moins 0,3 point en 2018 –, ce qui, de mémoire de quadragénaire finissant, n'était pas arrivé depuis bien longtemps.

Cela étant, beaucoup de choses doivent nous amener à cultiver l'humilité et à conjuguer celle-ci avec un volontarisme sans faille concernant le projet européen et le combat, aujourd'hui à notre portée, du plein emploi. Humilité, car la comparaison des prévisions élaborées par les deux gouverne-

ments précédents dans le cadre des programmes de stabilité et de la réalité des chiffres en fin d'année nous rappelle qu'il y a chaque année des chocs externes, des bonnes ou des mauvaises nouvelles, des événements géopolitiques, des crises internes qui bousculent les prévisions. Sur les sept dernières années de présentation du programme de stabilité, et sur le seul indicateur du taux de croissance, mes chers collègues, les écarts, de bonne foi, entre la prévision et la réalité ont varié de 0,3 à 0,7 point de PIB. Pour résumer cela à grands traits, on avait surestimé ou sous-estimé le PIB de 6 à 14 milliards d'euros en année pleine.

Humilité mais volontarisme, car l'Europe est, plus que jamais, notre chance et notre levier pour peser dans le monde, protéger nos peuples et les réengager sur un chemin de progrès social et de prospérité. Le fait d'avancer, lentement mais sûrement, en âge n'est pas une garantie de clairvoyance mais permet de mettre certains événements en perspective. Le projet européen – je sais ne pas être un cas isolé sur ces bancs – est l'un des moteurs de mon engagement citoyen et public. En cette année anniversaire de la chute du mur de Berlin, survenue en novembre 1989, il est bon de se rappeler le chemin collectivement parcouru. Le chemin d'intégration porté à l'époque par François Mitterrand, le chancelier allemand Helmut Kohl et le président de la Commission européenne, Jacques Delors, nous confère la responsabilité de faire en sorte qu'au bout du chemin, il y ait une réalité sociale, écologique et politique.

Je garde encore à l'esprit les débats, passionnés et souvent de très haute tenue, qui ont eu lieu lors du référendum sur le traité de Maastricht. Ces échanges seraient aujourd'hui bien compliqués et travestis par les réseaux sociaux et leur lot d'intox ou d'approximations, par certaines chaînes d'information en continu et leur soumission à la dictature de l'émotion instantanée.

**M. Ugo Bernalicis.** Voire par l'Élysée!

**M. Fabrice Le Vigoureux.** Aujourd'hui, l'Union européenne, qui n'est pas exempte de défauts, de dysfonctionnements ni d'insuffisances démocratiques, est attaquée de toutes parts. Le magazine américain *Time* a choisi d'afficher en couverture, il y a quelques semaines, un drapeau européen en train de se déchirer pour illustrer ce risque de délitement politique et de dislocation, tant attendu par certaines forces étrangères. Ce risque est réel et, pour quelqu'un de ma génération, et encore plus pour mes aînés, l'espérance est évidemment entrecoupée de frissons ou d'angoisses.

En tant que Normand, je ne peux m'empêcher de voir dans les plages du Débarquement, que nous allons honorer au début de mois de juin, un symbole fondateur de notre histoire européenne, émaillée de guerres, marquée par le basculement progressif d'une part de l'humanité dans le soutien ou la complaisance envers des régimes barbares, fascistes ou ayant perdu tout repère. Ces soixante-quinze années de paix ne seront jamais un lieu commun...

**M. Jean-Paul Lecoq.** Soixante-quinze ans? Il n'y a pas eu de guerre en Yougoslavie?

**M. Fabrice Le Vigoureux.** ...jamais à l'arrière-plan, mais quelque chose d'absolument unique à préserver à l'échelle du monde.

Le pacte de stabilité n'est que l'instrument d'un projet politique de coopération essentiel au regard de cette histoire si proche et si tragique pour tant de familles. Je crois nécessaire de valoriser ces éléments historiques et géopolitiques dans le débat public pour donner la mesure de ce que

l'Europe nous a donné. L'expérience très incertaine du Brexit nous rappelle avec force que le fracas n'est pas une stratégie gagnante. Le rendez-vous démocratique de la fin du mois de mai, où les bébés de l'an 2000 vont exercer pour la première fois leur droit de vote dans un contexte menaçant et troublé, est évidemment une échéance décisive pour la suite de ce projet européen – pour nous, mais aussi et surtout pour les jeunes générations.

Le programme de stabilité 2019-2022 fait état des transformations engagées depuis plus de vingt mois. Le programme national de réforme qui l'accompagne présente l'ensemble des politiques publiques menées. On peut bien sûr ne pas être d'accord avec les orientations du Président de la République, du Gouvernement, de notre majorité, mais on ne peut objectivement pas nous contester une énergie et d'authentiques convictions et résolutions pour transformer et réconcilier la France, et l'inscrire dans un projet européen ambitieux. Je partage évidemment sans réserve ces orientations – je les soutiens plus pleinement que jamais compte tenu du contexte européen. Je sais que notre majorité politique est habitée par une furieuse envie que cette ambition se déploie pleinement pour faire réussir notre pays.

La lutte contre les inégalités de naissance, de destin, d'accès à une orientation éclairée qui ne dépende pas d'un contexte familial, d'accès à des formations réellement qualifiantes, et la valorisation du travail sont au cœur de notre projet. C'est pourquoi nous déclinons dans le programme de stabilité et le programme national de réforme toutes les grandes transformations qui sont à l'œuvre et qui produisent aujourd'hui des résultats ou qui installent les conditions d'une renaissance. Le dédoublement des classes dans les zones les plus difficiles, la scolarisation obligatoire à 3 ans, le plan massif et inédit d'investissement dans la formation et les compétences en sont quelques exemples. Citons également la baisse des cotisations, le développement de l'intéressement, les primes et les heures supplémentaires défiscalisées, la hausse sans précédent de la prime d'activité, tout ce qui fait que, pour une personne au SMIC, par exemple, l'horizon d'un équivalent treizième mois arrive en 2019 avec deux ans d'avance sur l'objectif et redonne de la valeur au travail...

**M. Jean-Paul Lecoq.** On ne l'a pas vu dans les salaires!

**M. Fabrice Le Vigoureux.** ...dans un contexte où, par ailleurs, les intentions d'embauche des entreprises sont au plus haut – 2,7 millions de projets de recrutement sont annoncés pour 2019.

Cette politique est au service d'une augmentation significative du taux d'emploi en France, qui, s'il a atteint en fin d'année dernière un plus-haut depuis 1981, reste dix points en dessous de celui de certains de nos voisins du Nord ou de l'Allemagne. Mes chers collègues, nous devons mesurer – car il faut parfois raisonner en dynamique – que, si une part de plus en plus importante de la population active travaille, si nous parvenons à gagner quelques points supplémentaires de taux d'emploi, cela se traduira par un surcroît considérable de richesses pour notre pays, pour financer les enjeux forts – pour ne pas dire redoutables – de politique publique qui se présentent à nous – par exemple pour revaloriser la rémunération des personnels enseignants et soignants, financer la dépendance ou soutenir la décarbonisation de notre économie.

L'OCDE a récemment publié un rapport d'évaluation de l'effet des dispositions économiques adoptées par le Gouvernement: réforme du marché du travail, mesures fiscales et mesures de simplification. Ces mesures cumulées permettront de rehausser la richesse nationale par habitant de 3,2



points à l'horizon de dix ans. Derrière l'abstraction des statistiques, il y a une réalité : une croissance de l'activité économique plus robuste et mieux répartie entre les Français. Selon l'OCDE, les bénéficiaires prioritaires de ces mesures sont les Français appartenant à des catégories de revenus moyens et faibles.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Mensonge !

**M. Fabrice Le Vigoureux.** À rebours de toutes les caricatures, de toutes les simplifications, le progrès économique et social pour les classes moyennes et populaires est au cœur de notre projet et de nos combats. (*Mme Stella Dupont applaudit.*) C'est parce que nous avons le courage de conduire ces transformations que notre voix portera davantage au niveau de l'Union européenne.

En définitive, ce programme de stabilité est le contraire d'un programme d'inertie, c'est celui d'une crédibilité retrouvée dans l'action publique et d'une ambition française de valorisation du travail, de recherche d'équilibre et de financement des grands enjeux qui se présentent à nous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ludovic Pajot.

**M. Ludovic Pajot.** À l'heure où notre pays traverse l'une des plus importantes crises politiques et sociales de son histoire, nous sommes réunis ici pour débattre du contenu d'un programme qui ne comporte de stabilité que le nom. Ce document de programmation pluriannuelle des finances publiques est en réalité la première étape de la dépossession de la souveraineté budgétaire de la France par les institutions de l'Union européenne. Vous nous répondrez, mesdames et messieurs de la majorité, qu'il nous faut assainir les finances publiques de notre pays et respecter les fameux 3 %, sacrosainte doctrine européiste, qui a bien souvent été à l'origine des politiques d'austérité très dures qui ont été imposées à des millions d'Européens.

Si nous pouvons partager la nécessité de diminuer la dette que les gouvernements successifs de droite et de gauche ont creusée et continuent de faire peser sur la tête des générations actuelles et à venir, nous ne pouvons accepter que cela se fasse par des politiques fiscales et sociales injustes, surtout pour nos compatriotes les plus modestes. Je pense ici, bien évidemment, à la hausse de la CSG pour les retraités, à la fiscalité sur les carburants, à la désindexation des retraites sur l'inflation : les exemples sont hélas nombreux. Le déficit public de la France atteindrait en 2019 près de 3,1 %, alors que le Président de la République promettait de le ramener à 0,3 % en 2022. De toute évidence, cette trajectoire ne sera pas tenable, de l'aveu même des ministres de l'économie et des comptes publics.

**M. Maxime Minot.** Eh oui !

**M. Ludovic Pajot.** Là aussi, vous nous répondrez que, là où Nicolas Sarkozy avait dû affronter la crise économique et financière de 2008, Emmanuel Macron a dû et doit toujours affronter la crise des gilets jaunes, qui n'est en réalité que le légitime mouvement d'exaspération de Français qui souffrent en silence depuis bien trop longtemps.

Concrètement, les annonces de la semaine dernière, dans le cadre de la conférence présidentielle, relatives à la baisse de l'impôt sur le revenu, se traduiront mécaniquement par une perte fiscale de près de 5 milliards d'euros supplémentaires. Nous avons toujours défendu les baisses d'impôts, mais celle-ci n'aura aucun effet sur les nombreux Français, y compris dans ma circonscription du Pas-de-Calais, qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu : pour eux, il n'y a aucune réponse du Président de la République. En revanche, la

suppression d'une partie de l'ISF – impôt de solidarité sur la fortune – et la création de l'IFI – impôt sur la fortune immobilière – au bénéfice des contribuables les plus fortunés grève les comptes publics de quelque 3 milliards d'euros supplémentaires.

Dans ce contexte, il est fort probable que le ratio de la dette sur le PIB soit encore, en 2022, de près de 100 %, malgré les gesticulations gouvernementales et les opérations de communication, dépassant ainsi largement 2 500 milliards d'euros, avec pour conséquence la hausse, dans les années qui viennent, des taux d'intérêt.

Le mouvement des gilets jaunes a mis en lumière l'opposition de nombreux Français face à l'asphyxie fiscale à laquelle ils sont confrontés. Se pose alors inévitablement la question du consentement à l'impôt, qui est à la base de la cohésion nationale. Plus qu'un consentement à l'impôt, c'est peut-être davantage le consentement à la dépense qui doit nous interroger. Nos compatriotes ne remettent pas en cause le principe du paiement de l'impôt : ils réclament seulement une meilleure utilisation de l'argent public et une meilleure justice dans la répartition de la charge fiscale.

Oui, nous nous devons de relever tout à la fois le défi de la réduction de notre déficit et celui de l'augmentation de notre compétitivité. À cet effet, il nous faut mettre en œuvre dans les plus brefs délais plusieurs sources d'économie. Il convient de diminuer drastiquement la contribution de la France au budget de l'Union européenne, qui nous a coûté, sur vingt ans, près de 100 milliards d'euros, pour injecter l'argent directement dans notre circuit économique, plus spécifiquement au profit de notre agriculture, qui traverse une grave crise. Il nous faut également réorganiser nos échelons administratifs – en rationalisant les effectifs de la fonction publique territoriale, tout en sanctuarisant les domaines régaliens –, nous attaquer véritablement à la fraude fiscale et sociale et, bien évidemment, réduire de façon draconienne le coût de l'immigration – à titre d'exemple, l'aide médicale d'État représente, à elle seule, un coût de près de 1 milliard d'euros dans le budget de l'État, et ce montant ne cesse d'augmenter d'année en année.

Ces propositions ne sont pas exhaustives, mais elles constituent de premières pistes d'économies qui pourraient être directement fléchées vers le pouvoir d'achat des Français. En somme, tout l'inverse de ce que vous proposez.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce programme de stabilité, qui ne fait qu'entériner l'instabilité constante du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Le programme de stabilité présenté par les ministres Bruno Le Maire et Gérald Darmanin le 10 avril 2019 en conseil des ministres représente, comme cela était le cas l'an dernier, des résultats qui démontrent la dynamique et le progrès de l'économie française aujourd'hui.

La croissance a atteint 1,8 % en 2018, et les perspectives pour les années 2019 et 2020 restent très encourageantes, puisqu'elles se situent à 1,4 %. Cette dynamique repose sur l'embellie de la consommation des ménages, sur l'augmentation des moyens des entreprises pour investir et sur les exportations qui continuent de croître.

Je sais que trop souvent les chiffres sont contestés, surtout quand ils décrivent une situation qui s'améliore ; en effet, cela fait tellement longtemps que cela n'est pas arrivé que certains font tout pour les nier ou les minimiser. Mais que cela plaise



ou non, l'Observatoire français des conjonctures économiques a calculé qu'un ménage verrait son pouvoir d'achat grimper, en moyenne, de 850 euros en 2019, dont 440 euros proviendraient des décisions récentes.

De même, en ce qui concerne les entreprises, leurs investissements ont augmenté de 3,9 % en 2018 et continueront de croître de 2,8 % en 2019 et de 2,5 % en 2020, selon les prévisions. Cela participe à la croissance de notre pays !

Nous ne le répéterons également jamais assez : pour la première fois depuis la crise bancaire de 2008 qui a profondément touché le monde, l'Europe et notre pays, le déficit de l'État français est passé en dessous de 3 % de PIB en 2017, pour atteindre 2,8 %. En 2018, le déficit public a atteint 2,5 %. C'est le fruit d'une politique de réduction des dépenses publiques qui marche ! Le Gouvernement poursuit ses efforts pour abaisser le déficit à 2,3 % en 2019 et à 2 % en 2020. N'en déplaise à nos oppositions, notre travail ne s'arrête pas là, et nous continuons ! Le cap a été fixé, nous le suivons, nous ne le perdons pas de vue, tout en sachant nous adapter aux contraintes éventuelles ou aux opportunités. Cette réduction des dépenses publiques sera une aubaine pour la diminution des prélèvements obligatoires et pour l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens. Le taux de prélèvements obligatoires baissera de 1,4 % pendant le quinquennat !

Ces résultats économiques qui détonnent sont la conséquence de nombreuses mesures fortes prises par le Président de la République, Emmanuel Macron, et par le Gouvernement, en matière de croissance, de maîtrise du budget de l'État et de dynamique économique. Que faisons-nous depuis le début de notre mandat ? Que faisons-nous pour notre pays et notre économie ?

**M. Pierre Cordier.** Rien !

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Nous agissons pour les ménages, les entreprises et le pouvoir d'achat !

**M. Gilles Lurton.** Et les pensions d'invalidité ?

**M. Pierre Cordier.** Et les allocations familiales ?

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Et comme nous réussissons, cela dérange forcément tous ceux qui par le passé n'ont pas su le faire.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Quand Macron était ministre ! Quand Le Maire était ministre !

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Voici les mesures prises pour améliorer notre économie et le pouvoir d'achat jusqu'en 2022 : suppression progressive de la taxe d'habitation jusqu'en 2020 pour 80 % des Français, exonération de la CSG pour les retraités qui perçoivent des revenus de moins de 2 000 euros (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*), prime exceptionnelle versée par les entreprises volontaires à leurs salariés, qui peut atteindre jusqu'à 1 000 euros, sans cotisations sociales ni impôts, comme les heures supplémentaires, exonération des cotisations maladie et chômage pour les salariés. Ce que nous faisons, c'est du concret !

**M. Gilles Lurton.** Que de la communication !

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et les salaires ?

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Et la liste ne s'arrête pas là. Je pourrais continuer longtemps ainsi.

**M. Pierre Cordier.** Oui, des heures et des heures !

**M. Christian Jacob.** Continuez, continuez !

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Concernant les PME et les TPE, nous venons d'adopter un véritable plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, qui permettra de moderniser leur fonctionnement et leur organisation.

**M. Sébastien Huyghe.** On dirait une publicité !

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** La création, la transformation ou l'arrêt d'entreprise seront simplifiés ; le nombre d'entreprises de taille intermédiaire augmentera afin de permettre à notre pays d'être plus compétitif à l'export ; l'allocation de l'épargne vers le financement des entreprises croîtra ; enfin, il y aura un accompagnement des grandes ruptures technologiques. Grâce au travail de longue haleine du Gouvernement et des députés de la majorité, les entreprises rentrent de plain-pied dans une période de changements et de modernisation de l'économie nationale et internationale.

Et au lieu d'avancer tous ensemble, de reconnaître ce qui va bien et ce qui va dans le bon sens pour notre pays et pour les citoyennes et les citoyens,...

**M. Jean-Paul Lecoq.** Pour les plus riches !

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** ...nous n'entendons que critiques, qui se transforment parfois en fausses nouvelles. Pour preuve, qu'entendons-nous depuis quelques jours de la part de certains de nos opposants ? Ils dénoncent une « hypocrisie », à propos du fait que les mesures annoncées par le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de la conférence de presse du jeudi 25 avril, ne figurent pas dans le programme de stabilité. Je les invite donc tous à lire ce qui est écrit noir sur blanc en page 4 du programme de stabilité établi par Bercy : « Ce programme de stabilité a été établi indépendamment des conclusions qui pourront être tirées du Grand débat national ».

**M. Jean-Paul Lecoq.** Nous avons bien lu, c'est ce que nous avons dit !

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** On peut aussi lire qu'une « attention particulière sera apportée, dans les suites qui seront données au Grand débat, sur la soutenabilité de nos comptes publics ».

Les oppositions se fondent ainsi sur un non-sens pour critiquer le programme de stabilité ! Quelle incohérence ! Est-ce à dire que nos oppositions ne trouvent pas de meilleurs arguments face à la politique forte que nous menons ? Est-ce à dire que nos oppositions sont exsangues de propositions réalistes et de solutions applicables, et qu'elles ne s'expriment que pour s'opposer à tout va ? (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Autre exemple, concernant l'indexation des retraites annoncées par le Président de la République : comment pouvez-vous dire que, grâce à votre recours, elles auraient été indexées automatiquement et, de ce fait, dévaloriser les annonces du Président ? Vous savez pertinemment que nous aurions réinscrit dans le PLFSS pour 2020 ce qui avait été voté l'an passé, à savoir une revalorisation à 0,3 %. Cette annonce de réindexation au niveau de l'inflation pour les petites retraites jusqu'à 2 000 euros répond donc bien aux attentes. Comment pouvez-vous dire l'inverse et faire de la manipulation ? L'allocation aux adultes handicapés atteindra 900 euros par mois en novembre 2019 et le minimum vieillesse augmentera de 100 euros par mois pendant le quinquennat. Nous protégeons et augmentons le pouvoir d'achat des personnes les plus précaires !

Depuis dix ans, la fiscalité a augmenté de 30 milliards d'euros; depuis deux ans, nous l'avons baissée et nous allons continuer avec 5 milliards d'euros de moins d'impôt sur le revenu pour les classes moyennes, qui se rajouteront aux 20 milliards d'euros déjà prévus. En deux ans, 500 000 emplois ont été créés: cela ne compte pas non plus? Comment ne pas admettre un bilan positif?

Pour vous dire jusqu'où vont les postures politiciennes: j'ai entendu samedi après-midi sur un plateau télé un représentant de la France insoumise dire haut et fort qu'il était contre la baisse d'impôt annoncée par le Président de la République. Pourquoi? Parce qu'ils ne l'auraient pas fait de cette façon! Mais de quelle façon? Car je vous rappelle que samedi, rien n'avait été précisé sur la méthode. Il n'y avait qu'une annonce en faveur des classes moyennes! Posture politicienne de rejet systématique, qui ne veut pas voir le positif; et quand on ne veut pas voir, on ne veut pas voir.

Alors, comme nous ne croyons pas aux miracles de les voir bouger et devenir enfin positifs, nous continuerons à œuvrer à réformer. Les résultats tangibles seront nos meilleurs atouts face à la défiance. Ce qui nous importe surtout, c'est ce que diront les Françaises et les Français face à ces résultats.

**M. Pierre Cordier.** Ça, c'est sûr! Quelle lucidité!

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Alors que les choses soient claires: le Gouvernement et la majorité parlementaire sont unis, derrière le Président de la République, pour garder cette dynamique et continuer à augmenter la croissance, à réduire le déficit et à maîtriser nos dépenses publiques. Le travail est largement commencé, il doit continuer, et nous le continuerons!

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien sûr le programme de stabilité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

(*À dix-neuf heures, Mme Carole Bureau-Bonnard remplace M. Sylvain Waserman au fauteuil de la présidence.*)

## PRÉSIDENCE DE MME CAROLE BUREAU-BONNARD

### vice-présidente

**Mme la présidente.** La parole est à M. Francis Chouat.

**M. Francis Chouat.** Ce débat voulu par la majorité et le Gouvernement n'a rien d'anodin. Il place l'ensemble de la représentation nationale et tous les acteurs du débat public devant un exercice de vérité et de sincérité totalement inédit, éclairé de surcroît par les chantiers que le Président de la République a lancés jeudi dernier. Si ceux-ci ne remettent pas en cause la trajectoire financière de ce programme de stabilité, ils aiguissent, à bien des égards, les défis que notre pays doit relever: défi social, défi écologique, défi de compétitivité économique et défi de progrès partagé pour l'Europe.

Aussi, j'aurais évidemment aimé que chacune et chacun dans cet hémicycle arrive à sortir des postures traditionnelles, qui faussent depuis trop longtemps l'exercice démocratique, pour aborder des questions aussi fondamentales qu'urgentes. Il ne sert à rien de nier ni de surestimer les éléments positifs que la France enregistre depuis deux ans et qui, à de très rares exceptions près, ne s'étaient jamais produits depuis la grande crise de 2008, il y a plus de dix ans.

Les faits sont là! Des centaines de milliers d'emplois ont été créés, de plus à temps complet et moins précaires; le chômage baisse trop faiblement et trop lentement, mais de manière continue, et atteint son plus bas niveau depuis 2009; les mesures prises en décembre dernier renforcent

les gains de pouvoir d'achat, puisque les ménages gagneront, en moyenne, 850 euros en 2019; enfin, élément encore plus important, les niveaux d'investissement historiquement élevés, atteints notamment grâce au CICE et à la réforme du marché du travail déployés dès avant 2017, ont accru la compétitivité des entreprises.

Ce sont autant de signes positifs, qui se déploient en même temps que l'amorce d'un mouvement, inédit depuis vingt ans, de réduction de la dépense publique et de décreuse de la charge de la dette. Prétendre que tout cela ne serait dû qu'à la conjoncture mondiale porteuse et ne devrait rien à l'action de la majorité, est un exercice vain.

Depuis deux ans, c'est bien la conjonction de mesures prises en faveur des entreprises et des mesures favorables au pouvoir d'achat qui ont produit ce résultat. Mais de la même manière, personne ne nie, surtout pas dans la majorité, que pour positif que cela soit, les inégalités sociales et territoriales, le chômage, qui reste bien trop élevé, tout ce qui s'est cristallisé ces derniers mois dans la crise sociale et du pouvoir de vivre est loin, très loin d'être résolu.

S'il ne s'agit pas de changer de cap, il est impératif d'aller beaucoup plus loin, plus fort, plus vite, pour s'attaquer à ce que ce programme de stabilité relève comme étant les faiblesses structurelles de notre pays. Je pense notamment aux difficultés d'insertion des jeunes et des personnes peu qualifiées sur le marché du travail; je pense à la permanence d'inégalités socio-scolaires plus fortes en France qu'à l'étranger; je pense encore à l'accès inéquitable à la santé et au logement, au décrochage de certains territoires de vie de millions de Français, situés à l'écart des métropoles ou des centres dynamiques, mais où les inégalités sont également très fortes.

Dans cette situation, un double défi s'impose à nous. Premièrement, d'ici à 2022, la conjoncture économique européenne et mondiale risque de durcir l'équation. Pas que pour nous! Regardons l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne! Regardons en face les risques de dérégulation sur les continents américain et asiatique! N'attendons pas une nouvelle crise mondiale sans nous préparer à réagir! Deuxièmement, nous avons ici, en France, la spécificité de connaître un niveau de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires particulièrement élevé. C'est le produit d'une longue histoire collective, à laquelle toutes les forces politiques de cet hémicycle ont participé. Il faut d'ailleurs nous en honorer, puisque cette histoire a permis d'atteindre nos grandes priorités nationales d'éducation, de santé, de protection sociale, de recherche, d'énergie et, aujourd'hui, d'écologie, mais elle ne produit plus de solidarité et ne porte plus la croissance.

Il ne s'agit donc pas de se lancer des anathèmes ou de se faire donneurs de leçons sitôt que l'on siège dans l'opposition. En moins de vingt ans, les dépenses publiques ont augmenté de 2 % par an entre 2002 et 2007, de 1,4 % entre 2007 et 2012 et de 1 % entre 2012 et 2017, sans que les Français ne ressentent une amélioration des services publics – sinon, nous n'en serions pas là!

Dans le même temps, faute de croissance et d'un niveau d'emploi de masse, les prélèvements obligatoires n'ont cessé d'augmenter. Ils sont à présent supérieurs de sept points de PIB à la moyenne de la zone euro et de huit points de PIB à celle de l'Union européenne.

Dès lors, nous avons la responsabilité collective et de répondre aux besoins des Français, et de réduire la charge de la dette ainsi que le déficit public de la France. L'exercice

est tellement difficile qu'il a souvent été remis à plus tard, faute – notamment lors du précédent quinquennat – de disposer de majorités cohérentes et courageuses.

**M. Sébastien Huyghe.** Qui était alors ministre de l'économie et des finances ?

**M. Francis Chouat.** Il faut à présent résoudre le problème. Cela est vital pour notre cohésion nationale. Il faut le faire en accentuant les mesures concrètes de solidarité et de justice pour les Français ayant besoin de retrouver confiance dans l'avenir, tout en rendant la dépense publique plus sobre, plus légère et plus efficace et – comme tout est lié – en baissant les prélèvements obligatoires, comme nous avons commencé à le faire.

Dans cet ensemble, et pour conclure, j'évoquerai une piste de travail plus centrale qu'il n'y paraît. Nous ne pourrions pas réorganiser en profondeur notre modèle social sans redéfinir du tout au tout les rapports entre l'État et les territoires, organisés en communes, en intercommunalités, en métropoles, en départements et en régions.

Il ne peut pas s'agir – comme on l'entend trop souvent dire – de la simple poursuite de la décentralisation, qui ne ferait que prolonger les actes précédents, initiés par les lois Defferre en 1982, il y a trente-sept ans.

Il s'agit de définir une tout autre organisation de l'action publique : plus efficace, plus proche, et en même temps plus économe. Dès lors que toutes les questions ne se traitent pas de la même façon dans tous les territoires, il est urgent de constitutionnaliser le droit à la différenciation territoriale, tout en garantissant une redistribution équitable et juste à l'échelle du pays.

Deux défis se profilent alors à l'horizon. Tout d'abord, la suppression totale de la taxe d'habitation, que j'ai soutenue hier comme maire d'une ville où les plus riches sont des classes moyennes à faibles revenus mais assujettis à l'impôt, impose de revoir en profondeur l'architecture de la fiscalité locale, dont nous savons qu'elle est profondément injuste, en raison de la difficulté à en réviser les assiettes et de son illisibilité complète pour les contribuables.

Ensuite, le grand débat national a confirmé qu'à l'exaspération fiscale de nos concitoyens correspond – et ce n'est pas paradoxal – l'urgence d'établir un maillage territorial de proximité, de protection et d'innovation plus important, n'incitant pas spontanément à la réduction de la dépense publique.

La refonte de la fiscalité locale doit donc s'accompagner d'une réflexion plus large sur le millefeuille territorial, laquelle ne peut se contenter d'envisager une simple adaptation du mecano institutionnel ayant présidé pour l'essentiel aux réformes Raffarin ainsi qu'aux lois MAPTAM et NOTRe adoptées respectivement en 2014 et en 2015.

S'il faut décentraliser, faisons-le franchement ! Trouvons les voies et moyens pour restaurer une véritable autonomie fiscale des collectivités territoriales, qui exerceront pleinement leurs compétences clarifiées et devront assumer leurs choix devant les citoyens !

Ne nous interdisons pas d'imaginer un système susceptible de remplacer les dotations de l'État par une réaffectation d'une fraction des impôts nationaux ajustable par les élus ! Favorisons la création de communes nouvelles afin de muscler les intercommunalités et de les rendre plus légitimes !

Adaptons ensuite l'État lui-même à ce nouvel horizon démocratique ! Il s'est déjà profondément réorganisé, mais de son côté. Ce faisant, il a plutôt souffert d'hydrocéphalie en

haut tout en s'affaiblissant en bas, alors même que les territoires, grands ou petits, dynamiques ou en recul, urbains ou ruraux, ont plus que jamais besoin de partenariats public-privé forts et durables en lieu et place de la multiplication des doublons, triplons et quadruplons épuisants et précaires.

Voilà le défi ! C'est celui de la réorganisation la France, enracinée dans ce qui fait sa richesse ainsi que son identité profonde, et rendant à nos compatriotes des repères positifs et des raisons d'envisager l'avenir avec plus de confiance et d'espérance. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

**M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique.** Je remercie M. le rapporteur général, Joël Giraud, de son appréciation fort juste de la situation. Nous cherchons simultanément à soutenir la croissance, à réduire le déficit budgétaire ainsi que la dette publique et à soutenir ceux de nos concitoyens qui sont en difficulté, en allant plus loin dans la baisse des prélèvements obligatoires.

Monsieur le président Woerth, monsieur Carrez, je ne vais pas vous mentir : quelques nouveautés ont surgi au cours des derniers mois, mais il me semble que les équilibres budgétaires globaux ne sont pas modifiés, et que le programme de stabilité pour 2019-2022 ne modifie pas le cap que nous avons fixé dès la prise de fonctions de ce gouvernement en matière de réduction de la dépense publique, des prélèvements obligatoires et du déficit budgétaire. Les nouveaux engagements que nous prendrons ne remettront pas davantage en cause la stratégie économique et budgétaire globale.

Je concède à Mme Pires Beaune que certaines dépenses annoncées par le Président de la République auront des conséquences sur nos finances publiques, notamment la baisse de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 5 milliards d'euros, et la réindexation des petites retraites sur l'inflation. Ces mesures amélioreront le pouvoir d'achat des ménages concernés.

**M. Boris Vallaud.** Enfin un peu de justice !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Le Président de la République a ouvert des pistes de financement, qui seront bientôt précisées. M. le ministre de l'économie et des finances mènera un travail sur les niches fiscales avec les entreprises. Associé à la revue de plusieurs organismes, il devrait permettre de baisser les dépenses publiques.

S'agissant de l'évolution du pouvoir d'achat depuis dix ans, je tiens à rappeler que l'année 2019 devrait être caractérisée par la plus forte accélération du pouvoir d'achat depuis douze ans. Celui-ci augmentera de 2 %, ce qui représente 600 euros pour un ménage moyen.

**M. Boris Vallaud.** Grâce à un soutien spontané du Gouvernement !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Je rappelle que l'augmentation moyenne, de 2007 à 2016, s'élevait à 1 %.

Madame Magnier, j'aimerais vous donner quelques chiffres relatifs à la trajectoire de la dette publique, qui a été stabilisée en 2018 à 98,4 % du PIB. En 2020 et en 2021, le ratio devrait continuer à décroître, pour atteindre 98,1 % du PIB en 2021 puis 96,8 % du PIB en 2022. Cette baisse sera principalement due à l'amélioration continue de la réduction du déficit.



Mme Sabine Rubin a évoqué les dépenses d'éducation. Je rappelle que les dépenses de personnel du ministère de l'éducation nationale sont passées de 40,5 milliards d'euros en 2012 à 46 milliards en 2019, soit une augmentation de 15 %, contre 4 % pour les autres ministères.

**M. Philippe Vigier.** Tout va bien !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** S'agissant des autres dépenses, finançant notamment l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les bourses et le fonds de soutien au développement des activités périscolaires, l'augmentation s'élève à 18 %. Je ne reviendrai pas sur les annonces du Président de la République relatives à la limitation des effectifs par classe.

M. Fabien Roussel a évoqué la fraude et l'optimisation fiscales. Rappelons les engagements et les actes du Gouvernement à ce sujet.

Nous avons adopté un projet de loi de lutte contre la fraude. Gérald Darmanin a présenté une nouvelle stratégie du contrôle fiscal, fondée notamment sur le recours aux technologies de l'information et aux algorithmes. Elle devrait améliorer substantiellement l'efficacité de la DGFIP. Par ailleurs, le Gouvernement a pris l'engagement d'instaurer la taxation des grandes entreprises du numérique.

**M. Christian Jacob.** Pouvez-vous regarder un peu l'audio, monsieur le secrétaire d'État ?

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Je ne reviendrai pas sur le programme de stabilité pour 2019-2022 lui-même. Monsieur Charles de Courson, j'ai été membre d'un parti politique où l'on débattait pendant des heures sur les thèmes « Sommes-nous ou ne sommes-nous pas des keynésiens ? » et « Sommes-nous ou ne sommes-nous pas des néo-libéraux ? »

Il me semble que nous ne cherchons plus vraiment à afficher une quelconque idéologie, mais à faire en sorte que le travail paie mieux, que nous puissions restaurer la capacité de notre économie à innover et que nous maîtrisions notre destin dans la mesure du possible – comme l'a rappelé le Président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Pierre Cordier.** Aucune valeur !

**Mme Sophie Beaudouin-Hubiere.** Vous voilà soudain bien énergiques !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Monsieur Carrez, ...

**M. Aurélien Pradié.** Il est à votre droite !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** ...il est inexact d'affirmer que cette majorité n'a pas pris en compte le pouvoir d'achat des ménages. Je ne reviendrai pas sur les chiffres précédemment cités, notamment l'augmentation de pouvoir d'achat de 600 euros pour un ménage médian dès cette année, ni sur les annonces du Président de la République relatives à la baisse de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, vous avez mentionné, avec Mme Rabault, la nécessité d'adopter une loi de finances rectificative. Telle n'est pas notre analyse.

**M. Gilles Carrez.** Vous avez bien tort !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Les grands équilibres budgétaires ne sont pas modifiés. La trajectoire budgétaire pour 2020 ne sera pas entachée d'une quelconque insincérité. Nous adopterons un collectif budgétaire en fin d'année, comme il est d'habitude et d'usage.

**M. Gilles Carrez.** Cette trajectoire budgétaire n'est pas sincère, monsieur le secrétaire d'État !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Mme Rabault s'est interrogée sur la sincérité des chiffres transmis par le Gouvernement. Je la renvoie à la réponse que j'ai formulée à l'attention de Mme Pires Beaune.

S'agissant des familles monoparentales, il va de soi que nous n'avons pas découvert leur situation à l'occasion du grand débat national. Le diagnostic a été posé de façon précoce. Le Gouvernement a adopté des orientations visant à lutter contre cette situation dès la présentation du plan de lutte contre la pauvreté par Mme la ministre de la santé et des solidarités au mois de septembre 2018.

Quant à M. Coquerel, je ne pense pas réussir à le convaincre.

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Il n'est plus là !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Il est vrai que nous avons opté pour une orientation politique différente de celle qu'il appelle de ses vœux. Elle consiste à d'abord relancer notre économie et nos entreprises, afin de produire plus et de dégager des subsides à redistribuer.

Messieurs Chassaing et Le Vigoureux, vous avez raison de rappeler que la modernisation de nos services publics n'est pas incompatible avec l'amélioration de notre équilibre budgétaire. Bien entendu, nous devons faire des choix et investir dans les services publics, qui sont au fondement de l'égalité des chances, et créer les conditions de notre performance économique et sociale.

**M. Aurélien Pradié.** Comme vous semblez vous ennuyer en lisant ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** M. Pajot, qui a quitté l'hémicycle, ne sera pas surpris que je ne souscrive ni à ses constats, ni à ses critiques, ni à la philosophie qui les sous-tend.

J'ai voté pour Jean-Pierre Chevènement au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 en ayant à l'esprit une certaine idée de la grandeur de la France. Je ne me sens aucunement dédire ni trahir cet idéal aujourd'hui, tandis que je m'inscris dans la dynamique européenne. (*Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas applaudit.*)

**M. Christian Jacob.** Voilà qui apporte quelque chose au débat !

**M. Cédric O, secrétaire d'État.** Je l'ai entendu formuler de nombreuses critiques, mais peu de solutions, et, en tout état de cause, rien qui permette in fine d'atteindre les objectifs d'indépendance et de prospérité qu'il évoque.

Madame Verdier-Jouclas, monsieur Chouat, je vous remercie de votre soutien. Je pense comme vous que nous devons continuer à transformer notre économie.

S'agissant des territoires que vous avez évoqués et que vous connaissez bien, monsieur Chouat, il faut y ancrer notre stratégie au plus profond. Comme l'a rappelé le Président de la République la semaine dernière, nous aurons l'occasion très prochainement de présenter un nouvel acte de la décentralisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**Mme la présidente.** Le débat est clos. Nous allons procéder au scrutin sur la déclaration du Gouvernement.

En application de l'article 65 du règlement, le vote se déroulera dans les salles voisines de la salle des séances.

Je fais annoncer le scrutin dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.



Le scrutin est ouvert pour trente minutes. Il sera donc clos à 19h45.

Le résultat du scrutin sera communiqué à l'ouverture de la séance de ce soir.

3

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Débat sur le bilan social des ordonnances travail.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)*

*Le Directeur du service du compte rendu de  
la séance de l'Assemblée nationale*

SERGE EZDRA